

LETTRE

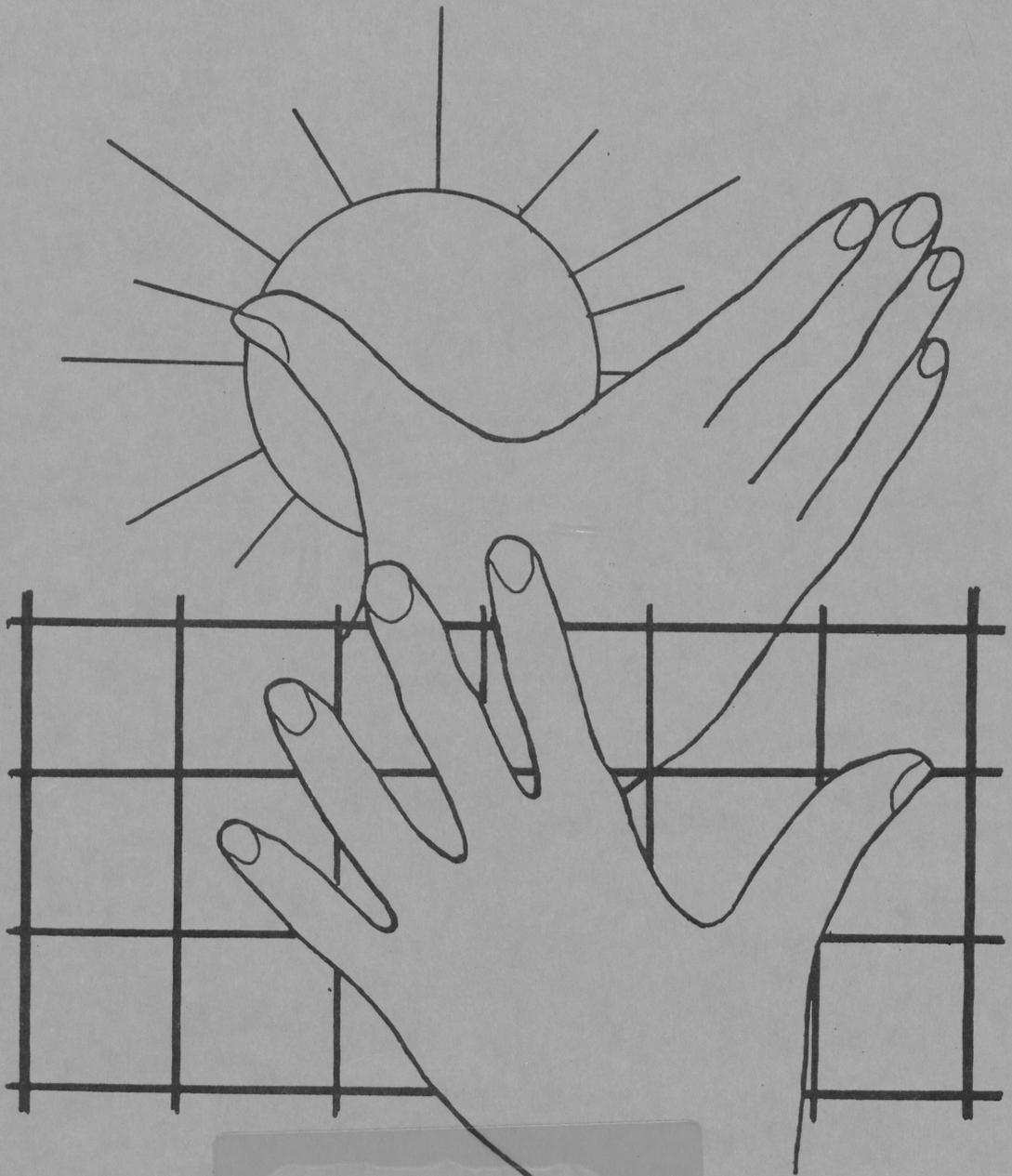
AUX

AUMÔNIERS

SPECIAL CONGRÈS

32

106, RUE du BAC - 75341 - PARIS cedex 07 -



BIBLIOTHEQUE DE L'EN.A.P.



1 0000010742

DE PRISONS .

22.7

RI

octobre - novembre - décembre 1986



**CONGRÈS DES AUMÔNIERS
DE PRISONS
CHEVILLY - LARUE
14-17 OCTOBRE 1986**

prison...
ma paroisse



sommaire

PROGRAMME DU CONGRES.....	3
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
CHANT DU CONGRES (Gaëtan de Courrèges).....	6
BIENVENUE A TOUS . . . par Stéphane LESAFFRE.....	7
SOCIETE ET DELINQUANCE . . . par Michel FIZE.....	9
LA VIE SOCIALE EN PRISON . . . par J.M. CHAUVET.....	15
TEMOIGNAGES D'AUMONIERES.....	25
. André URVOAS (Brest).....	25
. Roger PLANCHET (Rennes).....	27
. François HAUMESSER (Haguenau).....	29
. Albert MASSON (Fresnes).....	31
FORUMS.....	33
EGLISE EN PRISON : TEMOIGNAGE D'AUMONIERES.....	35
. Yves AUBRY (Bois d'Arcy).....	35
. Pierre WANNER (Ensisheim).....	38
. Jean LOUAPRE (Rennes-Hommes).....	40
. Jacques THIERRY (Caen).....	42
PARTENAIRES EN EQUIPE PASTORALE . . . par M. LECHAPELAIS...	46
TEMOIGNAGES : Robert VOISIN - Diacre.....	57
Irène DEVOS - Religieuse.....	60
Gisèle DUFOUR - Laïque.....	63
EGLISE ET COMMUNAUTES ECCLESIALES . . . par Mgr J. GAILLOT	66
QUESTIONS-REponses.....	71
UNE ALTERNATIVE AU SYSTEME PENAL.....	73
. . . par Mme Jacqueline BERNAT DE CELIS	
DES FRERES VENUS D'AILLEURS (Allemagne - Italie).....	86
COMMUNIQUE AU MINISTERE DE LA JUSTICE.....	89
COMMUNIQUE A LA PRESSE.....	91
ENVOI . . . par Stéphane LESAFFRE.....	93
LIVRES PRESENTES AU CONGRES.....	95
NOTE DU MINISTERE SUR LES VISITEURS DE PRISON.....	96
VIE DE L'AUMONERIE.....	97
ABONNEMENT 1987.....	98

CONGRES DES AUMONIERES DE PRISON

14-17 Octobre 1986

CHEVILLY-LARUE

MARDI 14 12h.15 : Repas
 14h.30 : OUVERTURE (Stéphane LESAFFRE)
 15h.00 : "SOCIETE ET DELINQUANCE" par Mr FIZE du
 "Centre de Recherches de Vaucresson".
 16h.30 : Goûter
 17h.00 : Ateliers (par catégories d'établissements)
 18h.00 : Eucharistie
 19h.00 : Repas

MERCREDI 15
 8h.15 : Petit déjeuner
 9h.00 : Chants. Prière
 9h.30 : "VIE SOCIALE EN PRISON", par Mr CHAUVET, Directeur
 de la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy.
 11h.00 : TABLE RONDE (4 aumôniers d'établissements divers)
 12h.15 : Repas
 14h.30 : FORUMS (1ère série)
 16h.00 : FORUMS (2ème série)
 18h.00 : Eucharistie
 19h.00 : Repas

JEUDI 16 8h.15 : Petit déjeuner
 9h.00 : Chants. Prière
 9h.30 : "EGLISE EN PRISON" : Témoignages d'aumôniers sur la réalité 'Eglise en Prison'
 11h.00 : "PARTENAIRES EN EQUIPE PASTORALE" par le Père LECHAPELAIS
 12h.15 : Repas
 15h.00 : TEMOIGNAGES d'un diacre, d'une religieuse, d'un laïc.
 Questions posées par l'assemblée.
 16h.30 : "EGLISE ET COMMUNAUTES ECCLESIALES" par
 Mgr. GAILLOT, Evêque d'Evreux.
 18h.00 : Eucharistie

VENDREDI 17
 8h.15 : Petit déjeuner
 9h.00 : Chant. "UNE ALTERNATIVE AU SYSTEME PENAL" par
 Mme Jacqueline BERNAT DE CELIS, chargé de recherches
 au CNRS (CESDIP).
 10h.00 : - Propositions d'un texte pour le Ministère, et pour la Presse
 CONCLUSIONS (Stéphane LESAFFRE)
 11h.00 : Eucharistie - Homélie de Mgr FAUCHET - Envoi.
 12h.15 : Repas

LISTE DES PARTICIPANTS

Albert d'ARAILH (Toulouse)
 Régis ARAUD (Nice)
 Jacques ARBERET (Carcassonne)
 Jean-Gabriel ARNOUL (Charleville-Mézières)
 Roger ASSUMEL (Angers)
 Pierre AUBREE (Fresnes)
 Yves AUBRY (Bois d'Arcy)
 François BABELON (Chaumont)
 Louis BARBE (Fleury-Merogis)
 Henri BARBET (Gradignan)
 Joseph BARRE (Alençon)
 Michel BARRERE (Muret)
 Pierre BASSET (Saint-Etienne)
 Jean BASTIDE (Nîmes)
 François BATTUT (Rodez)
 Henri BAUMLIN (Guadeloupe, Pointe-à-Pitre)
 Joseph BEGOC (Angoulême)
 Jean-François BERJONNEAU (Evreux)
 Jean BERNOT (Briey)
 Jean-Pierre BILLY (Saint-Maur)
 Pasteur André BLANCHET (Lyon)
 Henri BODIN (Rennes)
 Charles BOERS (Eysses)
 Jean BOLOMEY (Valence)
 Jean BONNEFOY (Aurillac)
 Louis BONNEFOY (Mende)
 Zntoine BOUTE (Lyon)
 Louis BOUYGHE (Aurillac)
 Louis BRIFFAUD (Poissy)
 Jean CACHOT (Besançon)
 Hubert CALAS (Perpignan)
 Maxime CAYOT (Macon)
 Petrus CELEN (R.F.A. - Hohenasperg)
 Jules et Eliane CHESSEL (Lyon)
 Guy de CHRISTEN (Meaux)
 André CLAVIER (La Santé)
 Jean-Marie COLLIÈRE (Limoges)
 Soeur Thérès CORMIER (Bois d'Arcy)
 Serge COSNEFROY (Cherbourg)
 Claude COURTOIS (Fleury-Merogis)
 Mgr Cesare CURIONI (Italie - Rome)
 Guy DAOULAS (Bois d'Arcy)
 Etienne DELAMARRE (St-Martin de Ré/Saintes)
 Charles DELE MONTEX (Marseille)
 Jean-Claude DEMOTA (Béziers)
 Etienne DESFAYES (Bourg-en-Bresse)
 Norbert DEVAERE (Nevers)
 Paul DEVILLARD (Fresnes)
 Soeur Irène DEVOS (Lille-Loos)

Raoul DOISNEAU (Montargis)
 Michel DUBROCA (Mont-de-Marsan)
 Gisèle DUFOUR (Bois d'Arcy)
 Daniel DUMONT (Dieppe, Rouen)
 Maxime DUMONT (Nîmes)
 Robert DUPUY (Niort)
 Petite-Soeur Elisabeth-Agnès (Bonneville)
 Léon ELISSALDE (Bayonne)
 Fabio FABBRI (Italie - Rome)
 Jean FARINE (Vesoul)
 Mgr André FAUCHET (Troyes)
 Marc FAURE (Trevoux)
 Claude FAUVEL (Dieppe)
 José FEDER (Colmar)
 René FLAMENT (Reims)
 Henri FOUGERAY (Laval)
 Marcel GARREAU (Le Havre)
 François GARREC (Grenoble-Varces)
 Juste GEHIN (Remiremont)
 Gérard GEOFFROY (Clairvaux, Toul)
 Casimir GOUPIL (Lyon)
 Jean GOUTERRAULT (Lyon)
 Jacqueline GIVEL (Paris)
 Pierre GROSSIN (Saint-Nazaire)
 Pierre GUIGON (Lure)
 François HAUMESSER (Haguenau)
 Soeur Thérèse HENAU (Fleury-Merogis)
 Henri HESSE (Valenciennes)
 Michel HOFFMANN (Strasbourg)
 Pierre HUYGHE (Arras)
 Loïc HUYGHES-DESPOINTES (La Santé)
 Antoine KAUTZMANN (Saverne)
 Amédée KERMABON (Corbeil-Essonnes)
 Léopold-André LACOURT (Tarbes)
 Jacques LECLERE (Fleury-Merogis)
 Corentin LE CORRE (Quimper)
 Armel LEFAIX (Saint-Malo)
 André LEPETIT (Troyes)
 Stéphane LESAFFRE (Lille-Loos)
 Frère Axel LOCHEN (Lyon)
 Marie LOIDREAU (Bois d'Arcy)
 Henri LOMBARD (Fontenaibleau)
 Jean LOUAPRE (Rennes)
 Jacques LOURADOUR (Fleury-Merogis)
 Catherine LUQUIN (Secrétaire)
 Jean LUX (Lons-Le-Saunier)
 Lucien MADELPECH (Mauzac)
 Soeur Marie-Pierre MAGDELEINE (Poitiers)
 Maurice MAILLARD (Gueret)

.../...

Philippe MAILLARD (Lille-Loos)
 René MALHERE (Lisieux)
 Marcel MALLARD (Rochefort-Sur-Mer)
 Gilles MALLE (Caen)
 Bernard MARC (Amiens)
 Soeur Marie-André (Dieppe)
 Soeur Marie-Paul (Fresnes)
 Gérard MARLE (Villejuif)
 Bernard MARTIN (Le Mans)
 Marie-Paul MASCARELLO (Rouen)
 René MASONI (Montbéliard)
 Albert MASSON (Fresnes)
 Etienne MATHON (Riom)
 André MENECHER (Belfort)
 René MERY (Moulins)
 Robert METRAL (Chambery)
 André MOLIERE (Roanne)
 Georges-Henri MOULAIT (Paris)
 Michel NIAUSSAT (Le Mans)
 Soeur Marcelle PERQUIN (Mulhouse)
 Marc PERSON (Saint-Brieuc)
 Roger PLANCHET (Rennes)
 Emile PLANCKAERT ancien aumônier de l'hop. Fresnes)
 Marie-Jeanne POISSON (Nancy)
 Henri POMMIER (Poitiers)
 Jean-Claude PONCE (Pontoise)
 Robert PONCHON (Service "Prisons" - Secours Catholique)
 Jean PRIVAT (Chalons/marne)

Denys de REGEL (Bordeaux)
 Charles RIEFFEL (Epinal)
 Jean-Philippe RINGEISEN (Mulhouse)
 Henri ROBAY (Bethune)
 Jacques ROCHERIE (Périgueux)
 Pierre ROUDOULEUSE (Albi)
 Joseph ROUPP (Nancy)
 Marcel ROUYER (Metz)
 Pierre RUFFAUD (Moulins)
 Raoul SABLE (Foix)
 Rémi SCHAPPACHER (Lille-Loos)
 Théo SCHWERDT (R.F.A. - Essen)
 Claude SEGALIN (Melun)
 Claudius SEON (Saint-Etienne)
 Hubert SIBILLE (Toulon)
 Marc SIMON (Versailles)
 Jean TESSIER (Nantes)
 Jacques THIERRY (Caen)
 Michel THOORENS (Compiègne)
 Lucien TOCAN (Montluçon)
 Louis TOUZET (Fresnes)
 André URVOAS (Brest)
 Pierre VAILLIER (Chalons/Saône)
 Marie-Françoise VALTON (Melun)
 Paul de VATHAIRE (Rouen)
 François VILOIN (Poissy)
 Pierre WANNER (Ensisheim)
 Jean WATTEZ (Saint-Omer)
 Françoise WEBER (Mulhouse)

INTERVENANTS :

- Mme Jacqueline BERNAT DE CELIS (chargée de recherches au C.N.R.S.)
- Mr CHAUVET (Directeur de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy)
- Mr FIZE (du Centre de Recherches de Vaucresson)
- Mgr Jacques GAILLOT (Evêque d'Evreux)
- Père Michel LECHAPÉLAIS (Théologien)
- Père BRANDICOURT et son équipe...

ANIMATEURS :

- Gaétan de COURREGES
- Pierre MOITEL

à deux montages audio-visuels : l'un sur les prisons, l'autre sur le Père Antoine CHEVRIER. Mercredi soir, il y aura un spectacle de Marionnettes donné par le Père BRANDICOURT, sur Jeanne JUGAN, et Jeudi le Père Gaëtan de COURREGES chantera avec et pour nous.

Nous prendrons aussi le temps de prier, comme nous venons de le faire, sachant que Celui qui nous rassemble peut seul nous permettre de porter du fruit en abondance, que lui seul peut nous unir avec toutes les richesses de nos différences, comme les différents membres d'un même corps.

Avant de laisser la parole à Monsieur Michel FIZE, permettez-moi de faire quelques citations de Monsieur Vincent, l'Aumônier Réal des Galères, sur la grandeur de notre mission auprès des détenus, citations que vous pourrez retrouver dans une très intéressante étude du Père André CLAVIER : "Les Prisons... et l'Eglise" (p. 16) :

(à un prêtre qui sollicitait cette mission, Monsieur Vincent répond) :

"Le service de ces pauvres gens étant d'une vocation extraordinaire, il le faut bien examiner et prier Dieu qu'il vous fasse connaître si vous y êtes appelé."

(et il déclarait) : "Ne vous occupez pas des prisonniers si vous ne consentez pas à être leurs sujets et leurs élèves. Ceux que nous appelons des misérables, ce sont eux qui nous doivent évangéliser et convertir. Après Dieu, c'est à eux que je dois le plus."

Vous pourrez aussi relever dans cet ouvrage le souci de toujours faire le lien entre le spirituel et le temporel. Monsieur Vincent insistait pour dire (p. 15) :

"S'il s'en trouve parmi vous qui pensent qu'ils soient à la mission pour évangéliser les pauvres et non pour les soulager, pour remédier à leurs besoins spirituels et non aux temporels, je réponds que nous devons les assister en toutes manières par nous et par autrui. faire cela, c'est évangéliser par paroles et par oeuvres et c'est cela le plus parfait."

Nous trouvons encore aujourd'hui des aumôniers tentés par ce que j'appellerai le "tout social" et d'autres qui ne conçoivent leur ministère que comme spirituel. En cela, revenons aux sources de l'Evangile, à l'exemple de notre Seigneur qui, après avoir prié sur la montagne, enseignait la foule, formait ses disciples, nourrissait de pain ceux qui avaient faim, guérissait les malades, et révélait une Parole efficace.



Stéphane LESAFFRE

SOCIÉTÉ & DÉLINQUANCE

M. Michel FIZE
du "Centre de Recherches de Vaucresson"



Poser une norme de droit, ce n'est pas seulement mettre hors la loi telle ou telle conduite jusqu'alors reconnue légitime ou tolérée, c'est aussi créer un risque de transgression sociale. En ce sens, toute société est productrice d'illégalismes.

La délinquance ressemble à un iceberg : on n'en connaît que la partie visible. Encore cette connaissance est-elle récente puisqu'elle ne remonte qu'au premier tiers du XIX^{ème} siècle avec la mise en place d'un rigoureux appareillage statistique national et la publication, en 1825, du premier recueil du Compte Général de l'Administration pour la Justice criminelle.

L'illusion serait de penser qu'il n'existe qu'un type de délinquance, celle que nous livre la statistique judiciaire, qu'un type de criminel, celui que la Justice met en scène quotidiennement.

En réalité, la délinquance est multiple. Aucune classe sociale n'y échappe. La différence tient à la visibilité de l'une, à la discrétion avec laquelle se développe l'autre.

Visibilité de la délinquance des ouvriers, des marginaux, des sans-emploi, des étrangers, des jeunes poursuivis pour des infractions relevant des illégalismes traditionnels (vols, violences contre les personnes, atteintes à l'ordre public et social).

Discrétion sur la délinquance de la petite bourgeoisie commerçante, des grands capitaines d'industrie ou des milieux d'affaires, sanctionnée par des infractions relevant d'une délinquance plus professionnelle (infractions financières, fiscales, douanières, commerciales, infractions à la réglementation du travail, etc...).

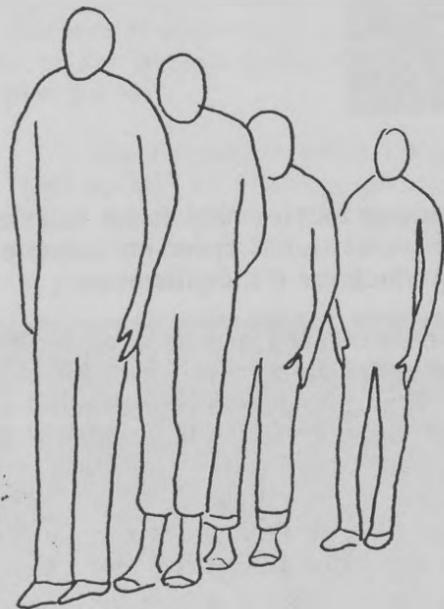
Or, la sanction surcharge cette opposition puisque les infractions représentant la délinquance traditionnelle sont le plus souvent frappées de peines d'emprisonnement, les autres se soldant très largement par des peines d'amende, voire de simples mesures administratives.

En outre, certains éléments de position sociale jouent, consciemment ou non, un rôle déterminant dans le choix de la sanction.

Une étude réalisée, à la fin des années soixante, par des magistrats parisiens, avait déjà montré que les prévenus jeunes, étrangers, sans-emploi, étaient plus souvent placés en détention provisoire que les autres prévenus.

Des travaux plus récents, ceux du Service d'Etudes pénales et criminologiques du Ministère de la Justice, mes propres travaux sur la population des entrants en prison, ont confirmé l'existence, d'une part de **populations à haut risque pénal** (c'est-à-dire susceptibles d'être traduites massivement devant les juridictions répressives), d'autre part de **contentieux à haut risque carcéral** (entraînant le plus souvent le prononcé de peines d'emprisonnement).

Si l'on considère que ces contentieux mettent en scène, majoritairement, les classes sociales les plus défavorisées, l'on comprendra sans peine que ce soient les sujets les plus vulnérables par leur position qui fassent l'objet, en priorité, de la répression pénale.



Les cibles des institutions du contrôle social, qui vont former **les gros bataillons de la population détenue**, sont de deux sortes :

- il y a tout d'abord ce que je nommerais les **"cibles par nature"**, cibles permanentes, aisément atteintes par le système pénal, au rang desquelles l'on peut placer les jeunes, les étrangers, les marginaux en général ;

- viennent ensuite les **"cibles par destination"**, cibles occasionnelles, constituées de tous ceux qui se trouvent, du fait de leurs conditions économiques actuelles, engagés dans un processus de fragilisation (je pense évidemment aux chômeurs).

De tous temps, ce sont des populations qui ont été les premières victimes de la réaction sociale.

La répression de la délinquance des jeunes est à cet égard significative. Je la prendrai pour exemple.

Cette délinquance fait l'objet de l'attention des tribunaux dès le premier quart du XXI^{ème} siècle.

Une étude réalisée sur la délinquance juvénile, au Havre, entre 1800 et 1850, nous permet d'avoir une petite idée des jeunes poursuivis.

Ce sont d'abord des garçons, dans 86% des cas, âgés de 16 à 17 ans. Ils sont, pour un tiers d'entre eux des "sans état", nous dirions aujourd'hui des sans-profession, et poursuivis, dans la moitié des cas environ, pour des atteintes à la propriété (vols, pillages, fausse monnaie, etc...). Déjà, le plus souvent, il s'agit d'une délinquance mineure. Les statistiques globales de l'époque confirment les résultats de cette étude et la sévérité accrue des juges tout au long du siècle.

L'historienne Michelle PERROT explique cette sévérité par le phénomène de la peur des jeunes. "La crainte du jeune homme, observe-t-elle, envahit cette société vieillissante, d'autant plus que ces jeunes menacent la sacro-sainte propriété". Alors, s'amorce le processus de l'enfermement, et ce sont les maisons de correction qui fleurissent un peu partout en France: 5.200 placements en 1840 mais plus de 22.000 vingt ans plus tard.

Interrogeons-nous quelques instants sur les raisons de cette peur des jeunes. Raisons démographiques ? Sans doute, comme le souligne Madame PERROT. Raisons politiques ? On ne saurait les écarter. Les jeunes ont été les acteurs remuants des révolutions successives : 1789, 1830, 1848. On s'en méfie. Alors, on les dépossède de tout rôle social. D'où les résistances et les révoltes que l'on observe au cours du siècle, qui vont devenir sérieuses au temps dit de "La Belle Epoque".

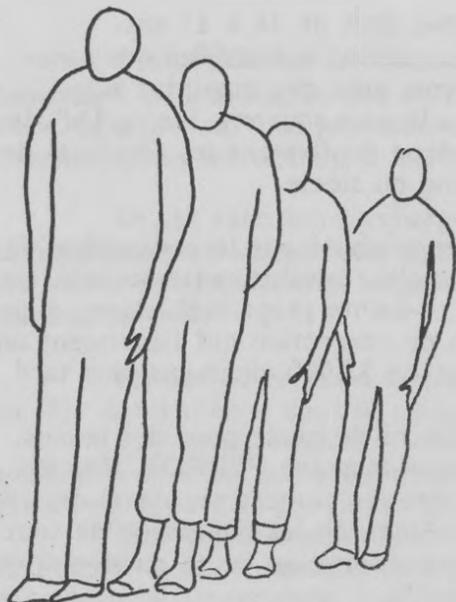
C'est, en effet, à cette époque, qu'apparaissent les premières bandes de jeunes, et notamment ces fameux "Apaches", une bande qui terrorisait les habitants de Belleville, de Ménilmontant, du XVIII^{ème} arrondissement et, naturellement, alimentait le sentiment d'insécurité des Parisiens. Il faut savoir que cette peur a été largement amplifiée par la presse et, notamment, par un journal comme "Le Matin" qui tirait alors un million d'exemplaires et consacrait une chronique quotidienne à ce mouvement sous le titre "Paris-Apaches".

Ce phénomène de bandes n'a pas été seulement un phénomène parisien. On l'a observé également, peut-être avec une intensité moindre, dans certaines grandes villes comme : Lyon, Saint-Etienne, Marseille. La bande était alors pour des jeunes dispersés par le travail, le moyen de construire quelque chose ensemble par une occupation minutieuse de la rue, leur espace social. Elle représentait aussi un moyen d'assouvir un désir de consommation. Le niveau de vie s'étant élevé, l'on rêvait désormais de vêtements et plus encore d'une automobile, comme l'on disait alors.

L'histoire se répète sous d'autres formes... La clientèle pénitentiaire demeure une clientèle extrêmement jeune (plus de 50% des prisonniers ont moins de 25 ans), ce que confirment les statistiques criminelles qui révèlent que le taux de condamnation est maximum pour les classes d'âge les plus jeunes : 48% pour les 18-20 ans contre 8,9% pour les 55-59 ans !

La délinquance des jeunes des années 1980 demeure ce qu'elle a toujours été : peu grave. Sur ce point, statistiques et études concordent. Les jeunes commettent principalement des vols : des vols d'objets, généralement, à valeur marchande assez faible (vols dans les grands magasins, vols à l'intérieur des voitures, vols de petites sommes d'argent). Ce type de délits représente à lui seul plus de la moitié du total des infractions (et même entre 80 et 85% selon certaines études). Selon les propres termes de l'ex-Garde des Sceaux, Monsieur BADINTER : "A une société de consommation répond une délinquance de consommation".

Cette délinquance, qu'on l'appelle de consommation ou d'appropriation, est donc largement majoritaire chez les jeunes. Bien sûr, il existe une délinquance violente (surtout contre les biens, du reste), mais cette délinquance, qui est peut-être plus souvent une délinquance de groupe, reste marginale. Quant aux atteintes contre les personnes, agressions en particulier, elles demeurent contenues dans d'étroites limites et, en toute hypothèse, ne sont qu'exceptionnellement graves. Selon la Préfecture de Police, sur quelques 12.000 interpellations d'adolescents effectuées à Paris, en 1981, on n'a relevé que 11 poursuites pour assassinat. Par ailleurs, en 1980, la Cour d'assises de Paris n'a jugé que 7 mineurs pour crimes. **La montée de la violence chez les jeunes est donc démentie par les chiffres.**



Il est clair que dans la société inquiète qui est la nôtre, dans cette société où le sentiment d'insécurité est si vif, le jeune fait figure de bouc-émissaire.

Comme l'explique le sociologue René GIRARD : "Pour établir le consensus social, on fait le sacrifice d'une victime, pas de n'importe quelle victime, de celle qui est marginale, à la fois dedans et dehors", le jeune donc, mais aussi l'étranger (près de 30% des détenus sont de nationalité étrangère) lequel, comme l'a montré Jacqueline COSTA-LASCOUX est "doublement objet de contrôle social à la fois comme étranger et comme travailleur appartenant aux couches sociales les plus défavorisées... [qui est donc] victime simultanément d'une forte exclusion et d'une grande visibilité", avec toutes les conséquences judiciaires et pénitentiaires que l'on sait !

Jeune, plus que proportionnellement étrangère, la clientèle pénitentiaire est aussi massivement issue des couches sociales les plus défavorisées, celles dont les membres ont le statut socio-économique le plus faible ou le plus incertain, celles dont la visibilité de l'infraction rend le repérage plus facile, ce qui permet à Messieurs AUBUSSON et GODEFROY de conclure que : "les différenciations selon la peine qu'opère entre classes de condamnés la Justice pénale, sont fondées plus par les différenciations d'incriminations que par une partialité liée aux caractéristiques des condamnés".

Pour apprécier la vulnérabilité sociale de la population pénitentiaire, il convient de déterminer son appartenance de classe. Faute de disposer d'une variable "classe sociale", nous avons essayé dans nos travaux de reconstituer, à partir des catégories socio-professionnelles, le statut social des prisonniers.

L'examen de la profession du père fait ressortir un taux élevé d'ouvriers (37%). Les "petits patrons de l'industrie, du commerce et de l'artisanat", par quoi nous entendons les métiers tels que : ferrailleurs, récupérateurs de matériaux, représentent 17%, les employés 14,5%, et les agriculteurs 8%.

La mère elle, dans les 2/3 des cas, ne travaille pas. Lorsqu'elle exerce une activité, elle occupe un emploi de personnel de service (30%) ou de commerce (11%) ou bien encore est employée de bureau (16%), ouvrière (14%), salariée agricole (8%).

Disposant d'un faible niveau d'instruction (plus de 10% d'illettrés, 45% de sans diplôme), les détenus occupent des emplois non-qualifiés ou de faible qualification. Les travaux de B. AUBUSSON et T. GODEFROY, de 1981, avaient déjà montré que la crise économique, par ses conséquences sur le marché de l'emploi, ne pouvait que multiplier le nombre d'individus ne pouvant s'insérer sur le marché du travail, ne trouvant que des emplois sous-qualifiés ou précaires, ou étant contraints à un chômage chronique, les premières victimes étant les jeunes originaires de classes populaires.

Nos propres travaux rejoignent cette analyse, que confirment les dernières statistiques pénitentiaires, en montrant d'une part, un taux élevé d'inactifs (de l'ordre de 40%), principalement chez les jeunes où il dépasse même 70% ; d'autre part, une sur-représentation, parmi les actifs, des métiers non qualifiés ou faiblement qualifiés, relevant, le plus souvent, des secteurs de l'industrie et du commerce (les ouvriers représentent 56% des actifs, les employés 14%, les petits patrons 9%, et le personnel de service environ 8%).

Il existe, comme pour les sans emploi, une corrélation très forte entre les variables âge, niveau scolaire, et emploi, auxquelles il convient d'ajouter la variable nationalité qui influe directement non pas sur le taux d'activité mais sur la nature des activités exercées. Ainsi, apparaît-il que la population nord-africaine occupe plus souvent que la population française des emplois peu qualifiés (le nombre des ouvriers spécialisés y est notamment plus important).

La crise économique permet au mieux aux individus de conserver leur appartenance de classe. Notre enquête réalisée à la Maison d'arrêt de Bordeaux, en 1980, a révélé que 80% des détenus interrogés étaient engagés dans un processus banal de reproduction au niveau professionnel du père et, fait plus notable, que 55% d'entre eux ne parvenaient même pas à reproduire leur classe d'origine.

La prison est un miroir. Elle nous renseigne seulement sur les réponses institutionnelles à certaines formes de délinquance. Bien sûr, la question de la causalité demeure. Quels sont les facteurs qui peuvent expliquer, par exemple, la délinquance des jeunes des classes populaires (car tous les jeunes commettent des délits) ?

Chacun sait que le développement de la société de consommation, les grands ensembles, les carences familiales, affectives et matérielles (et elles sont nombreuses : selon nos travaux, les 2/3 des détenus appartiennent à une cellule familiale disloquée, par suite d'une séparation des parents ou du décès du père ou de la mère (ou les deux), 1/3 déclarent faire partie d'une famille nombreuse : 5 frères et sœurs au moins). Si l'on ajoute à ces facteurs les difficultés scolaires, le chômage et d'une façon plus large, l'oisiveté, leur interaction joue le rôle de détonateur à une activité délinquante. Naturellement, si le franchissement d'un seuil de vulnérabilité peut produire le passage à l'acte, il est clair qu'il n'y a pas automatisme en la matière et que bon nombre d'individus qui franchissent le seuil ne feront jamais l'objet de sanction pénale.

Avant de conclure, j'aimerais m'arrêter un instant sur le sens que les jeunes donnent eux-mêmes à leurs conduites délinquantes. A cette question, qui relève sans doute davantage de la psychologie, on n'a donné bien souvent que des éléments de réponse. Je me bornerai à vous les présenter, tels qu'ils nous apparaissent dans des études de délinquance "confessée", les seules (et elles sont peu nombreuses) qui abordent sérieusement le problème.

Les conclusions auxquelles elles aboutissent sont les suivantes :

- D'abord, la banalisation de certaines conduites telles que : voyager sans billet (reconnue par plus de 75%), consommer sans payer, conduire une voiture sans assurance ou sans permis, voler certains objets (disques dans les grands magasins, par exemple) (entre 50 et 75%), user de drogues (35 à 50% en 1978).

On ne saurait conclure de cette fréquence d'activités délictueuses que les jeunes les jugent "normales" au nom de valeurs qui s'écarteraient des valeurs sociales dominantes. Bien au contraire, les faits semblent infirmer de plus en plus les anciennes théories culturalistes de la délinquance juvénile qui affirmaient l'existence de normes, d'une sous-culture, propre aux jeunes. On enfreint la loi, mais en ayant conscience que c'est bien la loi, peut-être même en acceptant que ce soit la loi.

La délinquance des jeunes répond à un désir de consommation d'autant plus difficile à satisfaire que beaucoup ne disposent pas des moyens financiers pour assouvir les besoins les plus élémentaires et notamment des besoins de loisirs relativement courants. Il n'est pas rare de voir des jeunes qui ne peuvent s'offrir une place de cinéma, qui n'ont pas d'argent pour se déplacer, en un mot qui sont "cloués" dans leur cité (il y a des jeunes qui habitent à moins de 20 kms de Paris, qui n'ont jamais mis les pieds dans la Capitale).

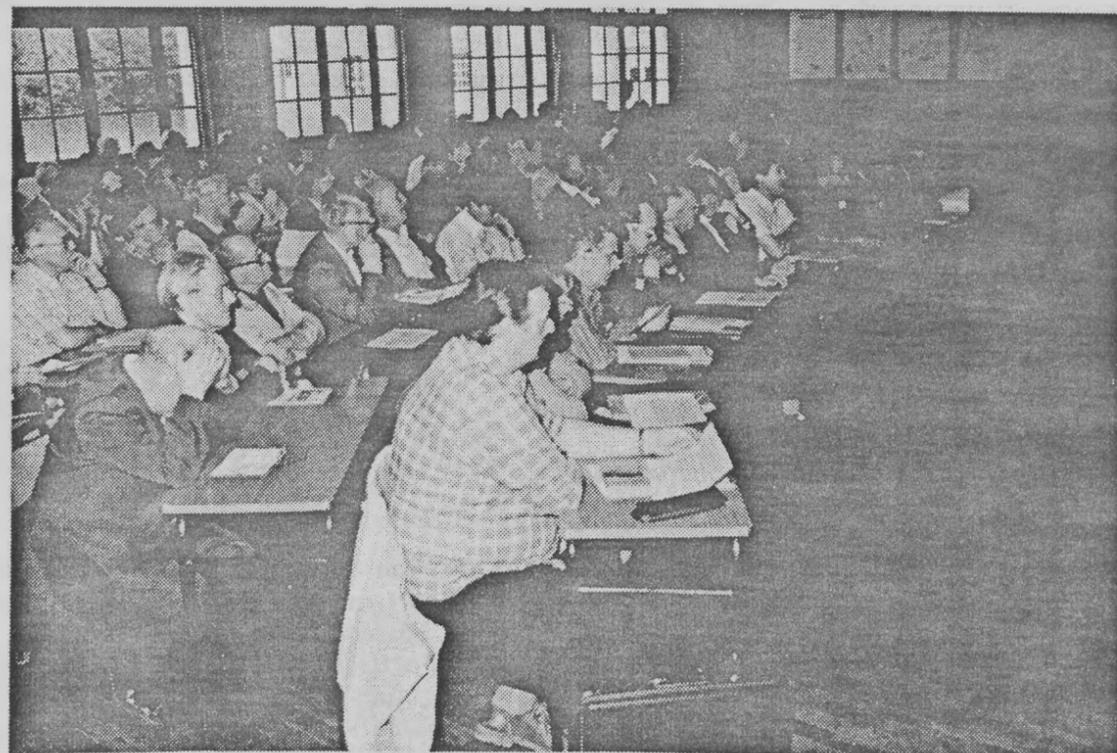
Que représente donc le vol, si ce n'est une sorte de substitut pour se procurer les objets ou les loisirs convoités, sans pour autant enfreindre gravement les règles sociales ?

D'où l'urgence à réfléchir à d'autres types de sanctions que la prison pour mettre fin au trouble, si peu grave mais exaspérant, causé par ces conduites. Bien sûr, dans cette activité délinquante, il y a sûrement une activité ludique, le désir de vivre des instants émotionnellement forts.

Que dire, enfin, de la violence qui accompagne ou caractérise certaines conduites des jeunes ? Qu'elle est provocation ? Communication ? Sans doute, un peu tout cela ! Il y a par ce biais, volonté de réappropriation de la parole d'abord (pour exister, montrer que l'on existe, on fait du bruit), mais aussi réappropriation d'un espace (alors on envahit les halls d'immeubles, les caves, on s'installe sur des pelouses interdites).

Lorsque l'autre, l'adulte, ne comprend pas l'enjeu de cette provocation, l'affrontement devient inévitable. Alors, à la violence, appel du jeune, violence initiale, s'ajoute la violence-réaction (à l'incompréhension de l'adulte) qui à son tour entraîne la violence institutionnelle, dans un cycle infernal. . .

Reculer les barrières de la délinquance des jeunes suppose peut-être qu'on ait à leur égard ce que le psychologue René CLEMENT nommait un "devoir d'optimisme", un devoir qui "ne serait fait ni d'humanisme creux, ni d'idéalisme béat, mais qui consisterait à accepter, par simple honnêteté intellectuelle, que presque tout reste toujours ouvert".



LA VIE SOCIALE EN PRISON

M. J.M. CHAUVET
Directeur de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy

La vie sociale en prison - ce thème de réflexion est bien vaste.

Il y a plusieurs semaines de cela, alors que je me demandais comment aborder cette question, j'ai rencontré le Père AUBRY, aumônier de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy et je lui ai fait part des difficultés que je rencontrais, lui demandant ce qu'il attendait de l'intervention d'aujourd'hui.

Il me répondit que ce qui lui paraissait intéressant, c'était d'avoir l'avis d'un directeur d'établissement sur l'ensemble des problèmes de la prison.

J'ai décidé de suivre son conseil et je n'aurais donc pas l'ambition de faire une étude exhaustive de la vie sociale en prison, mais plutôt de vous livrer quelques points de vue, quelques impressions, je ne dirais pas certitudes, que j'ai accumulées au cours de quinze années de carrière dans le personnel de direction des établissements pénitentiaires.

Il s'agit là d'une opinion sur la vie sociale en prison, elle m'est personnelle et n'est pas obligatoirement semblable à celle de mes collègues car notre isolement et l'absence de rencontres entre chefs d'établissements, soit dans le cadre de la formation continue, soit à propos de problèmes spécifiques, ne nous permettent pas d'élaborer une approche commune de la vie sociale en prison.

Tout ceci explique que chaque directeur construise solitairement sa propre doctrine, en fonction de sa seule expérience et que l'habitude aidant, la façon d'agir de chacun se teinte d'un certain individualisme.

Ceci explique aussi que l'évolution de la vie sociale d'un établissement est très souvent due à l'intervention d'un visiteur ou d'un détenu qui, venant d'un autre établissement, fait savoir au directeur qu'ailleurs, telle activité s'y déroule et qu'elle apporte tel avantage.

Avant d'étudier la vie sociale proprement dite, il me semble important de faire une deuxième constatation préliminaire, elle concerne **les moyens**.

Le coût de la journée de détention en France est de **moitié inférieure** à celle de ses voisins européens, l'Allemagne et l'Angleterre, ce qui entraîne bien évidemment des conditions différentes dans l'exercice de notre mission.

Je ne prendrais comme exemple que celui de la prison de Tegel, qui est la prison de Berlin-Ouest et héberge 1.500 détenus dont la durée de détention varie entre un mois et perpétuité.

Cette population est à peu près de même quantité et de même nature que celle de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy.

Alors que ce dernier établissement compte 317 fonctionnaires, la prison allemande en compte 800 dont 492 surveillants, une centaine de personnel administratif, 60 techniciens dont la plupart pour la formation professionnelle, 16 psychologues. Je vous l'avoue, ces chiffres m'ont fait rêver. Ils ne sont pas sans influence sur la vie de l'établissement.

Historiquement, l'idée de la vie sociale n'effleure pas l'esprit des premiers théoriciens de la prison qui recherchent plutôt l'amendement du délinquant par son isolement - TOCQUEVILLE, en 1833, se prononce pour l'adoption en France du régime Pensylvanien (isolement de jour et de nuit) qu'il avait vu fonctionner au cours d'un voyage effectué aux Etats-Unis.

Il faut dire que l'adoption d'un tel régime représentait un progrès considérable au regard des prisons en commun de l'ancien régime qui réalisaient à peine la séparation des sexes.

Ses positions vont influencer très nettement la circulaire du 9 Août 1941, contenant un programme complet pour la construction des maisons d'arrêt. Tout y est en effet conçu pour la réalisation d'un emprisonnement individuel strict : cellule d'au moins 9 m., permettant le travail, promenoirs individuels, parloirs cellulaires et même assistance aux cérémonies du culte à partir des cellules (ancienne maison d'arrêt de Versailles).

De 1875 à 1910 vont ainsi être construits ou aménagés en régime cellulaire plus de 80 établissements qui constituent encore aujourd'hui pour une très large part notre parc immobilier. Il n'est pas besoin de chercher autre part, ce manque actuel de salles, de lieux de vie communs.

Il faudra attendre la fin de la seconde guerre mondiale et la mise en place du régime progressif pour voir poindre l'organisation d'une véritable vie sociale dans la prison et encore, ce régime de détention la distille puisqu'il commence par une phase d'isolement complet, longue d'environ 7 mois et que dans la seconde phase, seul le travail en silence et les promenades s'effectuent en commun. Ce n'est qu'au bout de la troisième phase et surtout de la quatrième, dite d'amélioration ou de confiance, que sera organisée une véritable vie collective, avec enseignements, repas pris en commun et activités culturelles.

Malheureusement, ce régime de détention qui aurait vraisemblablement permis à l'ensemble du monde pénitentiaire d'évoluer en favorisant les expériences de la vie sociale en prison va être interrompu en 1960.

L'incarcération massive des détenus politiques, F.L.N. d'abord, O.A.S. ensuite, va devenir la principale préoccupation de l'Administration.

Ces détenus bénéficient d'un régime spécial où la vie sociale est particulièrement développée : droit à l'information (journaux, transistors), parloirs libres avec leur famille, droit de réunion, et ils lutteront de plus au cours de leur détention pour obtenir le droit à la libre circulation et le droit de représentation (des délégués existeront d'ailleurs de manière officieuse).

L'existence d'un tel régime aurait pu avoir un effet moteur sur celui des détenus de droit commun. Il n'en fut rien et bien au contraire puisque l'évasion d'un détenu O.A.S. de la prison de Saint-Martin de Ré va conduire à l'interruption de toute évolution dans les prisons, l'existence d'une large vie sociale étant considérée comme la source majeure de cette évasion.

La situation va rester bloquée jusqu'en 1971. A titre d'exemple, la France sera le dernier pays d'Europe à laisser entrer les journaux en Août 1971.

Certains événements, Toul, les révoltes de 1974 ou des volontés politiques, celle de Monsieur GISCARD D'ESTAING (la détention est la privation de la liberté et rien d'autre) ou celle de Monsieur BADINTER vont reposer le problème de la vie sociale en prison et de son développement.

Il est intéressant de constater que les différentes réformes, consisteront à reprendre, au fur et à mesure, les possibilités offertes par le régime de détention des détenus politiques.

Après ce bref rappel historique, nous allons étudier d'un peu plus près la vie sociale en prison et notamment ce qui la conditionne, ses terrains d'expression, ses limites.

I° - QU'EST-CE QUI CONDITIONNE LA VIE SOCIALE DANS UNE PRISON ?

Il est nécessaire de prendre d'abord en considération un certain nombre de conditions d'ordre général. Comme nous avons pu l'entrevoir déjà, elles sont le fait des moyens, des textes et de la volonté exprimée par l'Administration centrale.

Des crédits sont nécessaires. Je ne prendrais pour exemple que la formidable expansion des activités dans les établissements pénitentiaires, ces deux dernières années. Elle n'a été rendue possible que parce qu'un certain nombre de moyens nous ont été donnés.

Mais au delà des moyens, l'existence d'une plus ou moins large vie sociale dans la prison va être conditionnée par la volonté de l'Administration centrale.

En effet, qui dit vie sociale, dit plus grande liberté de mouvement et de pensée pour la population pénale, mais aussi nombreuses entrées dans l'établissement de personnes étrangères à l'administration ; cette réalité représente sans aucun doute un risque avec lequel le Ministère doit compter. Pour ce faire, l'Administration agit par voie de circulaires et oriente, en fonction de sa politique, le développement des activités dans la prison.

Hormis ses circulaires, il faut aussi compter avec le pouvoir qu'elle possède sur son personnel : on a bien souvent critiqué l'immobilisme des fonctionnaires pénitentiaires, mais l'histoire récente le prouve, il suffit à l'Administration de déplacer quelques chefs d'établissements à la suite d'incidents, ce qui fut le cas dans les années 1978-79, pour que les autres comprennent la leçon et appliquent de plus près les directives reçues. L'isolement des chefs d'établissements et l'absence d'une déontologie commune font le reste.

Une fois ces considérations d'ordre général établies, la vie sociale dans une prison donnée sera bien sûr fonction de l'établissement lui-même.

De son importance d'abord : il ne peut y avoir d'analogie entre la vie sociale à la Maison d'arrêt de Guéret qui compte détenus et celle de Fleury-Merogis qui en compte près de 5.000. Mais surtout cette différence résulte du rôle que joue chaque catégorie d'établissement : Maisons d'arrêt et établissements pour peines.

Historiquement, les modifications de la vie sociale dans les prisons sont toujours intervenues à partir des maisons pour peines comme nous l'avons vu tout à l'heure à propos du régime progressif.

C'est en effet dans ces établissements qu'ont eu lieu les premières expériences de réelle vie sociale ; sur le plan du travail d'abord, par la création de véritables ateliers, dans le domaine des activités ensuite, puisque dès 1964, les détenus de la Centrale d'Eysses rédigeront un journal "Myosotis", il en sera de même pour la création de groupes de théâtre, de clubs de lecture, d'équipes sportives engagées dès 1970 dans des championnats et jouant contre des équipes extérieures.

Différentes raisons peuvent expliquer cette suprématie des établissements pour peines en matière d'organisation de la vie sociale, parmi celles-ci, les plus importantes sont certainement : le "numerus clausus" officieux dont ils bénéficient, des moyens plus importants, notamment en personnel, et surtout l'homogénéité de leur population pénale, tout au moins en ce qui concerne la durée de la peine, ce qui pour certains établissements écarte tout problème lié à la sécurité.

Il est intéressant de constater qu'une des tendances de l'évolution actuelle, c'est même une des lignes de force de cette évolution, est de réduire et même de faire disparaître l'écart existant entre les différentes catégories d'établissements, les réformes récentes, parloirs rapprochés, télévisions dans les cellules, aménagement des ateliers et création d'activités se font désormais simultanément dans tous les établissements et non plus, comme par le passé, dans les seules maisons pour peines.

L'architecture va également influencer de manière fondamentale sur la vie sociale de la prison, elle l'autorise ou ne l'autorise pas, et vous qui vivez sur le terrain, savez ce dont je parle. Elle va conditionner les relations entre les hommes en leur offrant ou non, les possibilités de se rencontrer, de se réunir et son influence est d'autant plus importante dans notre Administration que les constructions y sont généralement faites "en dur" et donc difficiles à transformer.

Curieusement dans les années 1970, cette importance de l'architecture n'est pas vraiment retenue, si ce n'est du simple point de vue sécuritaire. Il faudra attendre 1980 pour qu'une commission comprenant des magistrats, des techniciens et des pénitenciers fixe pour la première fois un certain nombre de mesures devant être respectées par le concepteur pour un type d'établissement donné, il s'agissait en l'occurrence des maisons centrales à effectif limité qui ont été réalisées par la suite à Moulins et à Lannemezan.

Plus récemment, la commission architecture-prison a rendu son rapport à Monsieur BADINTER en Mars 1985. Partant du principe que l'organisation spatiale de la prison doit constituer pour le détenu un point d'équilibre entre le droit à l'intimité et celui d'avoir une vie sociale aussi proche que possible de celle de l'extérieur, elle fixe un certain nombre de normes au niveau des cellules, des unités de vie, des salles collectives, des ateliers et des installations sportives.

C'est ainsi que lors de la conception du projet de construction de la nouvelle maison d'arrêt de Nanterre, il a été décidé conformément aux recommandations de cette commission, d'installer un self-service et un réfectoire près des ateliers pour permettre aux détenus travailleurs de prendre ensemble leurs repas, près de leurs lieux de travail. **Quelle différence, d'un point de vue de la socialisation, avec le repas pris en cellule, face au mur.**

Ce travail de réflexion sur la prison de demain, montre tout l'intérêt qu'il peut y avoir à bien maîtriser l'outil architecture qui non seulement conditionne mais peut également devenir porteur d'une nouvelle vie sociale en prison.

Mais l'ensemble des éléments dont nous venons de parler : moyens, textes, architecture n'est rien sans **les hommes**. Ce sont eux, personnels, détenus, intervenants extérieurs qui vont par la qualité de leur relation créer le climat de l'établissement et qui font d'ailleurs qu'en la matière, aucune prison ne ressemble à une autre.

Il faut dire que ces relations vont se dérouler dans un contexte particulier, celui de l'histoire de l'établissement, sorte d'inconscient collectif qui pèse sur tous et induit les comportements. Pour prendre le cas extrême, il est certain que l'évolution de la vie sociale ne pourra se faire de la même manière dans les maisons centrales de Clairvaux et de Chateauroux qui sont pourtant deux établissements de même nature.

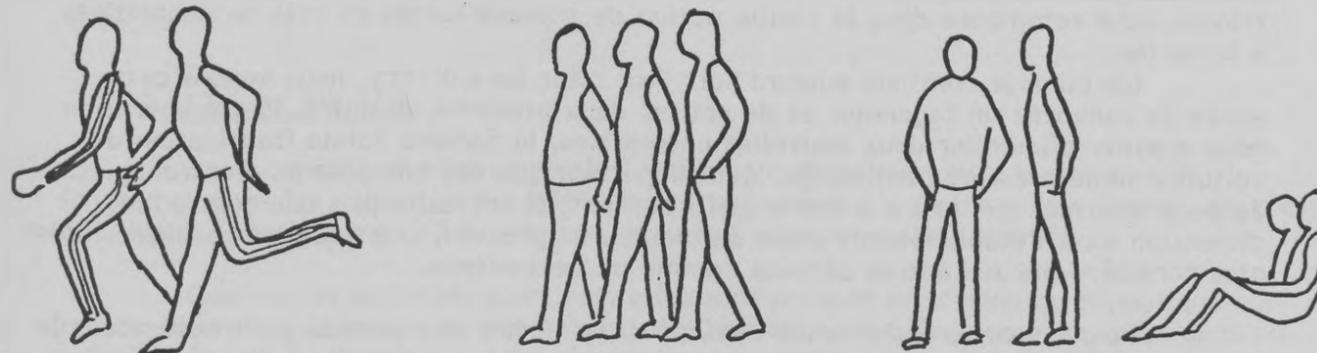
Mais surtout l'évolution de la vie sociale va dépendre d'initiatives ou de rapports de force entre les différents partenaires d'une prison donnée, ce qui ne sera pas obligatoirement le cas dans une autre.

Dernièrement, les footballeurs de l'équipe du personnel de la Maison d'arrêt de Bois d'Arcy m'ont demandé la possibilité de faire un match contre l'équipe des détenus qui venait de remporter le championnat inter-unités. Le match s'est très bien passé - nous avons perdu 4 à 2 - mais surtout en exprimant un certain respect mutuel, il est l'expression d'une évolution de la vie sociale à Bois d'Arcy. J'ai connu bien d'autres établissements où il existait des équipes de football, mais ce genre de rencontre n'y a jamais eu lieu.

Je pourrais, à cet égard, multiplier les exemples. D'ailleurs, vous-mêmes en créant des activités : cercle biblique, préparation au baptême, émissions sur des radios libres, vous influez directement sur la vie sociale en prison.

Et le directeur me direz-vous ? Détenant le pouvoir de décision, il se retrouve bien souvent l'enjeu des personnes ou des groupes de pression. A ce moment là, avec son style, ses convictions, il doit veiller à harmoniser les souhaits de chacun, car toute amélioration de la vie sociale en prison n'est durable que si elle est acceptée par tous les partenaires (parce qu'elle leur apporte à tous un mieux être).

II° - LA VIE SOCIALE ET SES TERRAINS D'EXPRESSION



Dans la prison, la vie sociale est partout, y compris en cette période de sur-population, jusque dans la cellule qui devrait être au contraire un lieu d'intimité.

Cette vie sociale n'est pas totalement connue et contrôlée par l'administration, toute une partie lui échappe, les échanges entre cellules à l'aide des yoyos, la vie dans les salles d'attente avant de se rendre aux parloirs ou à l'infirmerie, combien de rencontres arrangées dans ces lieux ? Mais en ce domaine, je ne vous apprendrais rien, vous en savez d'ailleurs certainement plus que moi.

Je m'en tiendrais donc aux terrains d'expression de la vie sociale les plus importants : le travail, le sport, les activités en essayant de saisir l'évolution actuelle.

LE TRAVAIL

Le travail a toujours été intimement lié à la peine, il va de ce fait en suivre la même évolution. De la punition et même de l'élimination, les travaux forcés ou le bagne, il va peu à peu être considéré comme un outil permettant de transformer l'homme incarcéré. Dans le code de 1808, le travail est justifié par le fait qu'il plie les esprits et les corps à une bonne discipline et qu'il crée des habitudes d'ordre et de régularité.

Il faudra attendre 1945 pour que le travail trouve sa justification moderne. Il doit désormais comme l'incarcération favoriser l'amendement et le reclassement social des condamnés.

Toutefois, comme dans bien d'autres domaines, ce n'est qu'en 1975 que les intentions du législateur vont réellement passées dans les faits.

A partir de cette date, le travail pénitentiaire va subir de profondes modifications. Partant du principe que pour préparer la réinsertion, le travail effectué dans la prison doit se rapprocher le plus possible du travail à l'extérieur, on va aboutir à son corollaire : le statut du détenu au travail doit correspondre à celui du travailleur libre.

Sur le terrain, l'application de ce principe va conduire à la recherche de nouveaux concessionnaires. Jusqu'à cette époque, en effet le travail pénitentiaire était aux mains de façonniers, c'est-à-dire d'entrepreneurs ne produisant pas eux-mêmes, mais louant leurs services et pratiquant des salaires extrêmement faibles.

La priorité va être donnée à l'implantation d'entreprises proprement dites, ce qui va permettre à la fois d'augmenter les salaires en supprimant un intermédiaire et d'intéresser plus directement les détenus au travail effectué en développant chez eux le sentiment d'appartenir à l'entreprise.

Ces deux points sont très importants, car si le détenu considère qu'il est spolié, il ressentira le travail comme étant une exploitation avec les risques que cela comporte pour son progrès vers la réinsertion. De même, s'il ne s'intéresse pas à son travail, nous retombons dans la vieille notion de travaux forcés et cela ne donne rien à la sortie.

Ce combat continue aujourd'hui. Pour citer Bois d'Arcy, nous venons cette année de renvoyer un façonnier et de retirer deux ateliers à un autre. Cette opération nous a permis d'installer deux nouvelles entreprises, la Société Solido (fabrication de voitures miniatures) et l'entreprise Mollex qui fabrique des composants électroniques. Je peux affirmer que grâce à ces transformations, le travail a pris une tout autre dimension dans l'établissement ; une des meilleures preuves, c'est que le travailleur n'est plus considéré par les autres détenus comme un nécessiteux.

Pour continuer dans cette voie, pour permettre aux détenus de trouver dans le travail sa qualité d'agent économique semblable à celle d'un ouvrier à l'extérieur, il faut des entreprises qui considèrent l'atelier en prison comme un atelier extérieur ; il faut qu'elles aient le souci d'informer les détenus sur la place de leur atelier dans l'entreprise, sur la destination des produits, sur l'évolution du plan de charge.

Pour réaliser un tel changement, il faut rechercher des activités industrielles. Malheureusement la durée de la journée pénitentiaire, environ 6 h.30, fait obstacle à l'implantation de nombreuses industries, notamment celles qui sont fortement mécanisées et qui seraient pourtant les plus aptes à faire du travail pénitentiaire, un travail tout simplement.

Dans ce cadre, le travail pénal peut devenir un lieu de responsabilisation pour le détenu, favorisant ainsi certainement ses possibilités de réinsertion. De nombreuses activités, notamment celles intéressant moins de 10 détenus ne permettent pas à l'entreprise de détacher un de ses agents pour l'encadrement, celui-ci est alors assuré par les détenus eux-mêmes ou par l'un d'entre eux qui assure alors la responsabilité de la production.

Pour reprendre l'exemple de bois d'Arcy, l'ensemble du fonctionnement de l'atelier Solido (40 postes de travail) est assuré par les détenus selon le schéma suivant : 1 contremaître, 1 comptable et 6 responsables de chaîne.

LE SPORT

La vie sociale dans la prison s'exprime également dans les activités sportives. Malheureusement, peu d'établissements, à part les maisons pour peines, bénéficient des installations nécessaires à la pratique du sport.

Ces activités sont pourtant primordiales, d'un simple point de vue individuel d'abord, car elles sont de nature à préserver la santé et à lutter contre le confinement. Elles permettent aussi aux détenus de se mouvoir plus librement que dans le reste de la détention, de maintenir leur force physique et de libérer leur énergie.

Cet intérêt apparaît encore plus nettement lorsqu'il s'agit de détenus toxicomanes. La pratique d'un sport leur permet de retrouver leur corps et les aide à se libérer psychologiquement de la drogue.

En dehors de l'intérêt personnel que revêtent les activités sportives, elles sont surtout, à condition d'être bien encadrées, **une école du respect : respect des règles, et respect des autres**. Elles sont en ce sens en opposition totale avec la culture carcérale, car ce n'est plus le personnage du délinquant qui va primer, mais le bon joueur, recréant ainsi dans la détention une échelle des valeurs semblable à celle du monde extérieur.

Elles permettent aussi par l'organisation de rencontres avec les équipes extérieures, un contact avec le monde libre. Bien souvent ces rencontres se terminent autour d'un pot, ce qui est à la fois l'occasion pour les détenus de retrouver leur dignité et ils y sont sensibles mais aussi de se confronter de manière salutaire à la réalité.

LES ACTIVITES

Les activités et notamment les activités culturelles existent depuis très longtemps dans les prisons, mais elles étaient réservées aux maisons pour peines, ce n'est que depuis 2 ou 3 ans qu'elles ont fait leur apparition en maison d'arrêt.

Comme les activités sportives, elles sont d'abord l'occasion de réimpliquer le monde libre dans la prison en permettant des contacts avec des personnes physiques ou morales venues de l'extérieur pour animer ou coordonner ces activités. Elles sont en cela un formidable défi à la sous-culture carcérale et aux fantasmes qui font le quotidien de la prison.

Mais plus encore et surtout en ce qui concerne les activités culturelles, elles portent en elles les possibilités d'améliorer l'éducation et donc de déboucher sur un désir d'enseignement, de formation, de réinsertion. Bien souvent, en effet, les détenus n'ont plus le désir d'apprendre et le fait de participer à des activités de théâtre, d'écriture, de lecture, de dessin est un moyen de faire renaître en eux un désir de formation.

Récemment à Bois d'Arcy, un metteur en scène, Monsieur SANDOR a créé un atelier théâtre. Une quinzaine de détenus ont participé à cette activité pendant trois mois et ont monté une pièce d'Emmanuel ROBLES, "Montserrat", qu'ils ont jouée devant le reste de la détention.

Cette expérience, de l'avis même du personnel socio-éducatif qui l'a suivie, a été très positive. Elle a notamment appris aux participants à respecter l'autre, à l'écouter, à savoir se situer dans un groupe, à tolérer la différence et cela sans référence et même en contradiction avec le caïdat fondé lui sur la nature du délit ou le quantum de la peine. Elle leur a permis également de devenir plus conscients de la valeur de l'effort et de leurs possibilités ce qui est important pour des êtres souvent obsédés par le sentiment d'échec.

Tout cela a été d'ailleurs fort bien résumé par l'un d'entre eux qui a confié à un journaliste venu les interviewer après le spectacle : "Pourtant au début on était des incapables, on avait du mal à bouger, à se mettre à genoux. Certains disaient, tu déconnes, tu vas pas faire ça. Et puis on l'a fait."

Les activités offrent aussi l'avantage de pouvoir responsabiliser un certain nombre de détenus. La plupart du temps en effet et notamment dans les maisons de peines, chaque activité (club photos, musique, lecture, échecs...) a son ou ses responsables qui travaillent en collaboration avec le personnel socio-éducatif de l'établissement.

Cette responsabilisation est importante car elle permet aux détenus de conserver le contact avec la réalité des choses et de s'exprimer, ce qu'ils peuvent faire également au sein des associations culturelles et sportives qui existent dans chaque établissement.

La vie sociale existe dans bien d'autres domaines, qu'il s'agisse des cours scolaires, de la formation professionnelle et même de la télévision qui a l'immense avantage de faire que le détenu n'est plus un homme à part, dans un monde fermé sans relation avec le monde extérieur.

III° - LES LIMITES DE LA VIE SOCIALE EN PRISON

Mais, me direz-vous, pourquoi parler de limites après avoir découvert tous les avantages qu'apporte l'organisation d'une véritable vie sociale en prison ?

Elles existent pourtant. La première m'apparaît résider dans l'existence **d'une sous-culture carcérale.**

Cette sous-culture, chacun d'entre vous la connaît. Elle s'exprime dans les langages, l'argot ou le verlan, dans des rites de nature plus ou moins initiatiques et infantiles comme le choix d'un surnom ou l'application de tatouages. Elle possède un code de l'honneur composé de valeurs et de conventions dont la plus importante est la loi du silence comme le prouve la sévérité du sort réservé aux balances. Les hommes y sont hiérarchisés et regroupés en castes en fonction de la nature de leur délinquance : "les casseurs" (parmi lesquels figurent les "caïds"), les "proxénètes", les "pointeurs" et les "travestis". Elle a également ses occupations propres : jeux de hasard et d'argent, drogue, homosexualité, apprentissage ou perfectionnement du métier de délinquant, récits d'actes délictueux, parfois inventés, souvent enjolivés mais toujours excusés.

Or, le détenu même s'il possédait auparavant une autre culture, risque d'adhérer très vite au corps social qui l'entoure par simple conformisme, par crainte ou parfois par bravade.

Dans ce cadre, l'élargissement de la vie sociale, en rendant plus simples et plus fréquents les contacts entre détenus, risque d'accroître l'influence de cette sous-culture carcérale et par là d'écarter définitivement toute perspective de réinsertion dans le corps social normal.

Nous pouvons prendre à cet égard l'exemple des prisons américaines où cette forme de vie sociale est largement développée et où les détenus ont une très grande faculté de s'organiser, le personnel ayant pour mission de se tenir au niveau de l'enceinte pour éviter les évasions. Les nombreux incidents qui émaillent la vie de ces établissements, l'existence de véritables gangs qui soumettent les plus faibles à leur volonté, tendent à prouver qu'une libéralisation de la vie sociale n'est pas toujours favorable.

Il en va de même en France, dans nos établissements en ce qui concerne les grandes cours de promenade. Leur création assez récente est certainement favorable à l'accroissement de la vie sociale, il n'en reste pas moins vrai qu'elles sont actuellement un des foyers de la sous-culture carcérale, beaucoup de détenus refusant d'ailleurs de s'y rendre par peur.

Il est donc nécessaire de bien tenir compte de l'existence de ces différents facteurs lorsque l'on veut accroître la vie sociale dans un établissement. Le souci de libéraliser le régime de vie ne peut être le seul guide. Il faut mettre en place des activités au contenu solide, permettant l'intervention extérieure quelqu'en soit la forme : visiteurs, professionnels ou même personnels. C'est une des conditions pour que les réformes entreprises soient positives.

La deuxième limite ou plutôt le deuxième danger d'une vie sociale trop élaborée, **c'est que le prise en compte de l'individu risque à terme d'être socialement mieux assurée dans la prison qu'à l'extérieur.** A l'intérieur, le détenu pratiquerait de multiples activités (sports, théâtre, journaux, vidéo) où il serait reconnu dans sa personnalité alors qu'à l'extérieur, la vie sociale est dure et il n'est plus rien.

N'est-ce pas un peu ce qui est arrivé à un détenu comme Knobelpiers, soutenu et reconnu alors qu'il était en prison. Je citerais aussi cet exemple que rapporte l'un d'entre vous dans son livre ; l'histoire de ce détenu habitué à vivre sa messe à l'intérieur de la prison et qui au cours d'une permission se retrouve dans une église où il ne supporte pas de voir ce qu'il appelle "une communauté sans coeur".

Il apparaît donc nécessaire de conserver à la vie sociale dans la prison un certain équilibre sous peine de ne plus susciter chez le détenu ce réflexe de crainte et de rejet de la prison, si essentielle à sa réinsertion. Pourquoi craindrait-il d'y revenir puisqu'au moins là, il est reconnu.

Enfin, le dernier danger me semble résider dans une **uniformisation de la vie sociale dans tous les établissements.** Depuis quelques années en effet, et je l'ai déjà souligné précédemment, les réformes sont appliqués indistinctement en maisons pour peines et en maisons d'arrêt.

Ce souci de libéralisation ne tient pas assez compte à mon avis des réalités que sont le surencombrement des maisons d'arrêt, la faiblesse de leurs effectifs en personnel notamment socio-éducatif et de leur manque de moyens. On peut se demander si le résultat de cette libéralisation ne risque pas de privilégier uniquement les rapports entre les détenus et donc de rentrer dans une logique contraire à la réinsertion.

Ce danger m'apparaît encore plus sensible pour les détenus condamnés à de très courtes peines car bien souvent, ils ne pourront ni travailler, ni participer à des activités organisées. Par contre, la plus grande liberté de mouvement et de communication qui leur est offerte risque de les entraîner à l'adoption de modèles créés par la sous-culture carcérale.

Il nous faut maintenant conclure. La vie sociale en détention est un peu à l'image de la langue d'Esopé, la pire et la meilleure des choses. Il faut à la fois développer celle qui est organisée, apporte l'ouverture vers le monde extérieur, permet au détenu de réfléchir et de mieux se situer en améliorant sa relation aux autres. Il faut par contre lutter contre celle qui diminue l'homme et qui, en lui donnant le sentiment d'appartenir à un groupe particulier, le pousse à rester ou à devenir asocial.

A cet égard, il m'apparaît indispensable de repenser la manière dont doivent être purgées les courtes peines d'emprisonnement.

En effet, l'impossibilité d'aider à une resocialisation des ces détenus dans le cadre actuel, me laisse à penser qu'il serait préférable d'envisager une incarcération très brève, n'excédant pas deux mois et qui remplacerait les condamnations actuelles allant jusqu'à environ six mois.

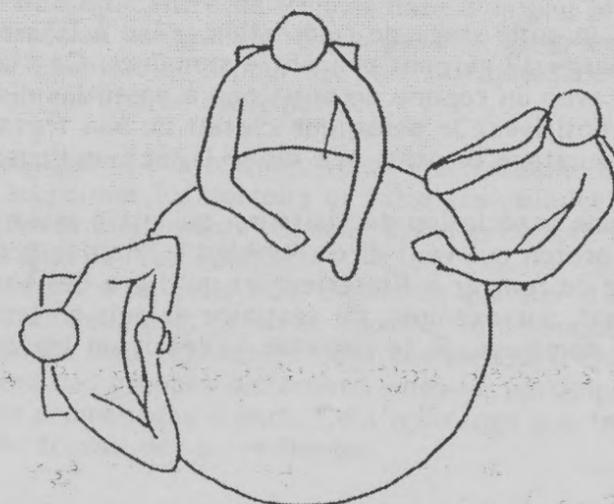
Cette condamnation serait purgée dans des établissements particuliers où serait pratiqué un régime strict excluant les aménagements actuels de la prison : cantine, télévision notamment et pratiquant un isolement complet entre les détenus.

Cet isolement y compris pendant les promenades serait interrompu par des entretiens ou des activités de groupe animées par des membres du personnel et des intervenants extérieurs et qui auraient pour but de permettre au détenu de faire le point sur sa vie et son avenir.

Cette forme d'emprisonnement qui présenterait l'avantage de marquer un coup d'arrêt à la délinquance d'un homme sans pour autant le désocialiser compte tenu à la fois de la durée de la peine et de l'absence de promiscuité, m'apparaît préférable au système actuel qui pour les courtes peines d'emprisonnement n'a plus aucun sens.

VIE SOCIALE EN PRISON

TEMOIGNAGES D'AUMÔNIERS



André URVOAS (Maison d'arrêt de Brest)

Je suis aumônier à Brest depuis 13 ans. C'est une petite maison d'arrêt : 80 places à peu près, on y entasse 160 personnes actuellement.

J'étais tout à fait d'accord avec Monsieur CHAUVET quand il a parlé de l'importance de l'architecture. Il n'y a pas de locaux à proprement parler pour se réunir. Depuis six mois à peu près, une association culturelle s'est mise en place et elle balbutie, elle fait ses premiers pas actuellement.

On a quand même réussi à créer une bibliothèque où les garçons peuvent aller eux-mêmes choisir leurs livres (à l'initiative de l'Administration). Il y a également une salle où quelques garçons peuvent aller gratter de la guitare de temps en temps (en fait, ne riez pas, c'est le mitard qui se trouve au 3ème étage, il n'y a personne dedans donc la salle est libre - on occupe les lieux comme on peut ! -).

Pour la chapelle, c'était en fait marqué "chapelle" lorsque je suis arrivé il y a 13 ans, actuellement c'est marqué "Salle de Sports", mais c'est minuscule... Si on met une table de ping-pong, c'est plein ! (avec l'espace qu'il faut quand même pour jouer, donc avec une peu de recul). On y fait un peu de musculation.

La cour est minuscule également. Un moment donné, on pouvait faire du football, mais les balles passaient par dessus... Cela arrive qu'on y joue encore, mais tout cela ne va pas très loin !

Il y a l'école où l'instituteur regroupe quand même du monde ; on y apprend à lire et à écrire, mais également quelquefois on a l'occasion de discuter d'un film qui a été projeté.

Quelquefois, il m'arrive de regrouper du monde, le dimanche. J'essaie de faire de cet espace là, comme vous tous, un espace de liberté où on peut discuter, dialoguer.

Tout est bouclé. Il n'y a pas d'intervenants de l'extérieur car le Directeur d'une maison, c'est très important, fait la pluie et le beau temps (même s'il a des chefs lui aussi). Il a une sacrée autonomie, il ouvre ou il ferme les portes. J'ai connu 5 Chefs de maison d'arrêt : chacun est unique et il y en a qui sont beaucoup plus ouverts que d'autres, mais avec le maître mot toujours "sécurité".

Il y a eu aussi un petit stage de réinsertion grâce à l'Association "Culture et Liberté qui a pris en charge 12 garçons pendant 6 semaines. Ce stage a eu lieu à l'intérieur de la prison, avec un régime un petit peu à part, des discussions, des petites choses qui ont été très positives. Je pense que c'était du bon travail. On essaie, je crois, d'avoir un nouveau stage bientôt, m'a dit le Directeur l'autre jour.

Et puis il y a une association de visiteurs, qui était assez active et qui s'appelle "Varzau" (c'est un mot breton qui veut dire : "debout"). Mais le problème c'est que ce n'est pas toujours facile de rentrer à l'intérieur et qu'il y a des barrières. Ces visiteurs s'occupaient, par exemple, du vestiaire et puis on leur a enlevé cette possibilité et c'est bien dommage, je le regrette ! C'était un travail qui était à mon avis très positif...



Roger PLANCHET (Centre de Détention de Rennes)

L'architecture du Centre de Rennes date d'un peu plus de 100 ans (1875). En plus de la construction hexagonale, il y a pas mal d'espace qui n'est pas toujours utilisé (je pense par exemple qu'il pourrait être fait quelquechose dans les terrains vagues, mais on y coupe l'herbe seulement).

Dans les bâtiments eux-mêmes, voici une trentaine d'années, des travaux ont été entrepris pour supprimer les dortoirs et faire les cellules individuelles. Il y a 15 divisions en détention actuellement. Chaque division comprend 15 à 20 cellules et un grand espace qu'on appelle "le commun".

En plus du centre de détention, existent un quartier maison d'arrêt et, de plus en plus, depuis bientôt deux ans, ce qu'on appelle "le désencombrement Fleury-Femmes". En général, ces femmes sont regroupées dans des secteurs. Quelquefois, on les empêche de communiquer avec des groupes différents, elles ne participent pas aux loisirs des autres, elles ont des promenades à part. Cela n'arrange pas tellement la vie intérieure et cela complique le travail des surveillantes.

Pour l'horaire, c'est la journée continue pour le travail : de 7h.70 à 13h.30 (avec pause casse-croûte d'un quart d'heure) ; ensuite, le repas en cellule, jamais en commun, sauf aux jours de fête et sauf pour deux divisions.

Dans le passé, ont eu lieu des essais de vie en commun mais la vie était trop difficile. Pour deux divisions, il y a un nouvel essai de "portes ouvertes" de 7h.30 à 23h.00. Ce sont deux divisions un peu triées du point de vue des personnes. C'est un risque aussi : n'importe qui peut entrer dans la cellule et des choses peuvent disparaître... Dans ces divisions, il n'y a pas de surveillantes, sauf de temps en temps, principalement pour les repas. Si, par exemple, des femmes veulent descendre à une réunion où si on veut les appeler, elles sont bloquées dans leurs divisions, parce qu'elles n'ont pas le droit de se servir du téléphone. C'est un envers à cette vie beaucoup plus ouverte.

L'après-midi, de 14h.30 jusqu'à 16h.30, une vie en dehors du travail peut se dérouler. Les femmes ont le choix d'aller en promenade, de rester en cellule, de faire des activités, de suivre des cours d'alphabétisation, des cours scolaires, ou d'aller au "commun". Certaines femmes ne sortent jamais de leur cellule en dehors du travail. Elles ont peur des autres, parce qu'elles ne veulent pas ou ne peuvent pas vivre avec les autres. Pour la vie en commun, il y a un espace assez grand avec de petites tables et la télévision en couleur fonctionne depuis le moment où les gens sortent en commun jusqu'à 18h.30. Grâce au circuit de vidéo, on peut passer d'anciens films ou des films loués, en dehors des programmes de l'après-midi. Certaines femmes sont des habituées du "commun", elles ne vont pas en promenade, ne font pas d'activités mais sont "en commun", regardant ou ne regardant pas beaucoup la télé, prenant un café, tricotant, jouant aux cartes,...

Pendant ce temps, se vivent des activités : cours de français, d'alphabétisation pour les étrangères, cours supérieurs pour quelques unes. Il y a plusieurs institutrices et formatrices de l'I.R.F.A./I.N.F.A.C.

Aux activités et aux cours, ce sont souvent les mêmes qu'on retrouve mais cela ne fait pas une grosse proportion sur l'ensemble (60 ou 80 sur 280, les mêmes personnes participant souvent à plusieurs activités).

La Maison d'arrêt et le "désencombrement Fleury" peuvent participer aux cours, mais non aux activités.

Les femmes du C.D. peuvent s'inscrire à la poterie, à la peinture sur tissu, à la peinture sur soie. Il y a aussi la confection de "pompons", tout un montage de petits animaux, la photo, la musique : apprentissage de la guitare, de la flûte, pour certaines celui du piano - elles peuvent utiliser l'orgue de la chapelle pour travailler plus longuement, orgue achetée grâce à des dons envoyés à Noël 1983, à la suite d'une messe radio-diffusée. Plus ponctuellement, existent : le club de théâtre, les clubs de danse (africaine, classique).

Je constate que, pour certaines du moins, plus la vie de l'intérieur se rapproche de celle de l'extérieur, plus elle devient difficile. Voici un certain nombre d'années, lorsque les femmes ne supportaient plus leurs problèmes, elles s'en prenaient aux carreaux, à la porte, au mobilier... Maintenant, je crois que les conflits s'exercent davantage entre elles et qu'elles se sentent beaucoup plus agressées par tous les mouvements, toutes les activités, le bruit (télé, radio, etc...).

Je me suis rendu compte qu'elles ont beaucoup plus besoin de "conciliateurs", de "réconciliateurs".

Je ne sais pas s'il y a plus de conflits chez les femmes que chez les hommes, mais on me demande quelquefois d'intervenir, entre deux ou plusieurs personnes, comme on le demande aussi à d'autres personnes.



- François HAUMESSER (Haguenau)

La Maison centrale d'Haguenau dont j'étais l'aumônier a été fermée en raison de son mauvais état. Les 200 détenus ont été transférés dans diverses prisons. Il y avait également un des Centres, je crois qu'il y en avait deux en France, pour une centaine de "psychopathes" qui ont été envoyés à Metz, pour la plupart, et dans les établissements de l'Est. Le personnel a également été placé principalement dans l'Est en sureffectif, en attendant.

Je voudrais donner un exemple pour montrer comment une socialisation (je l'appellerais comme cela) peut effectivement se réaliser à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire à partir de l'initiative d'un détenu, dans la mesure où cette initiative est reconnue, soutenue ensuite dans sa réalisation.

Ici il s'agit du cas particulier de Daniel que l'aumônier de Lure a d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer à la suite de son transfert.

Je voudrais vous dire un petit peu comment cette initiative de Daniel a donné lieu à un effort de socialisation qui a dépassé de fait les murs internes de la prison.

Lorsque Daniel, 35 ans environ, multi-récidiviste, a été transféré à Haguenau, il a eu le besoin de s'exprimer par la peinture, alors qu'il ne la pratiquait pas tellement avant.

Le problème était de savoir comment lui procurer les moyens pour faire cette peinture. Il a été mis en contact avec un visiteur, une visiteuse, qui lui ont procuré les gouaches, le matériel nécessaire, le matériel. Le problème était de pouvoir réaliser cette peinture très librement parce que il ne cherchait pas à travailler, ce n'était pas son penchant dans la vie courante. Il a eu l'autorisation par la Direction de faire cette peinture en cellule. A la Centrale, ils étaient trois par cellule. Comme c'est une maison de peines, on n'a jamais eu à vrai dire un sureffectif, et les cellules étaient assez grandes (mais avec tout de même les problèmes que cela suppose, les tensions du fait d'être trois).

Daniel a commencé par peindre, il peint très vite ; c'était plutôt de la copie et non pas de la peinture qu'il faisait personnellement. Il fallait un modèle, mais il réalisait très bien ces copies. Il a commencé par des crayons d'abord, puis ensuite par de la gouache. Au bout d'un mois, il avait déjà fait plus de 30 tableaux et il fallait constamment lui fournir le matériel. Lentement mais progressivement, l'équipe éducative a été intéressée et un des éducateurs qui était chargé d'organiser l'activité de peinture a donc pris fait et cause pour lui, puis cela s'est élargi... Il fallait donc grouper autour de lui d'autres également motivés pour une telle activité et faire fonctionner un atelier de peinture.

Le problème était de faire connaître cette production ; il ne fallait pas qu'elle soit seulement une activité de défoulement mais qu'elle soit communiquée. Je considérais cela, pour ma part vue ma formation psychologique, comme une "parole". Je voulais que cette "parole" circule. Nous avons eu la chance d'avoir un jeune Directeur très ouvert ; il a autorisé que les tableaux puissent être sortis, par le biais de l'aumônier.

Nous avons donc fait une première exposition à la Maison "Loisirs et Culture" de Haguenau, pendant trois semaines, avec publicité locale dans la presse (articles avec photos). Cela a donné un premier résultat.

Encouragés par cette expérience, nous avons alerté la Radio locale, "Radio Tonique". Une émission qui s'appelle "Confidences", a lieu, entre minuit et 2h.00, et à laquelle j'ai participé 2-3 fois. Cela consiste à appeler directement l'animateur puis ensuite à lui soumettre ses problèmes, en particulier ceux des jeunes qui n'ont pas de travail, mais aussi souvent à lui faire part d'initiatives et de réalisations. Les détenus sont à l'écoute, tout spécialement de cette émission, car ils ne dorment pas huit heures par jour...

Daniel avait contacté l'animateur en écrivant. Son nom a été diffusé, et grâce à cet appui des médias, tout un réseau de personnes ont pu connaître (sans le connaître à vrai dire) Daniel par le biais de ses peintures.

Un Comité s'est mis en place. On a loué une salle de restaurant et puis on a fait une exposition des autres peintures réalisées entre temps. Daniel a eu la chance d'obtenir, ce dimanche là, une permission de sortie pour pouvoir participer en tant que peintre à cette exposition. Grâce à ce concours de la radio, un réseau de 350 personnes s'est constitué.

Dans l'après-midi, au moins dans les 300 personnes sont venues. Il y avait un livre où les gens pouvaient dire comment ils jugeaient ces tableaux, et ils avaient l'occasion de parler à Daniel. **On ne voyait pas simplement le détenu un peu hirsute mais on pouvait le découvrir dans sa richesse de produire quelque chose gratuitement.** De 14h.00 à 19h.00, a eu lieu une vente de ces tableaux qui a rapporté près de 12.000 F.

Daniel avait décidé de mettre cette somme au bénéfice d'un C.A.T. qui était en création à Haguenau. **Il n'en a rien retenu.** Naïvement, j'ai voulu lui refiler une partie de cette somme... J'ai mérité une grosse engueulade, parce que c'était moi l'escroc de l'affaire ! Je n'avais pas compris, voyez, on fait toujours des gaffes ! **Il ne voulait pas qu'on touche au sentiment de gratuité.** Cela s'explique pour des tas de raisons, en particulier par ce qu'il a un frère handicapé. Mais peu importe, ce n'était pas à moi à me mettre à sa place... Donc, la somme a été remise officiellement par la Radio au bénéfice de la création de ce C.A.T.

C'est intéressant à notre niveau et au niveau des équipes qui interviennent de lancer des activités mais surtout d'en dégager la signification. Je crois que passer par le culturel, qui est un champ nouvellement ouvert pour nous et où nous pouvons embrayer utilement avec beaucoup d'intervenants, c'est pouvoir dégager la signification de ces activités.

C'est vrai qu'il y a des limites très utilement signalées tout à l'heure. Si je prends le cas de Daniel, sur son plan personnel : comment va-t-il intégrer en lui tout ce que nous avons favorisé avec le concours extérieur de la Radio ? Que va-t-il en faire après pour sa sortie ?

Effectivement, on peut se poser la question de savoir si cela est au service de son intégration. C'est vrai qu'il y a une grosse part d'imaginaire qui joue et je crains tout de même que Daniel, ayant vu ce qu'il est capable de faire pour les autres et par les autres, sorte avec cette conviction qu'il peut gagner sa vie maintenant par la peinture... Je n'en suis pas tout à fait convaincu !

Il faut donc, je crois, qu'un discernement critique soit exercé en équipe. C'est une dimension du travail de socialisation que l'on accomplit, sinon on risque de délirer ensemble car la prison est un milieu porté par l'imaginaire (et pas seulement chez les "psychopathes"). Comment ne pas être prisonnier de ces activités, de cet imaginaire ? Comment retrouver le chemin de la réalité ? Cela impose parfois une contrainte de vérité.

Parler vrai pour que l'autre soit sorti d'un désir que l'on ne peut tout de même pas favoriser d'une façon excessive, sinon c'est la culbute et il risque finalement d'être déçu. Il est certain qu'il faut contribuer à la valorisation de la personne, mais l'aspect critique s'impose. Il faut qu'il y ait quequ'un, j'estime, qui vive à distance ces activités pour garder un regard critique sur ce qui s'accomplit, tenant compte de la finalité de cette action culturelle que l'on entreprend.

Se précipiter tête baissée dans une telle activité sans contrôle critique, c'est finalement récolter de part et d'autre une déception. Cela joue en notre défaveur avec le risque que l'on dise : "Cela ne sert à rien, voyez ce que vous récoltez !".

En socialisant par ces activités culturelles, en donnant à l'autre une aptitude à se valoriser, à être plus respectueux envers autrui, nous sommes responsables d'accompagner critiqueusement ce processus de socialisation. Nous sommes responsables de la réussite ou même de l'échec de cette socialisation.

- Albert MASSON (Maison d'arrêt de Fresnes)



Je suis à la prison de Fresnes qui compte un peu plus de 4.000 détenus. Elle est divisée en deux grandes sections : la maison d'arrêt et puis les transits. La maison d'arrêt compte au cours de l'année à peu près 7.000 passages et les transits à peu près 5.000

En dehors de cela, il y a la détention proprement dite, l'hôpital central, et le C.N.O. (Centre National d'Orientation). Et en plus maintenant, depuis quelques mois, il y a un C.D. pour les petites peines.

En écoutant Monsieur CHAUVET tout à l'heure, je pensais qu'il avait eu beaucoup de chances d'être à Bois d'Arcy parce que, à la différence de Monsieur KAMPS qui est à Fresnes, Monsieur CHAUVET a de l'espace.

C'est un tiraillement pour moi, depuis 18 ans que je suis à Fresnes, à la pensée qu'on puisse réunir là 4.000 personnes sur si peu d'espace et 4.000 personnes qui viennent de 57 nationalités... Vous devinez un peu le cocktail que cela fait. Alors, par manque d'espace, par manque aussi de personnel qualifié, il est très certain que Fresnes est très en retard par rapport à d'autres Centres et on ose à peine évoquer ce qui existait...

Mais grâce à l'ouverture de Monsieur KAMPS, il y a quand même des choses qui pointent. Cet été, un peu aussi par crainte des soulèvements, il a organisé le sport. Tout le monde n'est pas partie prenante bien sûr, mais maintenant ceux qui désirent faire du sport peuvent en faire (sport très traditionnel : descendre dans une cour, faire des mouvements, jeux de foot, etc...). Ils peuvent sortir de leur cellule, se détendre, et cela leur fait beaucoup de bien.

Ensuite il a laissé aussi s'organiser un groupe de musiciens (musique instrumentale) qui s'exerce plusieurs fois par semaine. De plus, en deuxième division, qui est la plus importante puisqu'il y a les transits et que lorsqu'ils arrivent ils sont dépourvus de tout, il n'y a toujours pas de service social, mais Monsieur KAMPS vient de recruter plusieurs éducateurs, éducatrices qui vont plus ou moins prendre cette deuxième division en charge. Tout cela est extrêmement positif et je ressens ce qu'il ferait s'il avait davantage d'espace. Il a tout à fait le soutien des intervenants qui se sont d'abord constitués en petite équipe de réflexion. Au départ, il y avait quatre religieuses, trois hommes dont un très actif, une dizaine de visiteuses. Ce groupe de réflexion a pratiquement débouché sur une association qui s'est fondée, il y a un an, qu'on appelle A.C.T.I.F. (Association d'intervenants à Fresnes). Ils sont une cinquantaine et soutiennent énormément l'action du Directeur et puis ils prennent en charge, de plus en plus, les dimensions de la vie carcérale, par exemple : le sport, la bibliothèque et ensuite avec le Père DEVILLARD (ici présent), assurent l'aide aux étrangers et plus particulièrement aux immigrés.

Voilà à peu près pour les perspectives d'avenir, mais je crains que Fresnes ne reste Fresnes, un peu en raison de son passé architectural, et puis je dirais aussi en raison de son passé psychologique, Fresnes passe toujours pour être la prison de rigueur (c'est un peu vrai d'ailleurs) et il n'y a pas l'évolution que l'on voit ailleurs et que l'on pourrait désirer pour Fresnes.

LA CAMPAGNE UNICEF AVEC LES DETENUS :

Nous avons eu plusieurs activités sollicitées d'ailleurs par les détenus, en dernier lieu celle de Coluche : les restaurants du cœur. C'est venu par des détenus qui m'en ont parlé et eux, évidemment, voulaient passer par l'Administration, par l'économat.

En fait, cela n'a pas été possible car même avec l'approbation du Directeur, le monde de l'économat s'y est un peu opposé car il fallait prélever une certaine somme sur le pécule des détenus.

Finalement, au lieu de passer par l'économat, j'ai imaginé l'envoi des timbres. J'ai téléphoné aux "restaurants du coeur" pour savoir si justement, au lieu d'un mandat, ils pouvaient recevoir les timbres. Ils ont donné de 6.000 F. à 7.000 F. de timbres.

Mais auparavant, il y avait eu un peu comme à Fleury des collectes à l'occasion de Noël et l'une de ses collectes m'a beaucoup ému parce qu'on l'a adressée à un Centre d'enfants handicapés qui est à l'Hay-Les-Roses et c'est moi qui avais été chargé de porter le mandat rédigé par l'économat. A la suite de quoi j'ai reçu une lettre d'un parent justement de ces enfants handicapés et cela m'a tellement touché que j'ai demandé à Pierre MOITEL de la lire.

Voici la lettre adressée par mon intermédiaire aux détenus :

" Ce geste exemplaire, s'il témoigne de l'amour des uns pour les autres, a été ressenti par les membres de notre Association comme un message particulièrement admirable puisque ce sont les plus humbles qui ont choisi de se priver du nécessaire pour aider les plus déshérités de leurs frères.

Parents d'un petit garçon de 13 ans, Jean-Louis, atteint d'une aberration chromosomique et que nous chérissons tant, en raison de son infirmité qui le rend sans défense, ma femme et moi avons été bouleversés à la pensée que, tout près d'ici, d'autres personnes que nous ne connaissions pas avaient, elles aussi, avec nous et notre famille, manifesté un sentiment de tendresse pour notre enfant.

Dans ce monde difficile, nous souhaitons ardemment que vos jeunes, actuellement dans la peine, prennent conscience que cette générosité de coeur montrée de si belle façon est une force impressionnante et doit leur permettre de reprendre leur vraie place dans la cité des hommes.

Tous nos vœux les plus cordiaux les accompagnent.

Je proposerai que notre Association, qui a en charge plus de cent enfants handicapés mentaux, de 6 à 20 ans, marque sa gratitude envers vos jeunes en affectant le don qu'ils ont bien voulu faire à un achat constituant un témoignage durable de leur geste. "

Evidemment, j'ai lu la lettre aux intéressés et ils en ont été très frappés et émus.

J'ai oublié de dire qu'à Fresnes, il y avait également un centre scolaire qui réunit, je crois, à peu près 200 étudiants. Si les professeurs sont les maîtres de l'organisation scolaire, les détenus aménagent eux, je dirais, leur dimension sportive et là, il y a un terrain d'initiatives et de responsabilités.

Pour reprendre les propos du Père HAUMESSER, moi personnellement, j'ai tort peut-être, je ne veux pas prévoir l'avenir des détenus. Qu'est-ce qui se passera ? C'est difficile de le savoir pour un individu, bien qu'on essaie de le penser. Mais, je me dis qu'en essayant, en s'efforçant de développer chez le détenu le maximum de liberté, le maximum d'initiatives et le maximum de responsabilité... si peu que ce soit, ce sont quand même ces valeurs qui construisent la personne humaine, c'est déjà bien ! Et peut-être encore ai-je tort, je pense surtout au présent, être présent à la vie d'une personne et m'efforcer de développer ce qui fait la qualité de cette personne. **L'avenir, cela nous échappe un peu ;** et puis réinsérer les gens, bien sûr qu'il faut y penser, mais c'est tellement difficile... et puis c'est tellement compliqué, cela nous échappe tellement ! **Il ne faudrait pas laisser passer ce qui nous est possible maintenant !**

FORUMS



"Carrefour" ? "Atelier" ?... Nous avons préféré "FORUM", ce lieu où se tenaient les assemblées et où l'on discutait des affaires publiques.

Chaque congressiste pouvait participer successivement à deux Forums dans l'après-midi.

Les thèmes de ces Forums étaient variés :

- AUDIO-VISUEL
- IMMIGRES
- MINEURS
- ALCOOLISME ET VIE LIBRE
- DROGUES
- CELEBRATIONS LITURGIQUES (Eucharistie)
- REUNIONS (non-liturgiques)
- NOEL - PAQUES... EN PRISON
- DE L'AUMONIER A UN SERVICE PASTORAL

Il s'agissait non d'engager des discussions sur les thèmes choisis, mais d'échanger sur des expériences concrètes.

Impossible de publier tous les comptes-rendus qui fourniront des éléments intéressants pour le travail du Conseil National.

Voici cependant des questions posées, des souhaits exprimés, dans quelques uns de ces Forums :

- IMMIGRES :

- . Intérêt d'une meilleure connaissance de l'Islam.
- . Nécessité d'un travail concerté avec le service pastoral des migrants et le le Catéchuménat des adultes (en cas de demande de baptême).
- . Pour un recours possible, meilleure connaissance de la législation relative aux immigrés.
- . Travail en solidarité avec les organismes et les collectifs spécialisés dans la défense des immigrés.

- DROGUES :

- . Pour lutter contre la drogue, miser sur la relation, une vie affective moins bloquée et non sur la prison.
- . Ne pas mettre les jeunes drogués ensemble, car ils entretiennent leurs rêves. Alerter le public sur les campagnes du "Patriarce" et ses prétendus succès.
- . Besoin d'informer parents, adultes, éducateurs (vide spirituel de l'Education Nationale, surtout en technique), prêtres.
- . Réagir aux solutions répressives proposées par le Gouvernement au niveau de l'Episcopat et de l'Aumônerie Générale des Prisons.

- AUDIO-VISUEL :

- . A utiliser utilement pour faciliter la catéchèse et amorcer des échanges et débats.
- . Quelques propositions : "Le Suaire de Turin" - "Nés en taule" - "André LEVET" - "Les enfants de lumière" - Diapos des films de Zeffirelli - "Message de Jacques LEBRETON" - Guy GILBERT - Cassettes du Renouveau charismatique P. LOEW.
- . Souhait de la création d'une "Commission nationale" pour promouvoir l'audio-visuel, centraliser les documents et former des utilisateurs.

- CELEBRATIONS LITURGIQUES : Questions face à l'Eucharistie :

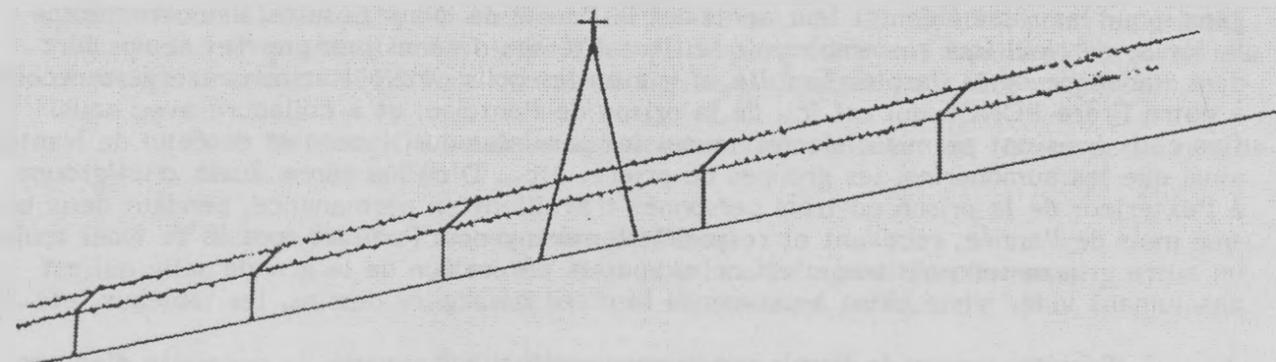
- . Comment sauvegarder le respect dû au sacrement et aux personnes ?
- . Comment faire pour que la participation à l'Eucharistie devienne une démarche de foi, une adhésion à la personne de Jésus, une entrée dans le mystère du salut ? :
 - par un dialogue préalable ?
 - par une indication des dispositions nécessaires à la réception du sacrement ?
 - par une proposition à une démarche de réconciliation, de conversion ?
- . Ministres du culte, appelés à célébrer l'Eucharistie, comment le faire dans le discernement, sans brader ni se faire juge ?

- DE L'AUMONIER A UN SERVICE PASTORAL :

- . Crainte de voir limiter le droit des diacres, religieuses et laïcs qui commencent à participer.
- . Convictions : - la loi ne précède jamais l'expérience.
 - A nous d'agir, de faire de petits pas pour faire évoluer les mentalités (du législateur, de l'Administration).
 - N'est-ce pas l'Evêque qui détermine qui est "ministre du culte" et non pas le Ministre de la Justice ?

EGLISE EN PRISON

TÉMOIGNAGES D'AUMÔNIERS



- Yves AUBRY (Maison d'arrêt de Bois d'Arcy)

Entrant dans la prison, une conviction est tombée en moi. Cette conviction est ce que nous disait notre Père Evêque hier soir : "Les pauvres ont le droit à la totalité de l'Evangile", la totalité ! L'espérance n'habite le coeur de l'homme que quand il fait l'expérience de Dieu. C'est ce qui nous a été dit hier soir, les paroles de la méditation étaient celles qui ont contribué, je dirais, à ce que le Seigneur a pu faire dans la prison. C'était d'abord "une épée à deux tranchants" la parole ; la pluie ne remonte pas vers le ciel sans avoir abreuvé la terre et de même la Parole de Dieu. Et puis, il faut, nous disait-on, que la parole soit annoncée, reconnue et reçue. C'est, en quelques mots, ce qui nous a été dit hier soir, par notre Père Evêque.

Ceci dit, en entrant dans la prison, c'est bien cette pensée qui habitait mon coeur et j'entendais une parole qui résumait tout : "tu annonteras la Parole à temps et à contre-temps. Ne t'occupe pas du reste, le reste je le ferai" (avouez que c'est bien confortable !).

Et c'est ainsi que nous avons commencé, seul d'abord, et bien vite avec une équipe nombreuse. Le Seigneur avait ajouté, je crois, dans l'intuition qu'il me donnait : "Ne cherche pas de collaborateurs, je sais mieux que toi ce qu'il faut faire, et je te les enverrai". Il a tenu parole ; il y a maintenant un grand nombre de collaborateurs.

Entendant notre frère d'Allemagne disant qu'il y avait seulement un tiers d'aumôniers pour la totalité de ceux qui prennent en charge l'aumônerie en Allemagne, je crois que c'est à peu près la même chose que nous trouvons dans la prison. C'est pourquoi nous l'avons signifié par un grand arbre qui a, à la base, la Parole de Dieu, délivrée, entendue et reçue, puis elle monte... La prison, c'est le tronc de l'arbre et ses branches vont s'ouvrir sur le monde, sur l'extérieur (c'est notre soeur Caroline ici présente qui est un des membres de l'Aumônerie et Professeur de dessin dans un lycée et dans la prison, qui a fait ce dessin).

Nous avons commencé par avoir 4 ou 5 heures possibles pour rencontrer les gens, pour les rassembler et leur annoncer la Parole de Dieu. Ensuite, deuxième étape : la Messe de Noël (qui rassemble la quasi totalité des détenus), un premier temps fort dans l'annonce de la Parole. Ensuite, il y a eu les colis de Noël et nous avons eu recours à notre Frère PONCE qui est ici, de la prison de Pontoise, et a collaboré avec nous. Ces colis nous ont permis d'alerter toutes les paroisses du Diocèse et de celui de Nanterre ainsi que les aumôneries, les groupes de prière, etc... D'où naissance aussi, d'un groupe à l'extérieur de la prison où trois personnes travaillent en permanence, pendant deux ou trois mois de l'année, recevant et relançant les demandes. Pour les messes de Noël toujours, un autre groupe se constitue, c'est celui pour la décoration de la grande salle qui est absolument vide, triste (3 ou 4 personnes font les fleurs, les dessins, les tableaux, etc...).

Ensuite, voyant la Parole produire son effet, est apparue la nécessité d'accompagner les détenus individuellement. Cela ne m'est pas possible personnellement étant donné que j'annonce la Parole chaque jour dans la prison (6 heures par jour). Quand "la graine" lève, il faut la confier à d'autres. Un réseau de correspondance, s'étendant sur toute la France, s'est constitué, non pas pour aider humainement d'abord, mais pour aider la semence de la Foi à grandir. En effet, de même que l'extérieur peut évangéliser la prison, celle-ci peut devenir évangélisatrice de l'extérieur (Le Cardinal SIN, lors d'une rencontre à Nairobi, disait : "Il y a assez d'énergie dans les prisons pour sauver le monde").

La venue d'un Diacre (Guy DAOULAS) a permis de renforcer la capacité de notre action. Petit à petit, les groupes augmentent, 12 rencontres sont maintenant autorisées, environ d'1h.30 par semaine.

Nous nous occupons également de l'accueil des musulmans convertis à la sortie. Ceci se fait en lien avec l'équipe "de l'Épiphanie et de la Croix", composée de personnes qui vivaient en Afrique du Nord et qui ont fondé une Communauté pour accueillir les musulmans et vivre avec eux la foi chrétienne. Je vais moi-même, de temps en temps, faire des conférences à Lyon, dans cette Communauté.

A la sortie des détenus, nous avons des journées d'amitié, de prière et d'enseignement qui rassemblent jusqu'à 70 anciens détenus devenus chrétiens. Il nous semble, en effet, indispensable d'assurer un suivi après la sortie. Ils viennent avec leur femme, leurs enfants, et témoignent de leur cheminement personnel.

Tous les laïcs baptisés qui viennent, se rassemblent dans ce qui n'est pas à proprement parler une "Fraternité" mais qui en a le nom : "La Fraternité du Bon Larron" qui regroupe une quarantaine de personnes actives dans l'aumônerie. Cette fraternité organise une rencontre tous les trimestres, une journée de prière, d'adoration (du Saint-Sacrement) ainsi qu'un week-end regroupant une soixantaine de personnes avec enseignements doctrinaux, prière, témoignages (notamment d'anciens détenus témoignant de leur découverte du Christ).

* : Il y avait à l'époque 500-600 détenus. Le nombre a augmenté depuis, il varie entre 1.300 et 1.500.

D'anciens détenus commencent à s'organiser pour soutenir financièrement d'anciens co-détenus, et vont les visiter là où ils se trouvent, régulièrement, pour leur apporter le soutien humain et spirituel dont ils ont besoin.

Un groupe de "visiteurs, annonceurs de la Foi" s'est constitué ainsi que plusieurs groupes de préparation au baptême, rendue possible dans la mesure où de nombreux détenus ont de longues peines, permettant une réelle préparation, étalée dans le temps.

Pour la sortie, il existe une maison d'accueil en lien avec la Communauté de Berdine (fondée par Henri CATTA) ainsi qu'une péniche, achetée et aménagée récemment, qui servira de première étape en vue de la réinsertion.

Nous venons d'ouvrir aussi, un "Téléphone du Dimanche", c'est-à-dire une radio locale qui émet de Versailles (sur à peu près la même longueur d'onde que Radio Notre-Dame) et qui parle tous les dimanches, de 12h. à 13h., pour les prisons dans le but d'annoncer la Parole de Dieu et de permettre aux familles d'envoyer leur message aux détenus. Parfois, une personnalité est invitée pour dire un petit mot.

Pour terminer, je voudrais simplement vous renvoyer au texte de l'Évangile de Marc, ch. 4, v. 26 à 29 :

**" Il leur disait : "Au royaume de Dieu,
il en est trait pour trait comme d'un homme
qui a jeté de la semence en terre.**

**Qu'il dorme ou soit debout, la semence germe et grandit
sans qu'il sache comment ; la terre d'elle même
produit la tige, puis l'épi et du blé plein l'épi.**

**Lorsque le grain est mûr, on y met la faucille,
car c'est le temps de la moisson. "**

*

*

*



- Pierre WANNER (Maison Centrale de Ensisheim)

Ensisheim se trouve entre Mulhouse et Colmar, à mi-chemin. C'est une Maison Centrale qui n'est pas très importante par le nombre, mais par la qualité des gars. Je crois qu'il y en a à peu près une centaine qui sont condamnés à perpétuité, et il n'y a que de fortes peines. Il y en a peu, je crois, au dessous de 10 ans, un peu comme à Clairvaux, Châteauroux (250, en tout).

Les choses commencent seulement à démarrer. Nous réfléchissons depuis quelques années à "faire Eglise en prison" et nous avons essayé de prendre cela à coeur et en 1985, je crois, le sous-titre nous disait donc déjà "de l'aumônier à l'aumônerie". Nous avons invité des personnes susceptibles de collaborer avec l'aumônier. Moi-même, j'ai invité trois personnes qui me semblaient motivées par une franche collaboration vu que nous étions une bonne équipe de visiteurs qui se retrouvaient régulièrement dans le cadre de l'O.V.D.P. et tous bien soudés et ayant fait ce choix par idéal évangélique. Peu après la session, l'une, José, a eu des ennuis avec l'Administration pénitentiaire et a donné sa démission. Il y en a une autre, Gaby, qui a compris ce à quoi cela l'engageait et elle a préféré rester simplement une visiteuse. Et puis Françoise, qui est parmi nous (qui a déjà eu une longue expérience avant de travailler en Eglise, dans le cadre de l'A.C.E. et de la J.O.C.), et qui est partie prenante dans tout ce que je vais vous dire.

Je voudrais donner quelques flashes sur la façon dont les choses se sont déroulées. Au retour de la session, on a eu un peu cette hantise, cette préoccupation : "faire Eglise", et la conviction que dans le rôle de l'aumônier, il était bien sûr important, indispensable même, d'avoir des rencontres, des liens amicaux, fraternels, mais que cela n'était pas suffisant.

Ensisheim, ce n'est pas une prison facile. J'ai parlé un peu du projet au Directeur, ainsi qu'à un certain nombre de gars et nous avons eu des réunions vivantes et dynamiques pour parler du projet.

Nous avons essayé de suivre les thèmes qui avaient été proposés, par Gérard GEOFFROY dans "la lettre aux aumôniers", avec des parties d'Evangile et des questions. C'est cela que nous avons utilisé à partir d'exemples concrets. Les gars ont parlé de leur vie. Gérard, par exemple, dit : "Moi, je me suis occupé de Maurice, je l'ai fait classer dans un atelier". Ils disent que la solidarité ça n'existe pas. Ils ont peur de se mouiller, à cause des grâces, des conditionnelles, des permissions. L'un dit : "Je n'ai plus de tabac, personne ne m'en donne ; j'ai demandé un bouquin à quelqu'un, il me le donne à condition que je lui donne une bière."

Comment peut-on être plus solidaire ? Les uns ont dit, il faut mettre une affiche. Il faut réunir tous les visiteurs. Il faut porter la bonne nouvelle aux autres. Il faut que nous puissions créer une ambiance, commencer par un chant. L'un disait : "Moi, j'en parle à tout le monde de ces réunions, mais tous ont peur de l'Administration". Il faut préparer le terrain, il faut contacter les gens de l'extérieur. "Oh ! Moi, je n'ai pas envie de venir aux conneries de Pierre !", disait l'un. Un autre de dire : "Moi, je viens pour l'amour de l'être humain."

Ils s'interpellent en réunion : "Pourquoi t'es-tu coupé le doigt ?", demande l'un et l'autre de répondre : "Moi, j'ai crié pendant 9 ans... personne ne m'a jamais écouté, alors maintenant j'en ai marre !". Souvent, ils s'engueulent aux réunions. J'ai mis à la fin d'une feuille : "Que c'est difficile d'être témoin à la prison !".

Ensuite, on a parlé d'une salle... Avant, c'était une salle de repassage où c'était un peu le foutoir ; maintenant, il nous faut une salle pour l'aumônerie.

On a parlé aussi d'un bulletin, pour briser le cercle carcéral, le milieu clos... Il faut avoir des liens avec des gens du dehors. Ils m'ont envoyé vers des radios libres, ils m'ont donné l'adresse et puis ils ont envoyé des poèmes et "Radio-Visages" est venu me trouver.

Ils disent qu'il n'y a pas de solidarité, c'est à qui la faute ? C'est à nous aussi ! Les gars ont de nombreuses correspondantes auxquelles ils écrivent pour dire ce qui se passe aux réunions. Par exemple, Monique qui a deux enfants et qui était à la J.O.C., écrit à Didier que sa communauté à l'extérieur prie très fort pour notre communauté. De même Fabrice en lien avec Agnès, Gilbert avec Marie-Agnès et Pascale...

Et puis, à un moment donné, ça a diminué, on a tourné en rond... Il y en a un qui est venu et qui a dit : "Moi, je suis vidé, je ne m'adapte pas à la prison... C'est foutu, je n'ai plus la force de penser !".

On a pris un jour lors d'une réunion, la parabole des talents, toujours d'après "la lettre aux aumôniers". L'un écrit des poèmes, l'autre veut aller au Club des aveugles ; on parle du travail, du salaire, d'un éventuel parrainage avec les "Orphelins d'Auteuil"... Peu à peu, l'ambiance est bonne, on écoute une cassette de Danielle KELDER, un témoignage de l'Abbé Pierre.

Puis, à un moment donné, il y avait une crise... il y en a moins qui sont venus durant l'été, c'était en 1985. Puis, en Septembre, tout à repris, et nous sommes à partir de là vraiment une équipe de 10 à 15, et à la prison, on parle du groupe qui existe. Les messes sont vivantes. Françoise a souvent amené des idées nouvelles : des fleurs, des chants, des prières, des gâteaux, la musique, etc... **La visibilité de l'Eglise, c'est un peu tout ça !**

Comment ça s'exprime ? Moi, je dis qu'il y a une communauté, qu'elle est petite mais elle existe, elle partage la vie, elle célèbre, elle a conscience de sa mission à l'intérieur de la prison, elle a une histoire et puis elle a le souci d'être en lien avec d'autres communautés à l'extérieur.

Nous avons dit ce qui se passe dans les autres prisons, notamment dans celles de Caen et de Mulhouse, en utilisant les articles qui sont dans le journal.

La visibilité, c'est aussi maintenant une chapelle qui est en route... Elle va être très belle, avec une fresque. C'est aussi une salle pour l'aumônerie et un journal qui paraît tous les mois ou tous les deux mois, et qui s'appelle "JONAS" (pour Ensisheim et Mulhouse).

Pour la signification de l'Eglise, nous avons pensé au lien avec l'Evêque. Il y a un gars qui, au cours d'une réunion, a dit : "Pour Noël, on pourrait inviter l'Evêque.". Ça venait vraiment de lui. Il y a la lettre là, on l'a photocopiée et puis elle a été signée par un certain nombre de gars qui étaient là et elle a été envoyée à l'Evêque de Strasbourg qui l'a renvoyée à son auxiliaire...

J'ai donc rencontré l'Evêque en lui parlant de ce lien avec l'Eglise, et disant que nous "faisons Eglise" à l'intérieur de la prison. Alors, la Messe de Noël pour les gars, c'était vraiment un événement extraordinaire. L'un a dit : "**Depuis quelques temps, ça bouge à la prison !**". Le Messe fut vivante, bien préparée, nous étions là une cinquantaine. Il y a eu des interventions des gars, des visiteurs, enfin, c'était bien ! l'Evêque est venu, ça a plu aux gars !



- Jean LOUAPRE (Maison d'arrêt - hommes - de Rennes)

Je suis à mi-temps dans cette prison et à mi-temps à l'Hôpital de Ponchaillou (je visite plus spécialement le centre anti-cancéreux, et rencontre aussi les enfants handicapés).

Il y a deux rencontres par semaine, le Dimanche de 8h.00 jusqu'à 10h.45 et le Mercredi de 9h.00 à 11h.00. Entre ces deux rencontres, un petit groupe se réunit pour préparer les diverses rencontres du Dimanche et du Mercredi.

J'ai la possibilité de visiter les détenus dans leur cellule. J'ai la clef et c'est un avantage. Nous disposons d'un oratoire qui sert à la fois pour l'aumônerie protestante et catholique.

Le petit groupe en question est formé de quelques détenus qui ne travaillent pas et qui ont la possibilité de se rencontrer pendant la semaine. Ils réfléchissent un peu aux textes de la liturgie. Nous prenons souvent l'Evangile du Dimanche. C'est ce groupe qui est moteur quant à l'animation des réunions du Dimanche et du Mercredi : chants, prière, partage autour de la Parole de Dieu.

Les chants sont très importants pour moi ; je pense que grâce aux chants on peut faire une certaine catéchèse. Nous utilisons beaucoup "les chansons de l'Evangile", par exemple : l'enfant perdu, Zachée, Pierre, le Centurion ("Qu'importe le pays d'où tu viens"), etc... Je crois qu'à travers les chants il y a une possibilité de faire passer une catéchèse, une certaine pastorale, me semble-t-il.

Cette première partie une fois réalisée, les volontaires qui le désirent viennent autour de l'autel pour prier, les autres restent dans le fond de l'oratoire. Environ, sur 25 gars, il y en a à peu près la moitié qui viennent prier avec moi et c'est un moment fort de communion, d'après ce qu'ils en disent eux-mêmes.

Après l'eucharistie, puisqu'on en a le temps, s'engage une discussion sur un thème précis. Ces discussions, j'essaie de les faire mener par les détenus eux-mêmes. Par exemple, il y a un professeur africain qui est parmi nous et il nous a parlé de son pays. C'était formidable ! Il nous a fait communier un peu avec son pays et cela a été l'occasion de parler du racisme dans la prison. Un autre a une licence de psychologie. Lui nous a aidés à réfléchir sur nos peurs et nos angoisses ; il nous a donné quelques notions de psychologie. Il nous permet ainsi, aux détenus ainsi qu'à moi-même d'ailleurs, de mieux nous comprendre, de mieux nous assumer. **Je pense qu'à travers ce travail, on est tout proche de la Foi, la Foi vécue.** Un autre, dentiste, nous a passé tout une information buco-dentaire à partir d'un documentaire de diapositives. Vous allez me dire : "Mais, c'est loin de la Foi tout ça...". Moi je dirais, dans la prison où on est déresponsabilisé, vouloir se laver les dents, se brosser les dents, comme il faut, régulièrement tous les jours, c'est un petit espace de responsabilité que cela... et les gars le font ! C'est formidable ! Et je crois personnellement que c'est ça la Foi vécue aussi. Oh ! **Ce n'est pas l'annonce directe de Jésus-Christ : "Je crois en Dieu", mais dans le vécu, je crois que c'est important.**

D'autres font le résumé des livres et font partager ce résumé aux copains de l'aumônerie. Suite à ces discussions, des idées naissent... des projets. Je pense au projet "d'allumettes en allumettes..." Vous avez pu lire ce compte rendu dans la "lettre aux aumôniers". Il s'agit d'un projet qui est né à partir de "la faim dans le Monde", à partir d'un montage vidéo-cassette, à partir d'articles de la "Vie Catholique". Alors, on s'est dit : "Qu'est-ce qu'on va faire ?". On a réfléchi pendant deux mois, on a associé avec nous l'aumônerie protestante qui nous a dit : "C'est bien d'aller vous occuper des gens au loin, mais à la prison... à Rennes, il y a des pauvres aussi ! Alors, que faites-vous pour eux ?"

Après avoir discuté, réfléchi, nous avons pris la décision suivante : plutôt que de retirer l'argent sur le pécule (c'est facile, mais ceux qui n'en ont pas... ?), tout le monde va se mettre à construire de petits objets. Une cinquantaine de petits objets ont été construits. Ceux qui avaient de l'argent ont cantiné pour les autres. Ces objets ont été confiés à l'extérieur, à une organisation qui s'est chargée de les vendre et de faire en même temps une information sur la prison. **Cette vente a donné 3.000 F. et ce sont les détenus eux-mêmes qui ont dit : "Et bien voilà, cet argent on va l'envoyer à telle et telle personne..."**

Ma grande idée, c'est de les rendre responsables. On est dans un milieu où ils sont déresponsabilisés, où tout est programmé pour eux. Au plan de l'aumônerie, on essaie de réagir contre cette ambiance.

Par exemple, pour Noël 1984, ils ont fait cette plaquette (c'est eux-mêmes qui l'ont faite). On a fait une deuxième plaquette sur le travail de l'aumônerie : rencontres, partages. Cette plaquette a été faite avec les moyens du bord. **C'est eux qui ont tout écrit à la main, tout dessiné (150 pages).** Moi, je me suis chargé simplement de faire les photocopies. Je vous en lis un passage donnant le sens de cette plaquette :

" Cette plaquette se termine... Elle a été entièrement conçue, réalisée par les détenus eux-mêmes, avec uniquement les moyens du bord. Elle traduit un effort de réflexion, d'écoute, de cheminement. Les détenus se sont exprimé librement, en toute honnêteté et sincérité, et c'est cela avant tout qu'ils vous offrent de partager : leur sincérité.

Nous souhaitons que cela vous a intéressés, parfois peut-être même pour certains, interpellés... "

Ce sont donc eux qui ont résumé tout ce qui était vécu pendant 5-6 mois dans le cadre de l'aumônerie. Lorsque les gens me demandaient : "Combien vous doit-on ?". En accord avec les détenus, on disait : "Vous prenez la plaquette et vous versez vous-mêmes quelque chose pour les pays en voie de développement."

Il y a aussi une lettre écrite par les détenus, après le passage de l'Evêque. L'Evêque leur a demandé : "Mais, vous êtes une Eglise dans la prison, dites-le autour de vous !". Alors, ils ont fait un compte-rendu eux-mêmes de ce qu'on vit à l'aumônerie. Ce compte-rendu va passer la semaine prochaine, dans le vie diocésaine de Rennes.

On fait intervenir beaucoup de gens de l'extérieur, dans le cadre de l'aumônerie : les mouvements anti-alcoliques par exemple (il y a eu tout un travail de fait). Ensuite, comme je travaille à l'hôpital, des intervenants de l'hôpital sont venus parler un petit peu de leur vie à l'hôpital. Il y a eu aussi le témoignage d'un aumônier laïc, comment il se situe, comment il vit sa mission. Comme je travaille avec les handicapés, il y a eu aussi le témoignage d'un handicapé. Les gars ont porté dans l'oratoire l'handicapé qui est venu leur parler. C'était formidable ! Le témoignage d'un confrère qui s'occupe des "Fauteuils de la Liberté" est venu leur passer un montage audio-visuel sur un pèlerinage à Lourdes des Handicapés. Je vous assure que l'on aurait entendu les mouches voler... tellement les gars étaient choqués par le visage de ces handicapés, par la grande solidarité qui existait autour d'eux et à partir de de montage, cela a été l'occasion pour nous de nous interroger sur notre solidarité, sur notre entraide ici, entre nous, à l'aumônerie, et puis dans la prison bien sûr.

Liens avec l'extérieur : il y a quelques détenus qui correspondent avec des malades (de longue durée).

Il y a un échange de correspondance avec les enfants handicapés (c'est formidable comment ils s'écrivent entre eux !).

Il y a deux ans, pendant un an, l'aumônerie a été en lien avec une école près de Rennes (échange de cassettes, de lettres, et information sur la prison).



- Jacques THIERRY (Centre de Detention de Caen)

Il y a 380 détenus. C'est un centre de détention de longues peines. Il y a 40 "perpétuité" et la moyenne des peines prononcées est de 13-14 ans. J'y suis depuis un peu plus de trois ans et j'y vais plusieurs fois par semaine.

Je vais essayer de développer 6 points :

1°) Le premier point c'est que l'aumônerie, c'est en fait, pour beaucoup, des gars qui arrivent de Maisons d'arrêt, de Fresnes en particulier, et sont pour la plupart totalement perdus lorsqu'ils arrivent à Caen.

Une des choses qu'il leur arrive souvent de dire est : "Personne ne nous salue lorsqu'on arrive ici !". C'est, en effet, un royaume très individualiste et en plus, ils perçoivent très vite qu'il y a des groupes et des maffias... La sous-culture, mais aussi la culture carcérale est très forte. Le sport est une mafia. Il y a des trafics comme partout mais à Caen ils sont importants : l'alcool, la drogue, l'argent...

C'est le premier point, je pense que pour un certain nombre de gars, l'aumônerie (et un détenu m'a dit que c'était l'expression de mon prédécesseur), c'est un peu comme "l'étrier". Ça permet à certains de mettre leur pied dans un endroit qui est stable, honnête (dans un univers qui ne l'est tellement pas), et de trouver leurs marques... Après, ils quittent l'aumônerie, et je pense que c'est une très bonne chose, si pour certains l'aumônerie a servi pendant deux ou trois mois (avec les réunions et la messe) à trouver ces marques, alors qu'au départ ils sont, pour la plupart, totalement perdus, sauf les caïds, les gens très marqués.

2°) Le deuxième point c'est que l'aumônerie à Caen (la circulaire concernant les visiteurs de prison va peut-être remettre cela en cause, aussi faut-il le mettre entre guillemets) est un peu en dehors de l'Administration ; c'est la seule réalité qui soit en dehors.

Concrètement, c'est quand même la seule réalité qui n'ait pas un travailleur social pour la chapeauter. Je n'accuse pas les travailleurs sociaux, car je le disais, c'est très honnête (je ne suis pas Jésuite dans ce sens là, je ne le suis même pas du tout, mais je ne suis pas toujours honnête, je suis Normand...), je crois que si j'étais travailleur social, à Caen, je serais forcément à un moment donné, en bagarre ou jaloux, ou mal situé par rapport à l'aumônerie (sans que cela soit un problème de personnes) car il est vrai que, parmi les activités (enseignement, poterie, etc...), c'est la seule qui ne soit pas chapeautée. Il n'y a pas de liste de gens même s'il y a des "balances" qui permettent d'avoir des listes, mais elles ne sont pas écrites.

Ça c'est une chose importante surtout qu'on a obtenu, et c'est ça je crois notre originalité, que les visiteurs qui ont la carte de visiteurs (pas les visiteurs pédagogiques), ceux qui sont chrétiens et qui sont intéressés par l'aumônerie, une dizaine, viennent à la messe le Dimanche.

Ils ont choisi cette chapelle comme lieu de culte habituel, mensuel ou toutes les quinze semaines, avec les détenus, sans demander d'autorisation... Cela a été obtenu, bien que les deux directeurs que j'ai connus en aient donné chacun une interprétation différente. D'autre part, il y a, une fois par mois, comme dans un lycée ou dans un hôpital, une réunion d'aumônerie avec les visiteurs qui le veulent, les détenus et moi-même. Or, ces visiteurs, et c'est vrai que cela peut poser des questions, sont agréés par le service socio-culturel pour voir des détenus que je ne rencontrerais peut-être pas, parce qu'ils ne pratiquent pas et ne viennent pas à l'aumônerie...

Un gars, une "longue peine", leur avait dit quand cela avait été décidé : "Cela vous fera le plus grand bien car vous n'allez plus nous idéaliser. Vous allez nous voir avec toutes nos conneries, toutes nos tensions, nos engueulades et comme ça vous nous aimerez mieux comme on est et non pas quand vous nous voyez, face à face, mon détenu à moi que j'aime bien."

D'autre part, il me semble très important qu'un certain nombre de détenus qui ont des visiteurs ou des visiteuses (et surtout si la visiteuse est belle !...), ne se sentent pas du tout obligés de venir à la messe parce que il, ou elle, y va, pour lui faire plaisir ou aussi se faire plaisir, et ça pour moi c'est pas du tout un détail ! C'est important qu'ils comprennent bien que le visiteur, ou la visiteuse, vient parce que c'est un pratiquant, ou une pratiquante, que c'est rare dans la société et qu'il, ou elle, a choisi de pratiquer ici, que c'est sa paroisse, peu importe que ce soit toutes les semaines ou pas. Il y a des gars qui font d'ailleurs très bien la différence... Ils viennent après la messe car il y a un pot, mais qui ne viennent pas à la messe. Ils ne font pas semblant... et ça, moi je crois que ce n'est pas un détail, humainement parlant. C'est un grand enrichissement pour moi, pour les visiteurs, pour les détenus, que cette liberté.

Il me semble très important que l'on ne se serve pas de la pauvreté ou de l'incarcération des gens pour faire avec eux ce qu'on n'oserait pas faire avec des gens de notre condition sociale et culturelle, et de leur faire des tas de piqûres, à haute dose, de Jésus-Christ.

3°) Le troisième point c'est que l'aumônerie est un lieu de tensions très fortes.

Nous avons l'avantage, si je puis dire en nous comparant aux aumôniers de maison d'arrêt qui, étant donné le passage, ne peuvent pas faire du continu, de pouvoir faire une action continue puisqu'il s'agit de détenus de longues peines.

À la chapelle, je vois les mêmes depuis trois ans, sauf les quelques uns qui viennent très peu et puis qui partent. L'inconvénient de cela c'est que les haines, les engueulades, lorsqu'il y en a, elles durent des années... ! Et parfois, on souhaiterait être en maison d'arrêt pour que certains "loulous" s'en aillent, et qu'on n'ait plus cette tension.

D'autre part, la maison a la réputation d'être "le Centre des pédérastes, des violeurs, etc..." comme celui d'Ensisheim d'être "la Centrale des culs cassés !". Il y en a 70 sur 380 qui sont là pour des affaires sexuelles graves. Il y a notamment quelques meurtriers d'enfants qui ont été célèbres. Il y en a qui sont là depuis plus de 10 ans et qui continuent à raser les murs... et à qui, pratiquement, personne n'adresse la parole ! (car l'étiquette qu'ils ont dans le dos, c'est autre chose que la sponsorisation d'un joueur de foot, c'est : "Il a tué un enfant !"). Cette haine, cette opposition n'est autre qu'une défense (en somme, c'est une manière de se défendre).

La chapelle, sans l'idéaliser, parce que cela se vit dans la tension et parfois dans la haine aussi, c'est quand même le seul lieu où des gens qui ne se serrent jamais la main, ni ne se côtoient mais n'arrêtent pas de se rappeler leur délit, acceptent d'être dans la même salle. Ça, ce n'est pas rien ! Ce qui ne veut pas dire qu'au bout de trois ans, tout est réglé... Il y en a toujours, et je les comprends bien, qui ne viennent pas prendre leur "ricorée" après la messe, parce qu'il y a un tel qui a tué un enfant, mais qui acceptent d'être à la chapelle.

On peut lire cela de plusieurs manières et dire que c'est de la pure hyprocrisie, que c'est ambigü, puisque, lorsqu'on sort de la chapelle, on ne se serre plus la main... C'est une partie de la vérité ; mais, d'autre part, on a accepté de venir ensemble, à cause de la Parole de Dieu et pas seulement à cause de l'aumônier ou à des visiteurs ou des visiteuses, sinon cela ne durerait pas !

Je vais prendre un exemple pour illustrer cette tension.

Lors d'une réunion mensuelle d'aumônerie avec des visiteurs, on a fait venir, dans le cadre d'un jumelage, une religieuse qui travaillait dans un bidonville de Mexico, très "théologie de la libération". C'est bien ! Mais, les pauvres, les "bons" pauvres, c'est merveilleux... !

Je lui ai dit que le prison ce n'était pas exactement comme cela, que ce n'était pas un bidonville ! Et là, la Providence a bien joué ! Tout d'un coup, pendant la réunion, un "grand manouche" s'est levé (visiteurs, détenus, on était une trentaine) et a dit, en gueulant assez fort : "Il y en a ici, c'est des meubles, tout le monde le sait, ils se foutent complètement de ce que tu racontes, ils se foutent de ce que vous dites, ma Soeur, complètement, totalement, mais certains sont là pour d'autres raisons, pour tout répéter à l'Administration, entre nous tout le monde sait ça. Alors, à ce moment là, il y en a un qui est sorti de derrière le rideau (qui fait un peu sacristie) et a explosé complètement, un Marseillais : "Si ici aussi il y a le soupçon, si ici, dans cette chapelle (grand jeu catholique...), on soupçonne aussi.". L'autre s'est relevé en disant : "Pour une fois, tu as été honnête ! C'est bien toi, c'est très bien tu balances tout !". Et cela a continué... Tous les deux viennent toujours d'ailleurs à l'aumônerie et à la messe. Il ne faut pas idéaliser, pas noircir non plus, c'est la vérité de ce qu'on vit ! Et croyez simplement qu'après cela, moi, j'étais heureux de pouvoir en parler avec l'équipe des visiteurs... car on se demande si on peut tenir ou pas !

4°) Le quatrième point c'est que l'aumônerie est, quand même, un lieu de liberté.

Depuis qu'on avait vu la messe à Loos avec le "Saint-Père" MAILLARD... il y en a un qui, en volant du bois à l'usine, a fait une boîte pour la prière universelle. Chaque semaine, bien plus qu'en paroisse, cela va de 3 à 10, 15 intentions de toutes sortes. Il y a un "Rennais" qui est très traditionnaliste et qui, souvent, met une prière du Pape Grégoire un tel... ou Pie III, mais cela peut être aussi simplement : "Prions pour etc...". Au départ, c'était toujours les mêmes qui lisaient les intentions, c'est-à-dire les "Caïds" et le pauvre gars (le violeur, etc...) ne s'exprimait jamais, n'avait jamais la parole. Le fait de mettre anonymement l'intention dans la boîte et qu'elle soit lue par un autre, est très important et permet une réelle expression de tout le monde.

Chaque semaine, les chants sont toujours choisis par les gars, jamais par moi. Ce qui sert de psaume ou de lecture, c'est souvent du "Aragon" ou des choses de ce type qui correspondent bien, souvent, "émotionnellement" avec l'Evangile.

C'est un lieu de confiance, bien que l'Administration s'en méfie un peu. C'est aussi un lieu de liberté au sens où maintenant, une fois par mois, c'est un visiteur ou une visiteuse qui fait le sermon qu'ils n'auraient jamais l'occasion de faire dans leur paroisse (et je ne critique pas les paroisses, je suis aussi curé de paroisse et j'aime bien).

5°) Le cinquième point c'est que l'aumônerie est un lieu d'Eglise.

Cela peut paraître bizarre à cause de tout ce qu'on a dit, mais on a réussi (bien que cela puisse toujours être remis en cause - tous les 3-6 mois je me fais attaquer par la Direction pour cela), et c'était mon idée, bien modeste dans la réalité, à ne pas faire venir des gens de l'extérieur pour animer (ceci pour les C.D. car je crois que j'agissais différemment en maison d'arrêt).

En effet, c'est un lieu où l'on trouve des chrétiens de l'extérieur (dont moi, mais pas seulement) et des chrétiens de l'intérieur. C'est d'abord les détenus qui préparent et animent la messe. Les visiteurs, s'ils veulent jouer le jeu, mettent aussi des prières universelles, mais ce n'est jamais eux qui animent, cela me semble essentiel.

Alors, j'ai la chance, pour le moment tant que ça dure, de ne jamais célébrer la messe en étant le seul chrétien de l'extérieur. Il y a toujours de 2 à 6-7 visiteurs qui viennent, tous les Dimanches.

Chance aussi que d'avoir pu faire venir à une réunion de l'aumônerie, Jean GOSSE, l'apôtre de la non-violence (c'était assez détonnant, c'est le cas de le dire, mais c'était très intéressant).

On a fait venir Marie-Paul MASCARELLO, Jacques GAILLOT. On essaie de faire venir des témoins et dans ce cas là je dis aux visiteurs : "Surtout, ne jouez pas le jeu de vous taire, car cela serait ne pas se mettre à égalité. Si vous avez une question, posez-la, mais comme tout le monde !".

C'est petit, mais ça peut être le signe que, de fait, on essaie d'être une paroisse comme les autres...".

A la messe, ce à quoi les gars sont le plus attentifs, c'est à la Parole de Dieu et aux commentaires. Certains disent bien aussi : "Je viens tous les Dimanches, je ne crois pas du tout, mais c'est le seul lieu où je peux avoir du silence, où je peux penser à certaines choses importantes".

Un "Marseillais" me disait aussi : "C'est le seul lieu où on peut chanter et dans la vie c'est très important. Si je chante tout seul dans ma cellule, on me prend pour un dingue !".

6°) Dernier point : notre chapelle depuis un an "Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus et de la Sainte-Face" (car c'est son vrai nom, c'est pas seulement l'Enfant-Jésus) et on s'est jumelé avec un Carmel du Calvados.

Une fois par trimestre, on échange des célébrations. C'est-à-dire que les Carmélites préparent (ce sera pour le dernier Dimanche de l'année liturgique) des sermons, des prières universelles, etc... Tout sera lu, ce Dimanche là, à la Détention et, au Carmel, ce sera tous les textes des détenus qui seront lus au Carmel.

Ces Carmélites ne viendront jamais, c'est dingue à un certain niveau, mais en même temps pour certains, dans la Foi, cela peut être, je crois, un signe très important.

D'autre part, je le dis modestement, mais j'en suis de plus en plus persuadé que les contemplatifs qui ont choisi, sans délit, d'être enfermés, sont les personnes qui psychologiquement peuvent le mieux comprendre les détenus.

Pour terminer (je m'excuse pour le sermon...), je crois que devenir un petit peu le copain de "perpétuité" implique de continuer à être militant, mais pas une militance d'ordre politique ou sociale, ni même religieuse ou spiritualiste à outrance. **Je pense que ce qui permet de tenir, c'est du côté de la contemplation et que les "perpétuités" et les Carmélites se ressemblent beaucoup dans le fond.** J'ai la chance, pour ma part, d'avoir des copines de part et d'autre et moi, cela m'aide beaucoup !

PARTENAIRES EN ÉQUIPE PASTORALE

Père Michel LECHAPÉLAIS



Je vais essayer de faire pour vous le métier de théologien en Église. Je vais commencer, en préambule, par énumérer brièvement des changements que vous et moi pouvons constater, peut-être depuis le dernier Congrès mais plus largement depuis la dernière décade :

- **Concernant le monde carcéral :** ouverture du monde carcéral à l'extérieur, échanges entre notre société et le monde carcéral (dans les 2 sens), redécouverte de l'impact social et politique de l'incarcération (cf débat sur la peine de mort).
- Autre constatation que vous faites, et que je croyais sentir dans le témoignage de Jacques THIERRY tout à l'heure, une déconfessionnalisation de la plupart des activités dans la prison, d'autres diraient laïcisation des institutions éducatives, caritatives, des loisirs et autres...

C'est vrai que pour une part l'aumônier, comme tous les prêtres de la société, voit à la fois son champ d'activités réduit parce que des suppléances qui étaient tenues par l'Église, petit à petit, passent à la société. Travaillant dans le cadre du C.J. et de l'aumônerie DUBEN, nous avons vu la même chose avec les orphelinats, les maisons de jeunes et autres... C'est un phénomène de société, déconfessionnalisation, l'Église n'est plus la seule à avoir pignon sur rue. Vous pensez que maintenant vous devez partager la tâche de la prison ou du moins que l'on vous retire des activités et qu'il y aurait des jalousies, comme disait Jacques.

- Des échanges entre les chrétiens de l'extérieur : les communautés, les paroisses, les mouvements et le monde carcéral (lien d'une communauté religieuse avec la prison, etc..)

- **Concernant les personnes :** je crois que, à l'image de toute la société française, vous avez une minorité de chrétiens baptisés et qui assument leur baptême dans la Foi et dans une proportion qui diminue... Plus récent encore peut-être, un nombre croissant de prisonniers appartenant à d'autres confessions religieuses, je pense particulièrement aux Musulmans (il y a une forte proportion de Musulmans dans nos prisons).

- De nouveaux partenaires ecclésiaux dans le cadre du monde carcéral :

des prêtres toujours, Evêques parfois, Diacres (ça commence), des religieux, des religieuses, des laïcs, pas seulement au titre de visiteurs de l'O.V.D.P. par exemple, mais au titre proprement de l'aumônerie, et dans ces laïcs, je mettrais les prisonniers baptisés qui assument leur baptême ou qui, petit à petit, retrouvent l'Église, les chemins de la Foi et de leur identité baptismale.

- De nouvelles expressions significatives de passage reconnu ou proposé dans l'aumônerie depuis quelques années :

- "Du prêtre, témoin de Jésus-Christ, au prêtre, ministre d'une Église sacrament du salut".
- "De l'aumônier à l'aumônerie".
- "De l'aumônier à un service pastoral" (c'est le titre même donné à l'un des forums où plus d'un tiers des participants se sont inscrits).
- "De l'aumônerie à une équipe pastorale" (pour la première fois, il y a des laïcs au Congrès - 130 aumôniers et 30 religieuses, diacres et laïcs - le prochain Congrès verra peut-être même les proportions s'inverser).
- "D'une Église au service des prisonniers à une Église avec les prisonniers".
- "Faire Église en prison" (expression employée plusieurs fois, "Église en Prison", thème des témoignages entendus ce matin).
- "Prison... ma Paroisse" (titre d'un livre que vous connaissez bien et thème du Congrès).

Voilà donc un constat de réalités en mouvement, en changement. Qu'est-ce que peut faire un apport théologique, compte-tenu de ce constat ?

Je pense qu'il est de mon travail de vous aider à discerner l'authenticité de ces changements, de ces déplacements, de cette venue de nouveaux partenaires, de ces nouvelles façons de s'exprimer, d'en discerner la signification car les mots que l'on emploie pour des groupements, des institutions, ne sont pas insignifiants mais ils révèlent quelque chose.

De plus, il y a des enjeux dans ces changements : la venue des laïcs dans l'aumônerie (pour s'en tenir à ce vocabulaire) comporte des enjeux !

Je voudrais voir, avec vous et pour vous, ce que devient ce groupe "aumônerie". J'ai énuméré ceux qui le composent désormais. Je voudrais donc les distinguer ces partenaires ; ils ont certes des choses en commun, mais je voudrais quand même les distinguer.

Je voudrais aussi situer ce groupe de chrétiens en monde carcéral, ces chrétiens en aumônerie. Je voudrais situer ce groupe et ces divers partenaires dans l'Église, et dans l'accomplissement de la mission de l'Église.

Je vais m'en tenir à deux objectifs :

- 1°) Définir l'identité de ce groupe de chrétiens en monde carcéral, d'un point de vue théologique.
- 2°) Définir l'identité propre de chacun des partenaires de ce groupe de chrétiens.

1°) L'IDENTITE DE CE GROUPE :

Il est entendu que je considère dans ce groupe de chrétiens ceux qui sont à la fois dedans et dehors, c'est-à-dire à l'intérieur et à l'extérieur de la prison.

Si je me réfère à cette brochure "Les Prisons et l'Eglise" (réalisée par A. CLAVIER) je trouve la **définition des objectifs** de ce groupe de chrétiens et cela peut être une façon de **définir une identité**. Par exemple, lorsque l'on pose la question : "Qu'est-ce que tu fais dans la vie ? Quels sont tes objectifs ?".

Je vais donc voir quels sont les activités et les objectifs de ce groupe concernant les personnes qui sont dans la prison et je lis :

- visite personnelle des détenus,
- réunions eucharistiques,
- rencontres d'échanges et de prière,
- services amicaux les plus divers,
- souci des conditions de sortie des libérés,
- contact avec les familles, etc...

Voilà qui constitue l'essentiel de ses activités.

A la p. 50 et 56, je trouve d'autres objectifs : la volonté d'intervenir dans la dimension sociale et politique de l'incarcération et de La Justice. Ce n'est plus un service des personnes, mais un objectif proprement social et politique.

Cela rejoint une autre citation que fait le P. CLAVIER dans son livre, du Pape Jean-Paul II :

" Les paroles du Seigneur ont eu et ont encore une efficacité propre en ce qui concerne l'institution pénitentiaire telle que les hommes l'ont conçue et réalisée. Pourrait-on ignorer, en effet, l'influence bénéfique du message évangélique qui, tout au long des siècles, a encouragé un plus grand respect de la dignité humaine des détenus dont le droit à un traitement équitable, rendant possible leur réinsertion dans la société, était souvent si injustement foulé au pied.

Beaucoup de chemin a été parcouru en ce domaine mais il reste certainement beaucoup à faire. Interprète du message du Christ, l'Eglise apprécie et encourage les efforts de tous ceux qui se prodiguent pour que le système pénitentiaire évolue vers une situation qui soit toujours pleine de respect des droits et de la dignité de la personne. "

Donc, je vois ce groupe de chrétiens qui, provoqué à sa mission par son Pape, a bien le souci de l'impact social et politique de tous les problèmes de la Justice, des peines et de l'incarcération. Ce que vous faites rejoint **cette double orientation** : le service des personnes et l'action, la réflexion, concernant les institutions du monde pénitentiaire et de la Justice.

Donc, première hypothèse d'identification : ce groupe de chrétiens n'est-il pas "L'Eglise en prison" puisqu'il rejoint les objectifs de la mission de l'Eglise (cités ci-dessus) et tels qu'ils sont reconnus dans le rapport de Mgr COFFY, dont voici quelques extraits :

" L'Eglise est cette part de l'humanité que le Christ choisit pour révéler efficacement le salut qu'il est lui : le Christ.

L'Eglise est cette part de l'humanité qui est signe efficace parce qu'elle vit non une autre vie mais autrement la vie ordinaire. Cette façon n'est ni absence, ni juxtaposition¹⁴ au coeur du monde.

L'Eglise doit être cette part de l'humanité qui proclame la Parole, accueille consciemment et librement le salut en Jésus-Christ, le reconnaît et le célèbre. Dans l'expression "Eglise, part de l'humanité qui reconnaît le salut", il y a plus qu'une affirmation d'une manifestation du salut, plus qu'une interprétation. L'Eglise introduit un commencement de réalisation, un apprentissage de la communion et du partage avec le Christ. "

C'est vrai qu'en ce sens là il y a une homogénéité, en monde carcéral, de situations et de centres d'intérêts des chrétiens. Donc, analogiquement, on pourrait dire que ce groupe de chrétiens est aussi une paroisse, en tant que sous-ensemble homogène dans l'Eglise diocésaine.

Mais le droit ne parle-t-il pas des prisons ? Il n'en parle pas directement. Il en parle sous le chapitre : "Les Chapelains" :

Can. 564 : *" Le chapelain est le prêtre à qui est confiée de façon stable la charge pastorale, au moins en partie, d'une communauté ou d'un groupe particulier de fidèles, qu'il doit exercer selon le droit universel et particulier. "*

Can. 566 - § 1 : *" Le chapelain doit être muni de toutes les facultés requises pour le bon exercice de sa charge pastorale. Outre celles accordées par le droit particulier, ou par délégation spéciale, le chapelain, en vertu de son office, jouit de la faculté d'entendre les confessions des fidèles confiés à ses soins, de leur annoncer la Parole de Dieu, d'administrer le Viatique et l'onction des malades, ainsi que de donner le sacrement de confirmation à ceux qui sont en danger de mort. "*

Can. 566 - § 2 : *" Dans les maisons de soins, les prisons et durant les voyages maritimes, le chapelain a de plus la faculté qu'il ne peut exercer que dans ces lieux, d'absoudre des sentences "latae sententiae" non réservées et non déclarées, restant sauves les dispositions du Can. 976. "*

Donc, en résumé, j'ai un groupe de chrétiens qui, dans l'Eglise diocésaine, est un des sous-groupes comme les paroisses, comme les mouvements, etc... dans le cadre d'une Eglise particulière qui, elle seule, est l'Eglise du Christ en plénitude.

Quelques conséquences de cette affirmation théologique et canonique :

- Le groupe ecclésial ne saurait donc être une île. Il est lui même participant d'un groupe plus large qu'est l'Eglise particulière. Il accomplit une mission qui ne lui est pas propre mais qui est fondamentalement celle de l'Eglise diocésaine (qui certes la confie à un sous-groupe de chrétiens en monde carcéral). Il ne saurait s'isoler.
- L'Eglise diocésaine ne saurait se démettre de sa mission. C'est une chose de se démettre d'une mission, c'en est une autre de la confier pour une part à un sous-groupe.
- Les préoccupations et les responsabilités du groupe ecclésial en monde carcéral sont donc à resituer et ont à prendre place dans les préoccupations et les responsabilités diocésaines et réciproquement. Bien qu'abstrait, c'est tout un programme. Cela implique que l'Evêque et les diocésains, les paroisses, les mouvements, le sachent et le reconnaissent. Ce groupe n'a pas à servir de caution ou de bonne conscience à qui que ce soit. S'il a une mission qui lui est propre, elle est aussi la mission de l'Eglise diocésaine qui ne saurait s'en décharger. Réciproquement, la mission du groupe ecclésial en monde carcéral s'inscrit dans la Pastorale d'ensemble de l'Eglise diocésaine. Il doit porter la mission de cette dernière dans le lieu qui lui est propre, mais jamais dans l'isolement.

Un mot sur les rapports entre ce sous-groupe et les paroisses, étant donné que l'on peut être curé de paroisse et aumônier en monde carcéral. C'est une tentation, un danger que de faire du groupe carcéral un sous-groupe de la paroisse. Ce n'est pas la mission de la paroisse que de fédérer les autres sous-groupes chrétiens.

La communion entre les différents sous-groupes c'est la tâche de l'Eglise diocésaine. La paroisse n'est pas fédérative (cf. Père PIETRI dans un document de l'Épiscopat) :

" La paroisse contribue certainement à la garantie de l'ecclésialité de ces groupes. La vocation de fédérer s'avère en partie illusoire, peut-être serait-elle même dangereuse si la paroisse entendait par là s'arroger une fonction de synthèse qui, comme telle, relève de l'Eglise particulière. "

Je crois que les témoignages que nous avons eus hier et ce matin manifestent bien que ce groupe de chrétiens en monde carcéral s'efforce d'introduire un commencement de réalisation, un apprentissage de la communion avec Dieu et avec ses frères, et d'un partage avec le Christ.

Ce groupe de chrétiens pourrait dire : "Nous sommes l'Eglise en prison".

Je pense que l'expression est intéressante mais peut-être trop floue, car encore faudrait-il s'entendre sur ce qu'est l'Eglise. Qu'est-ce donc que l'Eglise ? "Montre-moi ton Eglise ! Où est-elle ton Eglise ?

Je pense qu'à cette question beaucoup de chrétiens ne savent pas trop quoi répondre. L'Eglise paraît très large, insaisissable. Elle est un peu ce qu'en donne à voir le Pape, elle est un peu ce qu'en dit tel témoin, lors de telle ou telle déclaration.

Mais, l'Eglise, concrètement, où puis-je la rencontrer, la toucher, voir même l'affronter ? Et bien je crois que **le Droit Canon**, dont je vous ai fait remettre des extraits, a une réponse que je trouve riche et qui peut nous amener beaucoup à réfléchir :

Can. 368 : " Les Eglises particulières dans lesquelles et à partir desquelles existe l'Eglise catholique, une et unique, sont en premier lieu les diocèses... "

Donc, à la question "Où est ton Eglise ?", je réponds : "Dans mon diocèse !". Mon diocèse est la perfection même de ce qui caractérise l'Eglise. L'Eglise existe sur la base concrète de l'Eglise particulière.

Can. 369 : " Le diocèse est la portion du peuple de Dieu confiée à un Evêque pour qu'il en soit, avec la coopération du presbyterium, le pasteur, de sorte que dans l'adhésion à son pasteur et rassemblée par lui dans l'Esprit-Saint par le moyen de l'Evangile et de l'Eucharistie, elle constitue une Eglise particulière dans laquelle se trouve vraiment présente et agissante l'Eglise du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. "

On ne peut pas dire plus ! Où est l'Eglise chrétienne ? Elle est sur la base d'une Eglise concrète diocésaine. Et si on peut parler d'un concept d'Eglise universelle ce ne sera que dans la communion de ces dites Eglises particulières qui sont la seule réalité concrète en laquelle existe, est présente et agissante l'Eglise du Christ.

Ces deux canons nous invitent à limiter l'expression que nous, groupe de chrétiens en monde carcéral, nous serions "L'Eglise en prison". Rigoureusement, NON !

Alors, tournons-nous vers la paroisse. Ne peut-elle pas nous aider à trouver une identité à ce groupe de Chrétiens ?

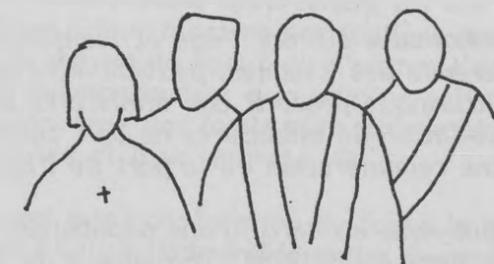
Can. 515 - § 1 : " La Paroisse est la communauté (ensemble de chrétiens) précise de fidèles qui est constituée d'une manière stable dans l'Eglise particulière, et dont la charge pastorale est confiée au curé, comme à son pasteur propre, sous l'autorité de l'Evêque diocésain. "

La paroisse apparaît comme un sous-ensemble de l'Eglise particulière et la paroisse n'est pas un petit diocèse (ce que nous avons tendance à penser).

Can. 518 : " En règle générale, la paroisse sera territoriale, c'est-à-dire qu'elle comprendra tous les fidèles du territoire donné ; mais là où c'est utile, seront constituées des paroisses personnelles, déterminées par le rite, la langue, la nationalité de fidèles d'un territoire, et encore pour tout autre motif. "

Les paroisses sont donc un regroupement stable sur la base d'un pastorat, d'un territoire et d'une homogénéité d'un groupement de chrétiens. C'est vrai de la paroisse en monde rural mais c'est à se demander si cela l'est toujours pour la paroisse urbaine (au niveau de l'homogénéité).

2°) LES PARTENAIRES DE CE GROUPE :



Can. 204 - § 1 : " Les fidèles du Christ sont ceux qui, en tant qu'incorporés au Christ par le baptême, sont constitués en peuple de Dieu et qui, pour cette raison, faits participants à leur manière à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ, sont appelés à exercer, chacun selon sa condition propre, la mission que Dieu a confié à son Eglise pour qu'elle l'accomplisse dans le monde. "

C'est ce qui les rassemble dans une identité commune qui est citée en premier, à savoir : "les fidèles du Christ". Dans le texte latin, chaque fois qu'il est question de fidèles, on parle de "Christifideles" (écrit en un seul mot). Pour nous, les fidèles ce sont les laïcs. Les "Christifideles" sont tous les baptisés y compris donc les prisonniers baptisés qui assument leur baptême ou qui tentent de l'assumer. Ceci est repris et développé dans les trois articles du droit canon suivants :

Can. 205 : " Sont pleinement dans la communion de l'Eglise catholique sur cette terre **les baptisés qui sont unis au Christ** dans l'ensemble visible de cette Eglise, par les liens de la profession de foi, des sacrements et du gouvernement ecclésiastique. "

Can. 208 : " Entre tous les fidèles, du fait de leur régénération dans le Christ, il existe quant à la dignité et à l'activité, une véritable égalité en vertu de laquelle tous coopèrent à l'édification du Corps du Christ, selon la condition et la fonction propres de chacun. "

Can. 211 : " Tous les fidèles ont le devoir et le droit de travailler à ce que le message divin du salut atteigne sans cesse davantage tous les hommes de tous les temps et de tout l'univers. "

Il faut donc rappeler quant à ces partenaires leur égalité d'activité et de dignité dans la mission qu'ils exercent, selon leur condition et leur fonction propres, dans le cadre de l'Eglise diocésaine.

Tous ces partenaires ne sont pas des gens qui aident, des gens qui suppléent, mais ce sont des gens qui exercent une mission propre, qu'ils ont de première main et qu'ils ne reçoivent de personne d'autre, fût-elle de l'aumônier.

Examinons maintenant la diversité de ces partenaires : tout d'abord les laïcs qui font partie des "Christifideles". Deux très beaux articles du droit canon les concernent :

Can. 225 - § 1 : " Parce que comme tous les fidèles ils sont chargés par Dieu de l'apostolat en vertu du baptême et de la confirmation, **les laïcs** sont tenus par l'obligation générale et jouissent du droit, individuellement ou groupés en associations, de travailler à ce que le message divin du salut soit connu et reçu par tous les hommes et par toute la terre ; cette obligation est encore plus pressante lorsque ce n'est que par eux que les hommes peuvent entendre l'Evangile et connaître le Christ. "

Can. 225 - § 2 : " Chacun selon sa propre condition, ils sont tenus au devoir particulier d'imprégner d'esprit évangélique et de parfaire l'ordre temporel, et de rendre ainsi témoignage au Christ, spécialement dans la gestion de cet ordre et dans l'accomplissement des charges séculières. "

Can. 230 - § 1 : " **Les laïcs hommes** qui ont l'âge et les qualités requises établies par décret de la Conférence des Evêques, peuvent être admis d'une manière stable par le rite liturgique prescrit aux ministères de lecteur et d'acolyte ; cependant, cette collation de ministères ne leur confère pas le droit à la subsistance ou à une rémunération de la part de l'Eglise. "

- § 2 : **Les laïcs** peuvent, en vertu d'une députation temporaire, exercer la fonction de lecteur dans les actions liturgiques ; de même, tous les laïcs peuvent exercer selon le droit, les fonctions de commentateur, de chantre, ou encore d'autres fonctions. "

- § 3 : Là où le besoin de l'Eglise le demande par défaut de ministres, **les laïcs** peuvent aussi, même s'ils ne sont ni lecteurs, ni acolytes, suppléer à certaines de leurs fonctions, à savoir exercer le ministère de la parole, présider les prières liturgiques, conférer le baptême et distribuer la sainte communion, selon les dispositions du droit. "

Ces textes sont très riches mais on peut très mal les lire. On peut les lire dans une perspective sacré/profane et attribuer aux laïcs le profane et le sacré aux ministres sacrés. Cela est la distinction religieuse mais n'est pas la distinction chrétienne.

La distinction chrétienne c'est qu'il y a un ordre temporel et que par l'incarnation du Christ cet ordre a été saisi par l'Esprit de Dieu et donc est appelé à un avenir de participation à la vie divine, à un avenir spirituel. Cet ordre temporel, l'ordre de la création, a été saisi par l'incarnation : "A toute chair a été donné l'Esprit-Saint", et cet ordre temporel doit le reconnaître, l'accueillir et se laisser transformer par lui.

Si des laïcs font maintenant partie de ce groupe ecclésial en monde carcéral et que je les vois accomplir des tâches de suppléance liturgique, je me dis : "Est-ce bien leur condition propre qui est exercée dans la mission de l'Eglise ?". C'est sympathique de faire une lecture, etc... Mais respectons-nous vraiment la mission propre des laïcs en en faisant des suppléants de la charge pastorale. Même si le code leur permet de faire beaucoup de choses, la priorité pour eux est d'abord d'imprégner l'ordre temporel de l'Esprit et de le faire avancer vers le Royaume, au sein même de leur participation au monde.

Si les laïcs sont venus pour suppléer au manque de prêtres ou pour aider le prêtre, je dois vous inviter aujourd'hui à vous demander si cette présence des laïcs ne nous engage pas à repenser ce que peut être l'activité du groupe ecclésial en monde carcéral ; pour que, dans leurs activités, les laïcs ne soient pas que des suppléants des ministres sacrés mais qu'ils aient la possibilité d'accomplir leur condition propre de chrétiens.

Il est vrai que le Can. 23 ouvre grand les portes aux ministères de suppléance mais ce n'est pas cela d'abord qui constitue leur mission propre.

Pour **les religieux** : on peut être tenté également de transformer une religieuse en un agent social parmi les autres.

Et bien non, dans l'Eglise religieux et religieuses, qu'ils soient prêtres ou laïcs, ont une condition propre. La séparation du monde, significative du royaume, fait qu'une religieuse en prison n'est pas une femme comme les autres femmes. Ceci est dit clairement dans les articles du droit canon suivants :

Can. 207 - § 1 : " Par institution divine, il y a dans l'Eglise, parmi les fidèles, les ministres sacrés qui en droit sont appelés **clercs**, et les autres qui sont appelés **laïcs**. "

- § 2 : Il existe des fidèles appartenant à l'une et l'autre catégorie qui sont consacrés à Dieu à leur manière particulière par la profession des conseils évangéliques au moyen de vœux ou d'autres liens sacrés reconnus et approuvés par l'Eglise et qui concourent à la mission salvatrice de l'Eglise ; leur état, même s'il ne concerne pas la **structure** hiérarchique de l'Eglise, appartient cependant à sa vie et à sa sainteté. "

Can. 607 - § 1 : " En tant que consécration de toute la personne, la vie religieuse manifeste dans l'Eglise **l'admirable union sponsale établie par Dieu**, signe du siècle à venir. Ainsi le religieux accomplit sa pleine donation comme un sacrifice offert à Dieu, par lequel toute son existence devient **un culte continué rendu à Dieu dans la charité**. "

- § 2 : L'institut religieux est une société dans laquelle les membres prononcent, selon le droit propre, des **vœux publics perpétuels**, ou temporaires à renouveler à leur échéance, et mènent en commun la vie fraternelle. "

- § 3 : Le témoignage public que les religieux doivent rendre au Christ et à l'Eglise comporte **la séparation du monde** qui est propre au caractère et au but de chaque institut. "

On ne peut être plus explicite !

Pour **les ministres ordonnés** : l'aumônier aussi est invité à prendre sa vraie et authentique place de prêtre, de pasteur rassemblant un peuple, lui permettant d'accueillir sa mission et de l'exercer dans un esprit de synthèse et de communion, en la personne même du Christ. Sous le chapitre de "L'Ordre", nous trouvons les deux canons suivants :

Can. 1008 : " Par le sacrement de l'Ordre d'institution divine, certains fidèles sont constitués **ministres sacrés** par le caractère indélébile dont ils sont marqués ; ils sont ainsi consacrés et députés pour être **pasteurs du peuple de Dieu**, chacun selon son degré, en remplissant, **en la personne même du Christ Chef**, les fonctions d'enseignement, de sanctification et de gouvernement. "

Can. 1009 : " Les ordres sont **l'épiscopat, le presbytérat et le diaconat**. Ils sont conférés par l'imposition des mains et la prière consécatoire que les livres liturgiques prescrivent pour chacun des degrés. "

Des diacres commencent à participer à nos groupes ecclésiaux en monde carcéral. Peut-être les avons-nous rétrécis à en faire des sacristains ? Peut-être en avons-nous fait des aumôniers, des prêtres ? Non, ils sont des diacres, mais ils sont participants du sacrement de l'Ordre, voilà leur fonction propre dans l'Eglise ; ils participent, comme l'Evêque et le prêtre, à leur façon, au ministère de l'Ordre.

Donc, nous, prêtres, nous avons à accueillir dans l'Eglise d'aujourd'hui les diacres comme des frères dans le ministère ordonné, comme nous aimerions que les Evêques nous accueillent dans le ministère ordonné que nous partageons avec eux. Je pense que là, il y a tout un avenir du rapport entre prêtres et diacres que je voudrais ouvrir au nom de la vérité théologique qu'ils participent avec nous au ministère ordonné ; et ce n'est pas inintéressant qu'ils soient mariés... Le canon 275 résume cela très bien :

Can. 275 - § 1 : " Etant donné qu'ils travaillent tous à la même oeuvre, à savoir **l'édification du Corps du Christ, que les clercs (Evêques, prêtres, diacres) soient unis entre eux par les liens de la fraternité et de la prière et visent à la coopération entre eux**, selon les dispositions du droit particulier. "

De plus, le rôle de chacun est bien précisé :

Can. 757 : *" Il appartient en propre aux prêtres, en tant qu'ils sont les coopérateurs des Evêques, d'annoncer l'Evangile de Dieu ; sont principalement tenus par ce devoir à l'égard du peuple qui leur est confié, les curés et les autres prêtres qui ont reçu charge d'âmes ; il appartient aussi aux Diacres d'être au service du peuple de Dieu par le ministère de la parole, en communion avec l'Evêque et son presbyterium. "*

Donc, il faudrait rappeler d'une part aux prêtres qu'ils exercent leur pastorat au titre même de leur participation au presbyterium diocésain. L'aumônier de prison ne peut pas s'isoler. S'il est aumônier et s'il est pasteur du groupe ecclésial en prison, il appartient d'abord à un presbyterium qui lui confie quelque chose de sa tâche et de sa mission propre. De même qu'il peut rappeler à ses confrères du presbyterium qu'ils n'ont pas à se décharger ni à se débarrasser de cette mission sur lui.

Donc, il faut veiller à ne pas nous jouer comme un solitaire ou comme un surchargé...

De plus, il n'est pas dit que les clercs favoriseront la mission qu'ils délèguent aux laïcs... mais que :

Can. 275 - § 2 : *" Les clercs reconnaîtront et favoriseront la mission que les laïcs, chacun pour sa part, exercent dans l'Eglise et dans le Monde. "*

Cette mission, les laïcs l'ont de première main en tant que "Christifideles" et les clercs doivent la reconnaître et la favoriser, non pas au titre d'une suppléance de clercs, mais au titre de leur mission propre, c'est-à-dire d'annoncer le don de l'Esprit à l'ordre temporel et de le conduire, pas à pas, jour après jour, un peu plus dans le Royaume.

Deux mots sur les "Christifideles" que sont **les prisonniers baptisés.**

Quand, hier, je suis allé saluer ma mère et lui ai dit que je travaillais parmi vous, elle m'a dit : "Oh ! Ça doit être compliqué ! Mais pourtant, ils sont quand même aimés de Dieu...". Mentalité courante que de dire : "Ces pauvres gens..." et quand on est un peu plus gentil : "Vous êtes bien dévoués d'aller les voir !".

Et bien, ces "pauvres gens", il faudrait peut-être les regarder avec un regard neuf. C'est vrai que de par nos appartenances sociales et nos choix politiques et sociaux, nous avons un regard sur les prisonniers (baptisés ou non) qui ressemble à celui de notre société. Je dois prendre acte que les Chrétiens en France sont majoritairement répressifs, comme l'ensemble des Français, mais ils ne se distinguent guère par rapport à cette répression, ils sont peut-être même les plus fortement répressifs.

Cela apparaît au XIXème siècle (voir l'historique du P. CLAVIER dans sa brochure). Les chrétiens, peut-être même les aumôniers, se sont trouvés rejoindre les objectifs éducatifs et moralisateurs de l'Administration pénitentiaire. Encore aujourd'hui, on pourrait être tenté d'entrer dans les objectifs de l'Administration.

Je dirais que l'Administration a ses objectifs et si je veux les juger, c'est de son point de vue qu'il faut le faire. Mais je ne suis pas tenu pour autant d'accueillir les analyses de l'Administration et d'avoir le même regard sur le prisonnier qu'elle, ou même celui de la société française.

Le chrétien est invité à un regard propre, selon Dieu, je dirais un regard théologal à la suite de Jésus de Nazareth, sur les prisonniers en général et sur les prisonniers baptisés en particulier. Il faut donc accepter d'avoir un regard propre et ne pas nous laisser enfermer par la seule problématique de l'Administration ou de la société française.

Nous avons une problématique évangélique de regard.

Je prendrais deux témoignages à deux bouts de l'histoire de notre Eglise, deux Pères de l'Eglise :

- Un d'hier, Saint-Jean Chrysostome (cf. p. 4 de l'historique de A. CLAVIER) :

" Peut-être, direz-vous, il n'y a là ni honnêtes gens, ni gens de bien ; ce sont tous de meurtriers, des assassins, des sacrilèges qui ont été fouiller dans les sépulcres, des voleurs, des adultères, des impudiques, des individus coupables de nombreux crimes... Ah ! Ce que vous répondez montre la nécessité de visiter ces malheureux ! "

Le Seigneur ne nous commande pas d'assister les bons et de punir les méchants, mais d'avoir de la compassion généralement pour tous et de répandre sur tous nos charités. "

"Assister les bons, punir les méchants", l'Administration, la Justice, c'est sa responsabilité. Nous ne sommes pas nécessairement obligés d'entrer dans cette perspective. La perspective de l'Evangile est autre...

- Un autre Père de l'Eglise, Mgr DECOURTRAY écrit, parlant de Jésus (et cela pourrait renouveler notre regard) - (cf. "Les Prisons et l'Eglise p. 79) - :

" Pour lui, l'autre est toujours plus et mieux que ce à quoi les idées reçues, même des Sages et des Docteurs de la Loi, tendent à le réduire. Il voit toujours en celui ou celle qu'il rencontre un lieu d'espérance, une promesse vivante, un extraordinaire possible, un être appelé, par delà et malgré ses limites, ses péchés et parfois ses crimes, à un avenir tout neuf. Il lui arrive même d'y discerner quelque merveille secrète dont la contemplation le plonge dans l'action de grâces ! "

Il ne dit pas : cette femme est volage, légère, sottie, elle est marquée par l'atavisme moral et religieux de son milieu, ce n'est qu'une femme. Il lui demande un verre d'eau et il engage la conversation.

Il ne dit pas : voilà une pécheresse publique, une prostituée à tout jamais enlisée dans son vice. Il dit : elle a plus de chance pour le Royaume de Dieu que ceux qui tiennent à leur richesse ou se drapent dans leur vertu et leur savoir.

Il ne dit pas : celle-ci n'est qu'une adultère. Il dit : je ne te condamne pas. Va et ne pêche plus.

Il ne dit pas : celle-là qui cherche à toucher mon manteau n'est qu'une hystérique. Il l'écoute, lui parle et la guérit.

Il ne dit pas : cette vieille qui met son obole dans le tronc pour les oeuvres du temple est une superstitieuse. Il dit qu'elle est extraordinaire et qu'on ferait bien d'imiter son désintéressement.

Il ne dit pas : ces enfants ne sont que des gosses. Il dit : laissez-les venir à moi et tâchez de les rassembler.

Il ne dit pas : cet homme n'est qu'un fonctionnaire véreux qui s'enrichit en flattant le pouvoir et en saignant les pauvres. Il s'invite à sa table et assure que sa maison a reçu le salut.

Il ne dit pas, comme son entourage : cet aveugle paie sûrement ses fautes ou celles de ses ancêtres. Il dit que l'on se trompe complètement à ce sujet et il stupéfie tout le monde, ses apôtres, les scribes et les pharisiens, en montrant avec éclat combien cet homme jouit de la faveur de Dieu : "Il faut que l'action de Dieu soit manifeste en lui".

Il ne dit pas : ce centurion n'est qu'un occupant. Il dit : je n'ai jamais vu pareille foi en Israël.

Il ne dit pas : ce savant n'est qu'un intellectuel. Il lui ouvre la voie vers une renaissance spirituelle.

Il ne dit pas : cet individu n'est qu'un hors-la-loi. Il lui dit : aujourd'hui, tu seras avec moi dans le Paradis.

Il ne dit pas : ce Judas ne sera jamais qu'un traître. Il l'embrasse et lui dit : mon ami.

Il ne dit pas : ce fanfaron n'est qu'un renégat. Il lui dit : Pierre, m'aimes-tu ?

Il ne dit pas : ces grands prêtres ne sont que des juges iniques, ce roi n'est qu'un pantin, ce procureur romain n'est qu'un pleutre, cette foule qui me conspue n'est qu'une plèbe, ces soldats qui me maltraitent ne sont que des tortionnaires. Il dit : Père, pardonne-leur car ils ne savent ce qu'ils font...

Jésus n'a jamais dit : il n'y a rien de bon dans celui-ci, dans celui-là, dans ce milieu-ci, dans ce milieu-là. De nos jours, il n'aurait jamais dit : ce n'est qu'un intégriste, qu'un moderniste, qu'un gauchiste, qu'un fasciste, qu'un mécréant, qu'un bigot...

Pour lui, les autres, quels qu'ils soient, quels que soient leurs actes, leur statut, leur réputation, sont des êtres aimés de Dieu. "

Je voudrais donc, dans la Foi, accueillir ces paroles pour, avec vous, reconnaître dans le visage blessé, meurtri des prisonniers baptisés, des partenaires de nos groupes ecclésiaux en monde carcéral. Ils sont membres du Corps du Christ, au titre de leur baptême.

Peut-être, avec prudence, avec sagesse, avons-nous à leur donner les moyens d'exercer leur identité baptismale. C'est-à-dire que nous les distinguerons comme tels parmi les personnes auxquelles nous nous adressons. Ils ne sont pas les mêmes, les chrétiens baptisés, surtout s'ils assument pour une part leur baptême et le reconnaissent et veulent un peu l'honorer.

Je dirais que nous avons un regard propre : **nous devons les considérer comme des partenaires dans ce sous-groupe ecclésial.**

Certes, j'ai mis l'accent sur toute la dimension de l'Eglise diocésaine aidant les sous-groupes ecclésiaux. N'oublions jamais que ces sous-groupes et que cette Eglise existent pour la mission, c'est à dire pour le monde, c'est-à-dire pour tous les autres qui les entourent : **nous avons à être sacrement du Royaume qui n'est pas promis seulement à l'Eglise mais qui est promis aussi à tout le monde par le ministère de l'Eglise.**

VOILA ! SI J'AI PU ECLAIRER L'IDENTITE DE VOTRE GROUPE, JE M'EN REJOUIS !

PARTENAIRES EN ÉQUIPE PASTORALE

TÉMOIGNAGES ...



- Robert VOISIN, Diacre Permanent (Rochefort-Sur-Mer)

Je suis dans une situation particulière en tant que Diacre. Je ne suis pas visiteur de prison. Je suis "aumônier adjoint" mais c'est une espèce qui n'est pas encore connue dans les prisons ; je n'ai pas droit à une carte.

Je suis là, à la suite d'un accord entre notre Evêque et le Directeur Régional. Il faudrait que la question soit soulevée au plan national, c'est un problème nouveau dans les aumôneries, ce qui fait que nous ne sommes rien.

On ne sait pas très bien où on en est situé, surtout en cas de pépins. Il y a beaucoup de diacres dans les prisons, mais en tant que visiteurs, quelques un seulement sont aumôniers adjoints. **Donc, nous n'avons pas de statut défini et pas de carte.**

Pendant la majeure partie de ma vie, j'étais médecin. On nous parlait du souffle hier et bien c'était le poumon, vous dis-je, le poumon... ! C'était ça ma vocation. Maintenant, c'est le souffle de l'Esprit-Saint, j'espère qu'il m'inspirera...

En dehors de mon métier de médecin, j'avais pas mal d'activités. C'est ainsi qu'avec un groupe d'amis, nous avons fondé à Rochefort un Foyer pour femmes en situation de détresse avec enfants, puis ce foyer s'est étendu, et nous prenons également des couples mariés en situation difficile avec enfants. Nous avons institué le contrôle judiciaire dans tout le coin de Rochefort-sur-Mer et lorsque j'ai été ordonné, on m'a demandé de créer, dans le doyenné (ça n'existait pas), le Secours Catholique. Par ailleurs, je m'occupe également de "Foi et Lumière".

C'est un peu par la prison que j'ai été interpellé au Diaconat. Je pensais au Diaconat, depuis assez longtemps déjà, et puis j'ai eu la première interpellation par les "équipes Notre-Dame" (j'ai quelque chose comme 37 ou 38 ans d'équipe Notre-Dame).

Un jour, notre aumônier me dit : "Mais, tu ne penses pas au Diaconat ?" et il m'a abonné à "Diaconat aujourd'hui". Et puis, une quinzaine de jours après, voilà que Marcel MALLARD, qui est l'aumônier de la prison de Rochefort, faisait un exposé devant des prêtres de Rochefort. Il a terminé en disant : "Il me faudrait un diacre". Quinze jours avant, j'avais été interpellé, ça a fait tilt en moi, et je me suis dit : tiens, tiens...

Dans le cadre de l'aumônerie, cela a commencé par l'organisation des fêtes, pour Noël, Pâques, ou pour d'autres circonstances ; avec des invitations personnelles pour chaque détenu, des chants, des mîmes, un goûter en commun. Les petites cartes d'invitation étaient dessinées par les enfants de ceux du groupe. La crèche était faite par nos enfants ou petits enfants (j'ai oublié de dire que j'avais 7 enfants et 17 petits enfants). Nous avons remis un colis à chacun ainsi que des petits pots de fleurs (en plastique) qu'ils ont gardés précieusement (étant donné qu'ils sont coupés de la nature), qu'ils ont gardées jusqu'à ce qu'elles soient fanées.

Notre maison d'arrêt contient 65 détenus de toute région, population très mouvante, très jeune (de 14 à 21 ans en moyenne). Je vais les voir deux fois par semaine, mais ce ne sont jamais les mêmes, ça tourne tout le temps, on ne peut rien faire de continu. Une des grandes caractéristiques, c'est que la plupart d'entre eux n'ont jamais rencontré l'Eglise, n'ont jamais rencontré Dieu et ignorent jusqu'à ce nom. **Ce mot "Dieu" ne signifie rien pour les 3/4 d'entre eux.** Ils ne savent pas s'ils sont baptisés. Leur première remarque lors d'une fête a été de dire : "Ça existe des foyers chrétiens ?". Cela leur a apparu quelque chose d'étonnant, ils n'en avaient jamais vu...

Nous n'avons pas de local particulier. Il n'y a jamais eu d'eucharistie ; à cause de cet aspect mouvant, cela n'est pas possible. Marcel, lui, quand il vient, fait un partage d'Évangile, moi-même j'y vais deux fois par semaine. Les premiers temps, je croyais qu'il fallait que je parle ; je me suis aperçu, au bout d'un certain temps, qu'en réalité c'était eux qui devaient parler plus que moi. J'avais fait une erreur grave...

Les sujets abordés viennent comme ils se présentent. Je suis tenu à un certain créneau horaire qui est assez gênant : le Dimanche matin, j'ai de 8h.30 jusqu'à 9h.30 et c'est le jour où ils ont le droit de faire la grasse matinée... donc ceux qui viennent, viennent vraiment parce qu'ils ont envie de venir ; et puis le mercredi après-midi, cela tombe à l'heure de la récréation et des visites. Alors là, s'il fait très froid dehors, si c'est l'hiver, qu'il pleut, qu'il gèle, il y en a 16-18 qui viennent, s'il fait un temps magnifique, ce jour là, il y en a 4-5 ! Quand ils sont très nombreux, la plupart viennent pour être au chaud, ils apportent des cartes, je leur dis alors : "Ne dérangez pas les autres, ceux qui veulent qu'on partage... Mettez-vous dans un coin, jouez aux cartes, mais faites cela sans bruit". C'est ce qu'ils font, mais je me suis aperçu que très souvent, au bout d'un certain temps, ils cessent de jouer aux cartes, ils écoutent ; ils ne participent pas mais ils écoutent. Alors, vous voyez, nous ne faisons pas des choses sensationnelles, des choses extraordinaires ; on fait ce qu'on peut !

Nous sommes un attelage assez disparate, Marcel, prêtre, célibat consacré, et moi diacre, donc faisant partie des clercs, mais 40 ans de sacrement de mariage vécu dans la fidélité.

Cela amène les détenus à poser énormément de questions sur la vie sexuelle, sur les amitiés féminines, le mariage, etc... et ce qui les surprend le plus c'est que Marcel vive son **célibat dans la fidélité**, que, depuis 40 ans, je vive le sacrement de **mariage dans la fidélité** et que **nous ayons l'air, l'un et l'autre, apparemment normaux !** (Çà, c'est vrai !).

Ayant été chargé par notre Evêque de créer le Secours Catholique dans le doyenne, et en étant responsable, je suis donc constamment affronté à un milieu social d'où émanent, hélas, la plupart de ceux que nous rencontrons à la maison d'arrêt. Avec mon épouse, avec Jeannette, nous nous sommes vraiment donnés totalement à cette tâche. Car si je suis diacre, je ne laisse pas mon épouse à la sacristie ! Et, croyez bien que si je suis parfois en aube à la messe et bien, il arrive bien d'autres fois où je viens en pékin, avec ce que je suis, avec mon épouse.

D'ailleurs, nous sommes perçus comme inséparables. Nous avons cette connaissance du milieu où nous voyons les dissociations familiales, soit par suite du chômage, de ruptures familiales ou autres, où tout d'un coup, des personnes qui jusqu'à 40-45 ans ont mené une vie parfaitement honnête et qui, pour pouvoir nourrir les enfants, font des chèques sans provision, etc...

Quand je vais à la prison en tant que diacre, j'ai un autre regard et non seulement mon propre regard... J'ai le regard de Jeannette. J'ai le regard également de deux de mes filles qui sont éducatrices spécialisées, en particulier une qui, dans le cadre du Nid, s'est, pendant de nombreuses années, occupée de prostituées sur le vieux port à Marseille, bien qu'étant mère de famille de trois enfants.

Mon épouse a suivi de façon intégrale la formation au Diaconat mais ne revendique pas pour autant l'ordination, estimant qu'elle vit sa diaconie de laïque baptisée et que cela lui suffit. Nous allons à la messe ensemble tous les jours, nous lisons la liturgie des heures ensemble tous les jours. Nous sommes soutenus par notre groupe de prière et également par un groupe de prière de Kinshasa (Zaire). **Ce que nous vivons et que nous essayons d'apporter, c'est cette expérience de Dieu qui est une expérience d'amour.**

Les projets : former une petite équipe de laïcs qui auront à jouer pleinement leur rôle. Le diacre n'a pas tout à faire, mais il a à faire faire, à veiller à ce que les autres remplissent leur rôle et leur place de laïcs baptisés, à faire quelques célébrations, une fois par mois.

Si je dois être la voix de l'Eglise auprès des détenus, je dois être la voix des sans-voix dans l'Eglise et donc mes homélies s'en ressentent... elles tiennent compte de ces réalités et les font connaître. Il faut que les paroisses se sentent solidaires, qu'elles les portent avec nous. Nous devons rendre compte de notre mission à notre Evêque et le faire participer à cette mission.

Il faut qu'il y ait plus de diacres dont la mission sera d'être envoyés vers ces lieux d'où justement l'Eglise est absente, afin qu'ils soient une présence et un témoignage pour les plus pauvres. Les prêtres sont responsables de cela.

Ce n'est pas un diacre qu'il faudrait là où je suis... mais au moins 10 ! C'est avant que les jeunes soient en prison qu'il doit y avoir une action (en tant qu'ancien médecin, je ne peux parler que de prévention) et la Diaconie doit s'exercer dès avant... C'est un vœu que je forme et que je vous livre !

- Soeur Irène DEVOS (Maison d'arrêt de Lille-Loos)

Participer à la vie d'une aumônerie de prisons, depuis plus de 2 ans maintenant, c'est une longue histoire qui est celle d'un appel à vivre en solidarité avec les pauvres :

- Solidarité longtemps en gestation dans une communauté religieuse au fond d'une cour, dans un quartier populaire de la banlieue Sud de Lille, là où vivent les familles du quart-monde.
- Solidarité, à travers les sentiers difficiles d'une Bibliothèque de rue avec le mouvement A.T.D. et la participation aux Universités Populaires en Quart Monde.

Cette rencontre des familles du quart monde, m'a offert, m'offre encore de renaître dans ma foi, de vivre un passage dans ma relation au Christ, dans mon engagement religieux avec la Congrégation quand nous avons décidé de redonner la priorité aux pauvres. Ils m'ont mis en exode dans le peuple de Dieu, du Dieu qui est fidèle.

Sans cette marche dans le quotidien de la vie aux côtés des pauvres, je n'aurais jamais osé accepter de m'engager dans une aumônerie de prisons. La prison était pour moi un univers que j'ignorais, tellement étranger jusqu'à me faire peur. A travers ces familles, le monde de la prison prend visage d'hommes, de femmes, de jeunes que je connais, et tout change. Par eux, je fais la connaissance de Philippe MAILLARD, et Philippe, un jour, me demande de le rejoindre à l'aumônerie des prisons de Loos. J'ai mis tellement de temps à lui répondre... Il lui a fallu beaucoup de patience et de détermination. Mais, pouvais-je abandonner ce chemin de solidarité avec ces familles, et il y avait mon travail à l'université qui me passionnait.

Ce qui m'a semblé déterminant, c'est l'appel lancé par Philippe, appel à partager avec d'autres, le ministère de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ aux prisonniers ; c'est l'envoi en mission par l'Evêque de Lille (cela a commencé par le Père GAND et s'est terminé par le Père VILNET, il en a fallu deux !) ; c'est le soutien de la Congrégation de la Communauté où je vis et qui m'ont dit : "Va !".

Cependant, rien ne se serait fait, rien ne se fera, sans cette volonté de partage des prêtres. Toutefois, aujourd'hui encore, je puis vous dire que je ne suis pas là à cause du manque de prêtres. Vous comprenez que sinon, on aurait l'impression d'être bouche-trou et que le jour où les trous sont bouchés, on change tout ! De plus, il y a une complémentarité homme-femme et il y aurait beaucoup à dire et peut-être à réfléchir à ce sujet.

J'ai dit oui, à cause de ce qu'on a entendu ce matin par le P. LECHAPELAIS, l'enracinement dans le baptême, dans ma Foi au Christ, et à cause des hommes, des jeunes, des femmes en prison. Les femmes notamment sont une minorité parmi les minorités, surtout les mineures. Il y en a une quelques fois qui est complètement isolée ; à 15 ans, c'est vivre une détresse et une angoisse très grandes. Pourquoi une mineure en prison ? Je ne dis pas qu'il faut mettre les garçons mineurs en prison, mais eux au moins ils sont 30 !

J'ai dit oui, à cause des familles du quart monde dont une femme (ex-détenue) que je connaissais. Ils m'ont rappelé qu'en prison, ils y vivent, ils y retournent. Là aussi, je pourrais être à leurs côtés (ils me l'ont dit eux-mêmes), l'alliance n'était pas rompue.

Etre là, témoin de Jésus mort et ressuscité, Parole de Dieu, source de pardon toujours offert et de dignité recréée, force d'espérance et de libération.

L'Evêque de Lille m'a envoyée en mission à l'aumônerie de Loos et c'est le diocèse qui, dès le départ, m'a payée à mi-temps comme permanente de pastorale. A cette époque, le Directeur de la M.A. de Loos, Monsieur CHAUVET, a accueilli favorablement cette proposition. Mais quelle serait mon statut, à quoi se référer pour nommer un(e) aumônier(e) non ecclésiastique ? J'ai d'abord eu le statut de visiteuse détachée pour l'aumônerie. Etais-je aumônière ? Etais-je visiteuse ?

Dans certains cas, le Directeur qui avait changé entre temps, des surveillantes me rappelaient parfois que je n'étais que visiteuse, et pour les détenu(e)s, il était clair que j'étais la soeur aumônière, avec des devoirs mais aussi des droits pour les détenu(e)s eux-mêmes. Pour le personnel, pour moi-même, ce n'était pas toujours facile à gérer, étant donné l'ambiguïté de la situation. Mais l'essentiel était d'être là, de durer et finalement d'obtenir un statut clair.

Avec l'appui de l'aumônerie générale des prisons (le frère Marie-Paul, puis Stéphane), de l'aumônier régional, Jean WATTEZ, de Philippe, avec une bonne dose de patience, j'ai été nommée officiellement "aumônière de prisons" de Loos, le 1er Janvier 1986, par la Chancellerie, et j'espère qu'il y en aura d'autres... Sur le terrain, il y a encore des réticences parmi le personnel dont le Directeur, mais avec le temps, nous nous apprivoisons mutuellement. Tout cela pour vous dire que si j'avais été seule cela n'aurait pas été possible, et que des gens m'ont soutenu dans cette démarche.

Dans ce qui va suivre, je ne vous apprendrai rien sans doute, sur ce que j'y vis, vous connaissez mieux que moi... et mon expérience est de courte durée, un peu plus de deux ans.

Je pense que c'est important pour la vie de l'Eglise qu'il y ait une aumônerie, avec des hommes, des femmes, des laïcs, des religieux, des religieuses, des prêtres. Je pense que nous sommes tous responsables, les Evêques nous l'ont rappelé à Lourdes, et pour les femmes à la prison, c'est important qu'il y ait aussi des femmes à l'aumônerie.

Je vais vous raconter une anecdote qui résume un peu cela. Un jour, une jeune vient me trouver, elle était allée à la messe une ou deux fois, et elle me dit : "Moi, j'ai mis très peu les pieds à l'Eglise parce que pour moi, tout ça c'est des conneries !". Je lui ai dit : "Ah bon, possible...". Elle a continué en disant : "Mais cela fait plusieurs fois que je viens quand même, parce que je m'ennuyais en cellule, mais quand je vous vois (il y avait Philippe à l'époque et le Père Charles) et bien finalement, vous n'avez pas l'air cons ! Et en plus, vous avez l'air d'y croire...". C'est ainsi qu'elle a continué sa présence et sa participation à la vie de la prison.

A Loos, le nombre de détenus oscille entre 60 et 74 à la M.A. au quartier femmes, plus de 1.000 au quartier hommes, 300 au C.D.

Je rencontre les femmes individuellement, celles qui viennent d'arriver et celles qui désirent me voir. Je donne la priorité aux femmes isolées, ou au mitard, aux mineures.

Huit femmes participent chaque semaine au cercle biblique, où nous préparons l'Eucharistie hebdomadaire, les chants. Quelle attitude merveilleuse que de chanter ! C'est revivre, c'est ne pas se laisser écraser ! Nous avons préparé la venue de l'Evêque de Lille. Dans un premier temps, il a rencontré un groupe de 12 femmes, puis toutes celles qui le désiraient pour l'Eucharistie. Quand il n'y a pas de prêtre pour la messe, nous préparons une A.D.A.P., commencée la veille dans une paroisse de Lille. Des passerelles s'établissent avec des personnes extérieures à la prison. A Noël, Pâques, des jeunes participent à l'Eucharistie avec les détenues et ensemble nous faisons la fête. Avec l'Association "Trait d'Union", à Noël, les femmes envoient des jouets à leurs enfants, petits enfants, filleul(e)s. Une lettre ou un dessin accompagne le cadeau.

Il m'arrive aussi d'animer soit au C.D., soit en M.A. un groupe de réflexion : "Biologie".

Un des aspects importants de la vie de l'aumônerie, ce sont les réunions mensuelles avec les aumôniers catholiques, le Pasteur MILLET, de l'Eglise Réformée, le Père GUY, orthodoxe. Ces réunions nous permettent d'échanger et, à travers nos différences, de tenter de créer une pastorale commune en prison. Dans l'équipe d'aumônerie, la complémentarité peut se vivre entre hommes, entre hommes et femmes, entre chrétiens de religions différentes.

Par nos relations, dans nos responsabilités diversifiées et coordonnées, chacun(e) appelle l'autre à donner le meilleur de ce qu'il peut apporter à l'équipe, chacun pour sa part et selon ce qu'il est. Cette diversité de personnes permet aussi aux détenu(e)s d'avoir la liberté d'échanger avec telle ou telle personne de l'aumônerie.

Parfois, quelqu'un me demande : "Toi, comme femme, les détenues te parlent-elles plus facilement de leur vie ?".

Peut-être ? Comment savoir ? L'essentiel est qu'elles rencontrent quelqu'un qui les accueille.

En écoutant ces femmes, en me remémorant aussi ce qu'elles ont dit à l'Evêque comme un cri : non pas "La bouffe est infecte, on n'a pas la possibilité de faire ceci ou cela...", mais "Nous sommes atteintes dans notre dignité de personne humaine et de femme. Nous demandons que soit respecté notre nom, notre corps (question des WC sans cloison)...".

Je voudrais vous partager une ou deux réalités vécues plus particulièrement par les femmes. D'autres aumôniers de quartier femmes ici présents pourraient dire si c'est juste.

Je ne parlerai pas de **l'enfant en prison**, de **l'enfant hors de la prison** quand sa mère est incarcérée. Le père en prison a, le plus souvent, ses enfants restés au foyer avec leur mère, et c'est heureux. Quant à la femme incarcérée, elle vit la séparation de ses enfants dans l'angoisse et comme un abandon.

Les femmes me parlent de leur garde à vue : il y en a qui portent atteinte à la dignité de la personne humaine et, dans certains cas, d'une manière particulièrement humiliante pour la femme. Par la personne détenue elle-même ou avec son accord, les faits sont transmis au Préfet de Police, par l'intermédiaire de la Ligue de Droits de l'Homme à Lille.

Il y a des femmes en prison déchirées dans leur corps depuis leur enfance. Elles furent blessées dans leur relation à l'autre, blessure enfouie dans les méandres de leur mémoire. Le temps de la prison permet de faire le point sur sa propre vie. Il donne aussi la possibilité d'être écoutée et certaines femmes rompent la loi du silence liée au viol, à l'inceste, déchirure de l'enfance, remise à nue et à vif.

Comme je vous le disais au début, la rencontre des pauvres m'a donné de renaître dans ma Foi, dans mon engagement religieux. En exode avec les pauvres dans le peuple de Dieu, la prison me conduit vers une terre d'exil ; avec le petit reste du peuple de Dieu, nous pouvons connaître la désespérance dans cet océan de détresses. Dieu aurait-il oublié son alliance ?

Par les sentiers de l'impuissance, de la faiblesse, c'est le temps de la Foi au Dieu qui nous sauve aujourd'hui, c'est l'espace de Dieu qui donne à chacun(e) un avenir.

- Gisèle DUFOUR, laïque à la M.A. de Bois d'Arcy

Je suis professeur à l'I.U.T. d'Orsay. Avant de témoigner, je voudrais dire qu'il y a une grande différence entre faire du prosélytisme (allusion au débat autour de la circulaire concernant les visiteurs de prison) et dire pourquoi on est chrétien lorsque les autres vous posent la question.

Je voudrais rendre grâce au Père de m'avoir fait entendre la parole de Jésus prononcée en Mathieu : "Ce que tu auras fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que tu l'auras fait, j'étais en prison, tu es venu vers moi". Je lui rends grâce de créer, jours après jour, cette fraternité du "Bon Larron" dont la mission est l'annonce de la Parole.

C'est au nom de tous les laïques de notre fraternité que je viens témoigner parmi vous. Qu'est-ce qu'un laïc ? Pour moi, c'est cette parole de Jésus (Jean, ch.15) : "Je ne te demande pas de les ôter du monde, mais de les garder du mauvais" qui les caractérise le mieux.

Je suis née dans une famille très pauvre, ma grand-mère volait le pain du chien pour manger, mon père a été atteint de la terrible maladie de la silicose. J'ai été à l'école laïque (pas de catéchisme), puis boursière pour continuer mes études. J'ai été institutrice, enseignante au collège de l'enseignement technique, professeur de lycée, professeur à l'Ecole Nationale de Chimie, puis professeur à l'I.U.T. d'Orsay.

Pour moi, la foi c'est expérimenter que la Parole de Dieu est vraie, s'appuyer sur elle sans autre sécurité et avec audace. Pendant la guerre de 1940-1945, j'ai habité dans la Zone Rouge, membre des F.F.I., mon petit village a vécu l'horreur d'Ouradour, j'ai su que la prière est un cri, nu devant Dieu, sans sécurité, en mettant en Dieu toute sa confiance.

Donc, cette parole : "J'étais en prison, tu m'as visité" m'a bouleversée et j'ai écrit au Ministère de la Justice (je ne savais pas que l'O.V.D.P. existait) et le responsable a téléphoné pour me dire qu'on avait besoin, d'après mon profil, d'une visiteuse comme moi à la Maison d'Arrêt de Bois d'Arcy. Le Directeur de l'époque m'a reçue et m'a donc chargée d'être conseillère d'orientation officielle mais bénévole. Quelques semaines après, j'ai rencontré, sur le parking, un homme avec une croix, je lui ai demandé : "Vous êtes sans doute l'aumônier". C'était le Père AUBRY.

En quoi consiste mon rôle ? Lorsqu'un détenu arrive à la prison, il est en possession d'une feuille avec tous les renseignements qui lui sont nécessaires, et mon nom figurant sur cette feuille, je reçois donc un abondant courrier. Comme toute visiteuse, je reçois les détenus, un par un, dans un parloir d'avocat et je les oriente d'après leurs besoins : alphabétisation, instituteurs, stages divers, universités, cours par correspondance, procuration pour leur C.C.P., livret de caisse d'épargne, adresses d'avocat, etc... Jusqu'à ce jour j'en ai reçu environ 800.

Quelle est la relation des laïcs avec l'aumônier ?

Les contacts directs sont nombreux, par téléphone. L'aumônier nous envoie des détenus de même que les laïcs lui envoient des détenus qui sont en recherche de Foi ou de prière. Détenus qu'il ne peut voir aux différentes rencontres soit parce qu'ils sont dans l'isolement soit parce qu'ils travaillent.

Le Jeudi, nous nous rencontrons à la cantine et nous avons une eucharistie à l'extérieur.

Nous avons aussi des week-ends de partage, de prière. Nous participons aux Messes de Noël, Pâques et du 15 Août. Certains détenus me disent, et c'est très important : "Ce sont les seuls moments où nous existons", et ces messes représentent une unité vitale entre nous, c'est la Charité, c'est le Christ qui nous unit.

Il y a parfois, avec les détenus, des contacts au second degré. Par exemple, un détenu vient avec son Evangile et dit : "Explique-moi le sens de telle parole que je n'ai pas comprise à l'Aumônerie"

Qu'observent les laïcs ?

A leur tour, les détenus évangélisent d'autres détenus et les surveillants.

Pourquoi un laïc annonce-t-il l'Evangile ?

C'est un ordre de Jésus (Marc ch.16, v.15) : "Allez et proclamez..." et (Marc ch.16, v. 20) : "Le Seigneur agissait et confirmait la Parole par les signes qui l'accompagnaient...".

Quels sont les signes ?

- Leur guérison
- Les fruits de l'Esprit : la Paix, la Joie.... C'est par ces signes que l'autre va pouvoir rencontrer l'Evangile.
- La réponse à leurs questions : pourquoi le mal ? Comment répondre aux tentations ?
Au désert, Jésus répond à chaque parole du tentateur par une Parole de l'Ecriture.
L'homme sans Dieu, face au mal, face aux idoles, répond par des idéologies, des philosophies qui deviennent d'autres idoles.
L'homme qui a rencontré Dieu, en vérité, répond par cette Parole que lui dit Jésus (Jean, ch.16, v. 33) : "Soyez pleins d'assurance, j'ai vaincu le monde !" ou encore : "Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui ployez sous le fardeau..."

Différents rôles du laïc :

- Préparer le chemin du Seigneur par la prière. "Tout ce qui est à moi est toi", nous dit le Père.
Tout demander dans la prière, "Demandez et vous recevrez...", demander d'avoir :
 - . un geste fraternel
 - . le regard de Jésus
 - . les réalisations matérielles, pour que nos frères prisonniers deviennent des hommes libres, à tout niveau.
- Rencontrer les parents des détenus.
Certains parents ont témoigné de leur conversion après l'évangélisation faite au parloir, par leur fils qui a rencontré le Christ, après l'écoute de la Parole.

EN CONCLUSION :

Notre mission de chrétien est de prendre par la main et le coeur, nos frères qui ont connu un monde de ténèbres où règne le mensonge et qui engendre la haine, pour les amener dans un autre monde où règnent la LUMIERE, la VERITE et l'AMOUR.

EGLISE ET COMMUNAUTÉS ECCLÉSIALES

- Monseigneur Jacques GAILLOT (Evêque d'Evreux)



Après tout ce que j'ai entendu aujourd'hui, que dire de pertinent au soir d'une journée chaude ? L'avantage avec moi, c'est que je fais gagner du temps sur les horaires. Ce que j'ai à dire, je le dis, mais je le dis vite !

" Prison... ma Paroisse " : j'aime ce titre d'abord parce qu'il commence par le mot "prison", avec tous les conditionnements que cela représente. Le mot "paroisse" évoque pour moi tous ceux qui vivent, souffrent, espèrent, travaillent dans la prison, c'est-à-dire : les détenus, les surveillants, tout le personnel, les intervenants qu'ils soient croyants ou pas, français ou étrangers. Et pour que la prison devienne ma paroisse, il y a un chemin à faire... points de suspension qui sont visualisés sur ce dessin ; et qu'est-ce qui s'est passé en moi, et qu'est-ce qui s'est passé en vous pour que la prison devienne ma paroisse ?

J'ai à reconnaître le chemin par lequel je suis passé. Alors, dans une **première partie**, je vous indiquerai **quelques chemins de la reconnaissance** ; et dans une **deuxième partie**, j'essaierai de montrer "Faire Eglise", qu'est-ce que ça veut dire ?

1ère PARTIE : LES CHEMINS DE LA RECONNAISSANCE

Je vous en indique cinq :

1°) **Premier chemin qui est à faire** (il s'agit de nous visiteurs et non pas des détenus) :

Nous sommes frères en humanité avec les détenus. Nous sommes de la même étoffe humaine, enveloppés des mêmes faiblesses. Nous sommes traversés par les mêmes pulsions. Nous connaissons comme eux la tendresse et la violence et en eux comme en nous se côtoient le meilleur et le pire. Avec eux, nous sommes solidaires du péché du monde et tant qu'on ne se sentira pas de la même race humaine, on ne sera pas fils de Dieu.

Je pense à l'épisode des dix lépreux de l'Evangile de Dimanche dernier : croyants et incroyants, juifs et samaritains, les voici rassemblés dans la détresse et qui les reconnaîtraient les uns des autres dans ce groupe de proscrits ?

2°) **Deuxième chemin qui est à faire :**

Les détenus sont aimés de Dieu avec prédilection. Ils sont visités par l'Esprit-Saint et ceci est à la fois surprenant et prodigieux. Et, dans l'homme le plus détruit, je suis sûr de rencontrer celui qui, un jour du temps, a voulu s'identifier à lui, ce "frère pour qui le Christ est mort" dit Saint-Paul.

"Nous sommes des frères de sang", comme le dit souvent Dom Helder CAMARA, parce que le Christ a versé son sang pour les exclus comme pour nous.

3°) **Toisième chemin :**

Dans le compagnonnage avec les détenus, nous recevons quelque chose d'eux. Nous les rencontrons humblement le cœur ouvert, les bras tendus. Nous n'avons pas de projets sur eux, du moins je l'espère. Nous les rejoignons dans la marginalité. L'un d'entre nous vit avec des drogués. Ils nous apprennent beaucoup sur la vie et la mort, on vit des choses fortes avec eux.

Mais, plus que sur nous-mêmes, **ils nous alertent sur l'avenir de la société.** Les détenus, comme les drogués d'ailleurs, sont un peu, à leur manière, comme des prophètes. Ils révèlent parfois, de façon négative, quelque chose d'important pour l'avenir de la société. Ils sont comme les pauvres que nous présente Dostoïevski dans son oeuvre. Nous aurions tort de ne pas les écouter. Par eux, un message nous est délivré pour l'avenir du monde.

4°) **Quatrième chemin :**

En rencontrant les exclus de la société, nous sommes au cœur de la mission de l'Eglise ; et comme ceci est paradoxal que des exclus soient au cœur.

L'essentiel de la mission de Jésus est dans l'annonce de la bonne nouvelle aux pauvres, nous le savons. Poussé par l'Esprit-Saint, Jésus se porte vers les exclus. Les pauvres sont au cœur du projet pastoral du Christ. Cela veut dire que **les pauvres sont une dimension structurante de la vie et de la mission de l'Eglise.** Cela veut dire que rien ne peut se structurer dans l'Eglise qui ne soit dans la ligne de l'annonce de la bonne nouvelle aux pauvres. Cela veut dire que la force des chrétiens, c'est leur lien avec des pauvres.

Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent habituellement.

Ce n'est pas ainsi que les choses sont perçues. Et bien souvent, ceux qui exercent un ministère auprès des marginaux, ne sont-ils pas des marginaux dans la pastorale de leur diocèse ?

Un petit fait m'a fait prendre conscience de cela un jour. Il y a quatre ans, l'aumônier de la prison d'Evreux venait de mourir... les semaines, les mois se passent... personne ne bougeait pour dire : "Faudrait qu'il y ait un aumônier à la prison". Si ça avait été le curé de la cathédrale qui était mort, il y a longtemps qu'on aurait fait le siège de l'Evêque.

Le ministère exercé par des chrétiens auprès des exclus de notre époque, ne mouille pas vraiment la pastorale de l'Eglise dans ses différentes instances. Il faut le reconnaître, nous avons de beaux discours sur les pauvres, mais ça n'enclenche pas sur les pratiques pastorales de l'Eglise.

5°) Cinquième chemin :

Dénoncer prophétiquement toute forme d'oppression.

Le système pénal actuel est injuste, très injuste. Qui ne le voit et qui ne le constate ! Le système carcéral actuel abîme l'homme. Qui ne le voit et qui ne le constate !

Nous rejoignons les hommes là où ils sont, mais il ne faut pas que notre présence cautionne les systèmes qui abîment l'homme.

Quand je vais à la prison, je pense souvent à la parabole du bon samaritain, mais j'en fais une nouvelle version. Nous sommes habitués à lire le bon samaritain qui trouve sur la route, qui va de Jérusalem à Jericho, celui qui a été malmené et blessé sur la route.

Moi, je vois la parabole autrement, disons trois quarts d'heure avant que l'évènement ne soit arrivé. Les brigands sont en place, le malheureux n'a pas encore été frappé par les brigands, et le samaritain arrive... Quel est le rôle du samaritain, lorsqu'il ne s'agit plus de panser les blessures ? Quel est le rôle de l'Eglise lorsqu'elle n'intervient pas après l'évènement ? **La mission de l'Eglise se trouve aussi en amont**, et je pense que nous n'intervenons pas assez pour faire savoir ce que nous pensons du système actuel.

Dans dix jours, il y a l'assemblée des Evêques à Lourdes. Depuis que je suis à l'assemblée de Lourdes, je n'ai jamais vu de dossiers sur les prisons. Vous avez à interpeller les Evêques, il faut que l'Eglise dise quelque chose et devant les projets de privatisation qui se mettent en place, nous avons une parole à dire.

Si les drogués deviennent ou sont considérés comme des délinquants, est-ce que nous n'avons pas une parole forte à dire pour le bien des jeunes eux-mêmes ? Car ça touche la dignité des hommes et des femmes. Si la prison est devenue effectivement ma paroisse, je ne peux pas me taire précisément parce qu'elle est devenue ma paroisse.

Et il faut penser à des alternatives qui sont déjà réfléchies par d'autres. Je suis heureux de la conférence qui aura lieu demain et des chrétiens doivent se porter, je dirais presque d'emblée, avec ceux qui cherchent d'autres alternatives que ce que nous connaissons actuellement.

2ème PARTIE : "FAIRE EGLISE EN PRISON"

J'ai un petit peu l'expérience d'une petite maison d'arrêt de province. Cela va réjouir certains d'entre vous. Par souci d'harmonie, je dirai cinq choses :

1°) Une Eglise "étape", où on passe et où il se passe quelque chose :

C'est un lieu de liberté. Les détenus forment une communauté fragile. La prison fragilise ; ne profitons pas de la fragilité des détenus... Le système carcéral est anti-communautaire, c'est le monde de l'individualisme. On se méfie, mais on peut faire un bout de chemin avec eux et on peut ne plus retrouver les détenus à la communauté, mais l'Evangile continue de se frayer un chemin en eux. C'est une Eglise "étape".

2°) C'est une Eglise qui se fait par des liens :

Une Eglise qui est un lieu de rencontres, un lieu où on essaie de se sentir un petit peu responsables des autres, alors que la prison fabrique des irresponsables. On le fait par l'accueil des nouveaux, l'accueil des immigrés, on réfléchit sur le racisme, et sur nos peurs comme on l'a dit ce matin. On réfléchit à partir de leurs questions, sur leurs attitudes, c'est un lieu où on fait un petit peu révision de vie. Et dans la prison où l'on est déresponsabilisé, on a besoin de rendre les détenus un peu responsables des autres. On est au service de la dignité de l'homme et il faut se rappeler que la vie humaine est le lieu de la Foi.

3°) Une Eglise qui fait une large ouverture à la Parole de Dieu :

Les détenus ont droit à la Parole de Dieu, vous l'avez dit. Ce qu'ils vivent leur donne d'être en connivence avec l'Evangile et c'est toujours une joie de voir comment ils se retrouvent dans l'Evangile. On dirait parfois que l'Evangile a été écrit pour eux.

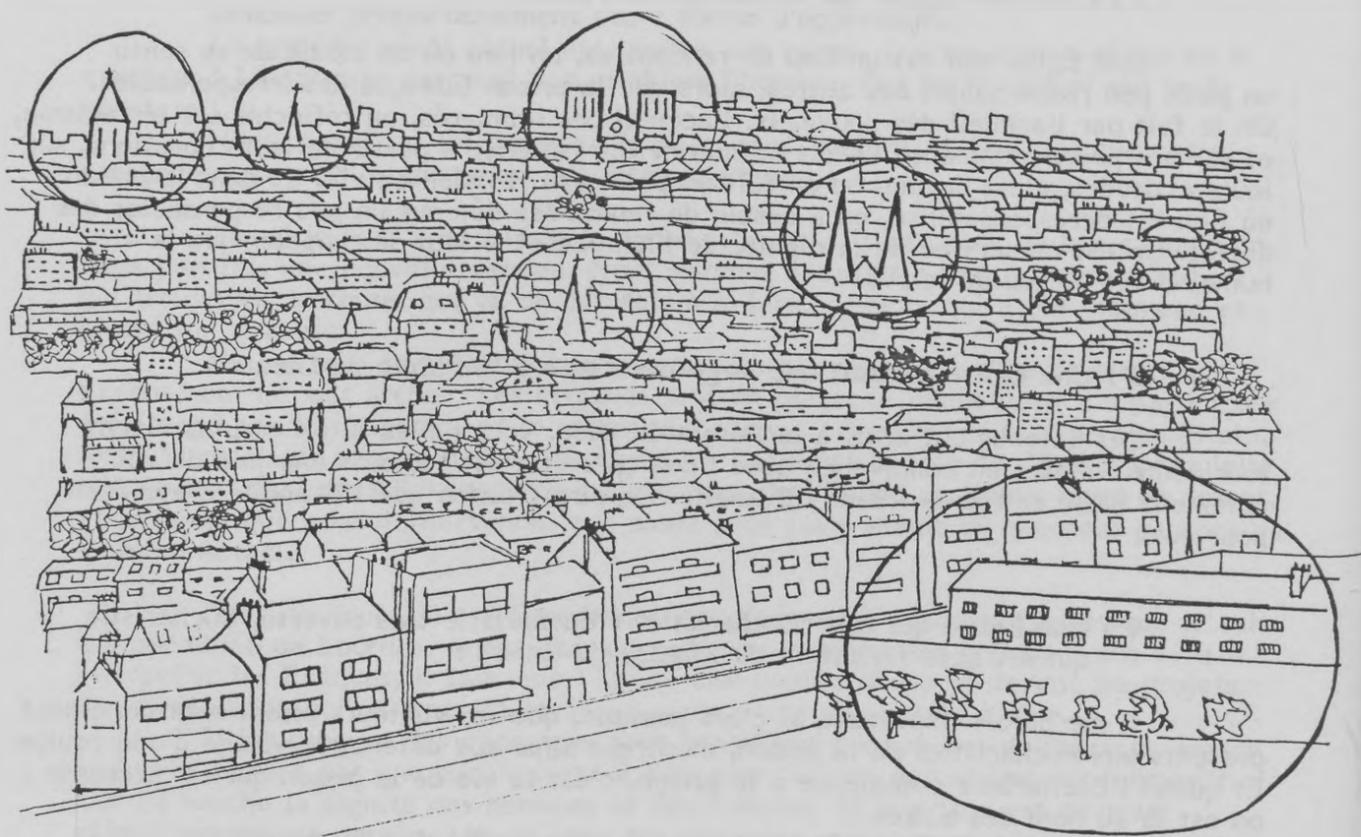
4°) Une Eglise qui fait "Eucharistie" : Eucharistie très ouverte, Eucharistie qui est acte fondateur de l'Eglise du Christ :

Il me paraît important, si c'est possible, que les visiteurs soient habituellement présents aux eucharisties de la prison, montrant ainsi aux détenus le visage d'une équipe. Et quand l'Eucharistie commence à la prison, c'est la vie de la prison qui est présente ; on est là au nom des autres.

Un jour, Jean-François n'était pas là, je suis allé dire la messe. Dans la salle qui sert de chapelle, qui n'est pas très grande, on est obligé d'avoir un nombre limité. Jean-François m'avait fait la liste de ceux qu'il fallait appeler. Et dans une cellule, il fallait que j'en prenne un sur les deux, un peu comme dans l'Evangile : "Quand le Fils de l'Homme viendra, l'un sera pris, l'autre laissé !". Et alors je leur dis : "Il en faut un sur les deux...", et Gérard a dit : "Et bien écoute, toi, vas-y ! Et puis, tu me diras...". Et l'autre y a été et a rapporté ce qu'il a vécu, ce qui était échangé. L'Eucharistie se termine... et les prisonniers aiment bien venir piquer les fleurs qui sont sur l'autel pour les ramener aux autres. Eucharistie qui est en lien avec la prison.

5°) Une Eglise qui s'ouvre à d'autres communautés :

Quand on "fait Eglise en prison", on cherche tout naturellement à créer des liens avec d'autres communautés. Une Eglise vit dans la mesure où elle regarde au delà de ses frontières. Et parce que ces liens existent trop peu, ceux qui sortent de prison ne se retrouvent pas dans les communautés existantes, ils ne s'y sentent pas accueillis tels qu'ils sont, avec leur langage et leur culture carcérale. Et, inversement, les différentes communautés d'un Diocèse ont à prendre conscience que ces exclus manquent à l'Eglise, pour reprendre le titre du livre d'Emile GRANGIER, car ces exclus sont l'oxygène de l'Eglise et nous avons beaucoup à faire pour que les communautés du diocèse sentent l'importance de cet oxygène pour retrouver vigueur et santé. **AMEN !**



QUESTIONS – RÉPONSES

- Jean TESSIER de Nantes :

" Vous avez dit, Père, que les exclus manquent terriblement à l'Eglise. J'élargis un petit peu, et dans un contexte où les prêtres deviennent moins nombreux, n'y a-t-il pas un signe missionnaire à donner par l'ensemble de l'Episcopat, en détachant des prêtres dans les milieux marginaux, quoiqu'il arrive ?".

- Mgr GAILLOT :

"Certainement que c'est un signe ! Et, par conséquent, quand il y a un besoin pastoral urgent, l'Eglise trouve les prêtres dont elle a besoin pour répondre à ce service. Je n'ai pas d'inquiétudes, l'Eglise trouvera des prêtres, elle sera appelante pour cela. Il faudra faire des choix bien sûr..."

- Philippe MAILLARD de Lille :

"J'ai été bouleversé, Monseigneur, par ce que vous nous avez dit. C'est une des rares fois où j'ai vraiment entendu une parole comme ça qui nous rejoignait dans ce qu'est notre mission. Notamment, il y a une chose que vous nous avez dite et qui me touche beaucoup : les détenus ont quelque chose à nous dire sur la société, pas seulement sur nous. J'aimerais que vous développiez un peu cela. Je me rappelle un jour dans un Congrès de Magistrats, l'un d'entre eux avait parlé de la fonction sociale de la délinquance. Je pense, en effet, qu'elle est cette épine dans une société qui s'installerait dans le confort de quelques uns, et elle est cet espèce de cri permanent contre un monde, qui non seulement est un monde de l'injustice, mais un monde qui crève de manque d'amour !!!

- Mgr GAILLOT :

"Je suis venu deux jours ici pour laisser traîner un petit peu mes oreilles... Hier soir, je peux dire que j'ai eu une conversation qui m'a beaucoup marqué avec Michel (de Mont-de-Marsan) et sur ce point précis qu'évoque Philippe, je crois que si Michel pouvait dire quelque chose, ce qu'il m'a dit hier, ce serait mieux que ce que je pourrais dire."

- Michel DUBROCA de Mont-de-Marsan :

"Ce que je voulais dire, c'était surtout par rapport aux toxicomanes. Il me semblait qu'ils étaient à la fois dupes et prophètes (pour reprendre un livre qui a été écrit, il y a quelques années).

Dupes, parce qu'ils sont victimes de tout un tas de choses qui leur tombent dessus, de magouilles, etc...

Prophètes, car il me semble qu'ils témoignent en creux de tout ce qu'ils voudraient pouvoir vivre avec une société qui les rejette. Je le vis tous les jours avec mes tripes, puisque je vis avec des toxicomanes... Je le sens très fortement, que je sache l'expliquer, le développer, ça c'est autre chose... Je crois que les drogués ont quelque chose à nous dire, de part leur quête affective, de part ce qu'ils nous disent tous les jours : "Aimez-moi, acceptez-moi tel que je suis".

En fait, ils nous demandent rien, et c'est ça qui est extraordinaire...

Et je suis frappé par le fait qu'actuellement il y ait tout ce remue-ménage qui se fait autour des toxicomanes. Pourquoi ? C'est une question qu'il serait bon aussi, je crois, de reprendre, peut-être dans le communiqué à la Presse et au Ministre.

Le fait qu'on veuille les renvoyer le plus loin possible à la marge de notre société, moi je trouve que ça les rapproche encore plus de nous et qu'ils nous provoquent encore plus. Je ne sais pas si j'ai répondu à ce qu'attendait Philippe... Ce n'est pas une parole d'Evêque ! C'est quelque chose que je vis !".

« UNE ALTERNATIVE AU SYSTÈME PÉNAL »

- Madame Jacqueline BERNAT DE CELIS
du Centre d'Etudes Sociologiques du Droit et des
Institutions Pénales (C.E.S.D.I.P.)



Je suis heureuse de me trouver parmi vous ce matin, impressionnée par cette place de dernier intervenant que m'a attribuée votre Comité National, mais convaincue qu'il était bon que votre Assemblée puisse entendre ce qui me semble être une parole d'esérance.

Je n'ai pas suivi concrètement vos travaux, mais je crois pouvoir deviner dans quel sens portent vos efforts et votre réflexion.

Témoins intimes des souffrances stériles et des dégradations que produit l'incarcération, vous voudriez, j'imagine, que la peine privative de liberté ne soit que cela : privation de liberté. Qu'elle ne porte pas atteinte à la dignité des hommes et des femmes qu'on enferme. Qu'elle ne les marque pas à vie. Qu'elle ne punisse pas aussi leurs familles. Qu'elle ne les empêche pas d'assumer leurs responsabilités familiales,

sociales, ecclésiastiques... En un mot, vous voudriez un emprisonnement - et je dirais plutôt un enfermement - qui ne détruise pas ceux qui le subissent et qui ne soit appliqué que lorsque ce serait indispensable...

Mais comment faire pour atteindre ce but ?

C'est par rapport à cette question, qui aujourd'hui tient à cœur à beaucoup, que je voudrais vous dire d'abord comment se situe le courant abolitionniste dont je suis venue vous parler.

Dans son livre "Les Prisons et l'Eglise", le P. CLAVIER rappelle qu'il a existé un discours réformateur sur la prison dès que celle-ci est devenue une peine institutionnalisée, et que réformes et projets de réforme se sont succédé depuis lors, sans qu'on aboutisse jamais à un régime pénitentiaire acceptable.

L'expérience prouve qu'il ne suffit pas de vouloir améliorer, ou comme on dit "humaniser" la prison, pour que la situation change. De petites conquêtes, ici ou là, sont vite récupérées par l'Institution, une Institution devant laquelle, vous le remarquerez, tout le monde se sent impuissant, même les plus hautes autorités de l'Etat.

N'avons-nous pas constaté, par exemple, que contrairement au vœu exprimé d'un ministre, dont on n'a aucune raison de suspecter la sincérité, le nombre des détenus n'avait, sous son règne, cessé de progresser ? Et l'inverse est arrivé dans d'autres pays, ou à d'autres époques. On a pu l'établir : la courbe des emprisonnements ne suit pas la volonté proclamée des responsables de la politique criminelle officielle.

Personne, en fait, ne maîtrise la machine pénale.

On trouve cette constatation, trop peu connue, dans un document de travail des Nations-Unies qui date de 1975 : le discours officiel, y lit-on en substance, s'exprime comme s'il existait un système cohérent, rationnel, et donc aussi des responsables repérables, qui agiraient à volonté sur les facteurs de ce qu'on appelle "la délinquance", et qui contrôlèrent parfaitement la réaction sociale correspondante.

Or, il n'en est rien ! Ceux qui font les lois, ceux qui poursuivent les infracteurs, ceux qui jugent ces derniers, ceux qui mettent à exécution les décisions des tribunaux, ceux qui, à travers les médias, expriment les sentiments d'une population généralement mal informée sur les problèmes qui nous occupent, toutes ces personnes jouent un rôle, plus ou moins précis, plus ou moins diffus, dans ce qu'on appelle "le système pénal", et partant, dans la situation qui est faite aux détenus.

C'est la résultante, pour ainsi dire imprévisible, de tous ces éléments, non coordonnés entre eux, qui fait une politique criminelle. Malheureusement, cette résultante se manifeste chez nous, depuis quelques années, par une **tendance répressive de plus en plus marquée**. Alors, comment en sortir ?

Ce qui vient d'être dit, un peu trop brièvement sans doute, suffit peut-être à montrer que si l'on veut agir sur la situation, il faut d'abord tenter de la comprendre, il faut tenter de l'analyser. C'est ce que proposent les sciences sociales qui, dans notre domaine, ont fait, ces dernières années, un pas décisif.

Les chercheurs se sont aperçus, en effet, qu'il était non seulement insuffisant mais incongru d'étudier "le criminel" (ou "le délinquant, c'est la même chose), comme s'il s'agissait d'hommes et de femmes n'appartenant pas à la même humanité que le reste de la population ; et que ce qu'il fallait étudier, c'est **le phénomène pénal**. C'est ainsi que depuis 15-20 ans, des centres de recherche, en Amérique et en Europe, tentent de mettre à jour les mécanismes qui ont pour effet d'envoyer des gens en prison. Il s'agit d'un retournement complet, d'une focalisation inversée.

Contrairement à la criminologie des origines, qui cherchait à découvrir une nature à part chez "l'homme criminel", **la criminologie critique**, qu'on appelle aussi **la criminologie de la réaction sociale**, se tourne, elle, vers les institutions juridico-politiques auxquelles elle demande des comptes : qui fait les lois pénales ?

Comment, par qui celles-ci sont-elles appliquées ? Quelles personnes, quels groupes sociaux se trouvent être, en fait, les cibles du système mis en place ?

Je participe personnellement, depuis peu, aux travaux d'un Centre qui a montré clairement, en changeant de dénomination il y a trois ans, la détermination de l'équipe de recherche de se situer dans cette perspective nouvelle.

Il s'appelait le S.E.P.C. (Service d'Etudes Pénales et Criminologiques). Il est devenu le **C.E.S.D.I.P.** (Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales).

Le projecteur est désormais tourné vers les structures, vers les dispositifs qui, en fait, sélectionnent ceux que notre société emprisonne. La prison, pour qui ? A partir de quels choix, de quelles définitions ? En conséquence de quelles pratiques ? Voilà ce que nous essayons de comprendre.

La sociologie pénale est une science jeune. Il faut lui laisser le temps de parfaire ses travaux. Mais ceux-ci sont déjà suffisamment avancés pour que nous retirions une information sérieuse et importante.

Dans son rapport de synthèse pour 1984, Philippe ROBERT, le Directeur du C.E.S.D.I.P., concluait à la **"non-évidence du pénal"** : le système pénal que nous connaissons n'a pas toujours existé. Il n'a pas 200 ans ! Il n'est qu'un avatar historique, et son prétendu caractère nécessaire n'est pas démontré.

Peut-on aller plus loin et dire que notre société pourrait se passer de système pénal - et donc de prisons ? C'est ce qu'affirme un courant dans lequel je me suis inscrite à la suite du penseur néerlandais, Louk HULSMAN, dont j'ai exprimé le point de vue dans un livre que notre éditeur a astucieusement intitulé : **"Peines perdues"**.

En exprimant cette conviction, en proposant l'abolition du système pénal, nous passons du domaine de l'information scientifique, qui en elle-même se veut neutre, à celui de la politique, c'est-à-dire de l'engagement personnel, avec tous les risques que cela comporte. Nous passons de la science pénale ou pénitentiaire, ou de la sociologie pénale, à la politique criminelle. Nous en sommes bien conscients. Nous croyons, en effet, qu'à partir d'un certain seuil de certitude dans la connaissance, il faut oser passer dans la sphère de l'action.

C'est au demeurant, me semble-t-il, celle dans laquelle vous vous situez vous-mêmes lorsque vous vous demandez comment transformer la prison. Vous ne vous contentez pas d'observer la réalité, vous la dénoncez, vous cherchez à la modifier. C'est sur ce terrain-là que les **abolitionnistes** répondent : il ne suffit pas de s'élever contre la prison. Il faut mettre en accusation l'organisation structurelle, les mécanismes institutionnels qui produisent la prison.

Je vais essayer de justifier ce point de vue.

Je voudrais d'abord préciser, en une sorte de préalable, quel est le contenu de la proposition abolitionniste, en répondant à quelques objections que l'on nous fait régulièrement et qui ne manqueront pas de vous venir à l'esprit.

Je dirai ensuite sur quels arguments nous nous fondons pour prendre la position radicale qui est la nôtre.

PREALABLE : PRECISIONS SUR LE CONTENU DE LA PROPOSITION ABOLITIONNISTE

Je sais que la première fois que l'on entend prôner la disparition du système pénal, on éprouve des réticences de plusieurs ordres.

Et d'abord on s'inquiète ! On se dit : veut-on supprimer le droit, les institutions judiciaires ? Mais ce serait le chaos, la fin de l'Etat de droit dont nos démocraties sont si fières... !

Permettez-moi de répondre en rappelant une notion fondamentale qui n'est pas forcément présente aux non-juristes.

Notre société connaît en gros deux ordres juridiques : d'une part "le pénal", d'autre part ce que j'appellerai "le civil", en faisant entrer dans ce cadre justement tout ce qui n'est pas pénal : le civil proprement dit, le commercial, le prud'hommal, et même l'administratif qui, dans la perspective qui m'intéresse, réagit comme le civil étroitement défini.

Or, que se passe-t-il dans ces deux ordres juridiques ?

1°) Dans l'ordre civil :

a) Les tribunaux n'interviennent qu'à la demande des intéressés. Et si ceux-ci se mettent d'accord, ils peuvent à tout moment retirer l'affaire qu'ils ont portée devant ces tribunaux, voire, si une décision est intervenue, renoncer à faire exécuter celle-ci.

b) Les tribunaux de l'ordre civil ne peuvent infliger de peine au sens technique du terme. Ils ne prononcent pas d'amendes, ils n'envoient pas en prison. Ils condamnent éventuellement à des dommages-intérêts, ce qui est tout autre chose... Aussi, bien que parfois onéreuses et pénibles, leurs décisions ne sont généralement pas perçues comme dégradantes.

2°) Dans l'ordre pénal : (qui présente les caractéristiques inverses)

a) Les tribunaux répressifs sont saisis, au nom de l'ordre public (notion parfaitement abstraite), par le Procureur de la République ; et quand un particulier est à l'origine d'une poursuite (il a dénoncé un fait à la Police), ce particulier ne garde nullement la maîtrise du jeu. **L'ordre pénal se saisit et se désaisit lui-même, autoritairement.**

b) L'ordre pénal a été institué, ne l'oublions pas, précisément pour prononcer des peines, sanctions par nature rétributives, afflictives, infâmantes, c'est-à-dire **des souffrances voulues comme telles.**

On voit par là qu'une situation donnée reçoit un traitement complètement différent selon qu'elle est portée devant un tribunal "civil" ou devant un tribunal "pénal".

Alors, on aimerait, n'est-ce pas, qu'il y ait des critères repérables et respectueux du principe de l'égalité des citoyens devant la Loi, qui permettent de savoir à coup sûr quelles situations relèvent de l'ordre civil. Et bien ces critères n'existent pas. Voilà une des informations importantes que nous apporte aujourd'hui la sociologie pénale et sur laquelle nous pouvons faire fond.

Des chercheurs ont montré qu'une situation donnée appartient à un ordre ou à un autre, ou se trouve acheminée dans l'un plutôt que dans l'autre, ne disons pas au hasard, car l'aiguillage vers un champ ou un autre n'est pas totalement innocent, mais à la suite, disons, de choix historico-politiques que ces chercheurs sont en train de mettre progressivement à jour.

Des preuves qu'il n'existe pas de critères sérieux de distinction, il y en a beaucoup, sur lesquelles je ne puis m'arrêter ici. J'en donnerai une cependant, particulièrement éclairante. Il est avéré que toutes sortes de situations objectivement sérieuses, très victimisantes, et qui impliquent éventuellement des responsabilités individuelles, sont habituellement traitées dans l'ordre civil - c'est-à-dire sur une base compensatoire et non rétributive.

Par exemple, les accidents du travail, qui occasionnent en France environ 3.000 morts, et 300.000 incapacités du travail, par an.

Par exemple encore, tout ce qui relève du droit du travail (la résiliation d'un contrat de travail par exemple) et tout ce qui est compris comme appartenant au "droit des affaires", c'est-à-dire les conflits où se trouvent impliquées notamment les grandes sociétés commerciales, qu'il s'agisse de pollution, de fraudes de toutes sortes, y compris la fraude fiscale, ou encore d'évasion de capital.

Il est rarissime que des situations de cette sorte soient portées au pénal. Et, si elles le sont, elles relèvent de l'amende, domaine où l'on peut transiger, plutôt que de l'emprisonnement, où on ne le peut pas...

Autrement dit, un problème n'est pas porté dans le champ pénal, et plus spécifiquement encore, dans le champ de l'emprisonnement, en raison de l'importance du dommage matériel causé, ni du nombre de personnes victimisées, ni du degré de souffrance supportée par la partie plaignante.

Ce genre de constatation, avec beaucoup d'autres qui la corroborent, achemine vers une conclusion certaine : **il n'y a pas de notion ontologique de crime (ou de délit).** Le crime, le délit, n'existent pas en eux-mêmes. **Ce sont des constructions juridico-politiques.**

Remarquons-le, le code pénal déclare que ce qui fait les crimes, d'une part, les délits, de l'autre, ce n'est pas une sorte de caractéristique qui leur serait intrinsèque, c'est le genre de peine qui leur est applicable ! Et l'étude des incriminations montre comment le langage pénal, en apposant par avance telle étiquette plutôt que telle autre sur les actes définis comme punissables, appelle plus ou moins l'opprobre sur les auteurs de ces actes.

L'"abus de biens sociaux", par exemple, n'est nullement ressenti comme un "vol". Et quand on a décriminalisé, sous certaines conditions, l'avortement, on a appelé ce fait, au moment où on le faisait sortir du pénal, "l'interruption de grossesse". Importance du langage qui, dans le cadre du système pénal, se veut flétrissant.

C'est dire que la notion de crime (ou de délit), qui sous-tend tout le système pénal et à partir de laquelle on prétend justifier l'incarcération des personnes que vous rencontrez en prison, cette notion-là ne correspond nullement à des catégories rationnelles ou universelles. **Elle est la résultante de choix de société.** C'est pourquoi est punissable, ou ne l'est pas, selon le territoire où l'on se trouve et selon l'époque dans laquelle il nous a été donné de vivre : la prostitution, l'homosexualité, l'inceste, le fait de boire de l'alcool, ou de fumer ceci ou cela, le fait d'émettre un chèque sans provision, le fait de se faire avorter, etc...

Autrement dit, les sorcières n'existent que lorsqu'on organise la chasse aux sorcières...

Et quand on y regarde de près, on s'aperçoit que l'étiquette "crime" (ou "délict"), mise sur certains illégalismes et pas sur d'autres, fonctionne, de facto, comme un instrument de discrimination. Statistiques en mains, on découvre que dans nos sociétés occidentales développées, **vont en prison les groupes sociaux les plus défavorisés, les plus vulnérables.** Ce n'est pas, sauf exception, des personnes socialement bien situées que vous rencontrez dans nos établissements pénitentiaires.

Ainsi, se trouve démasqué aujourd'hui un système spécial qui, en traitant comme il le fait certains événements et en provoquant la disqualification sociale de ceux qu'il atteint, assume en réalité **une fonction d'exclusion et de marginalisation.** Une fonction secrète et largement inconsciente car, bien entendu, c'est un système que nous mettons en accusation, et non des personnes particulières.

Vous saisissez sans doute mieux maintenant le sens et la portée de ce que demandent les abolitionnistes.

Vous le voyez, nous centrons notre réflexion, non plus sur la notion de peine, mais sur la notion de crime (ou de délit). **Nous demandons la suppression du système pénal** en tant que champ juridique spécial qui ne se légitime pas parce qu'organisé autour de cette notion de délit qui n'a en elle-même aucune consistance. Nous demandons que toute situation conflictuelle, toute situation qui fait problème entre des personnes, soit traitée - si elle doit être juridifiée - dans l'ordre "civil". Demander l'abolition du système pénal, ce n'est pas vouloir la disparition du droit, c'est selon l'heureuse expression de Louk HULSMAN, vouloir la complète "civilisation" de notre ordre juridique.

Inutile d'ajouter que la prison que nous connaissons, l'incarcération vile, conséquence inéluctable d'un système conçu pour punir et éliminer, disparaît en même temps que ce système...

Mais alors, d'autres objections naissent. Je ne peux m'y attarder bien qu'elles méritent de retenir l'attention. Je vais seulement en effleurer deux, pour que vous sachiez que les abolitionnistes y ont pensé.

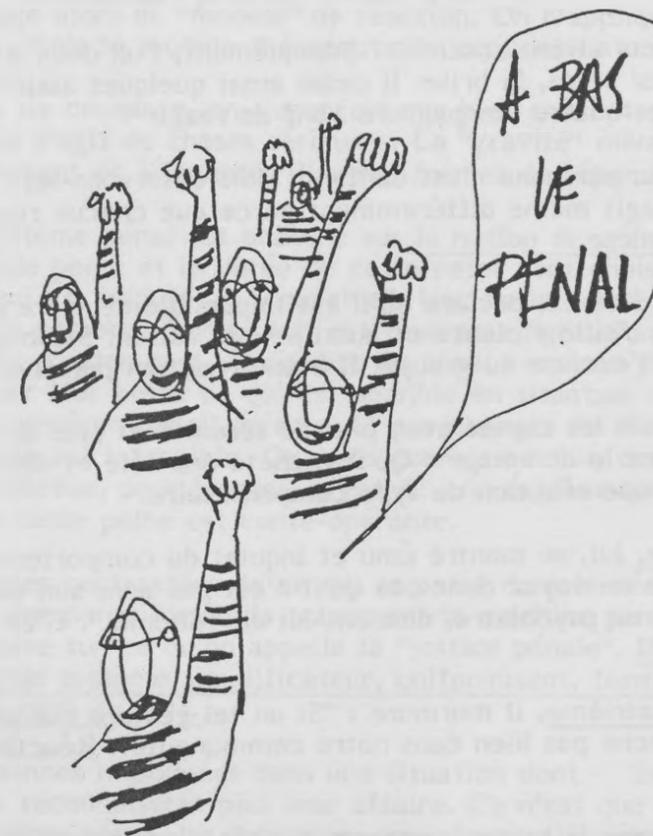
Certains nous disent : "On ne peut pas supprimer la prison, parce que l'homme coupable a besoin de châtiment". Crime et châtiment sont souvent exposés en effet, et pas seulement en littérature, comme nécessairement liés, et je comprends que ce problème métaphysique vous touche particulièrement.

Mais, justement parce que cet univers est le vôtre, celui de la conscience personnelle et de la direction spirituelle, j'aimerais, à mon tour, vous poser une question : pensez-vous que ce qui se passe dans nos établissements pénitentiaires ait quelque chance d'apporter à celui qui souffre dans sa conscience, le ressourcement intérieur dont il peut avoir besoin ?

Est-ce que je me trompe si je crois que vous dénonceriez plutôt, avec les psychologues, les culpabilisations artificielles que ce système produit, et les culpabilisations qu'il cristallise de manière souvent irréparable dans la conscience de nombreux condamnés ? Les abolitionnistes ne nient pas qu'une peine puisse être parfois, dans certains cas concrets, la solution à envisager. Mais nous affirmons qu'une peine n'est acceptable que si elle peut être féconde pour celui qui la subit, et nous affirmons également que le système pénal existant n'a rien à voir avec nos expériences profondes, comme nous allons le voir bientôt.

On nous dit encore : "Il faut bien enfermer ceux qui constituent un danger pour les autres.". Bien entendu, il faut qu'il existe une procédure de contrainte qui permette de faire face à certaines situations, par exemple empêcher un homme d'en tuer un autre, ou faire sortir quelqu'un de force d'un lieu où il s'incruste indûment... Pas plus que nous n'écartons à priori toute idée de punition, nous ne contestons la nécessité de recourir à l'enfermement dans certaines situations de crise. Mais nous refusons absolument l'incarcération et la peine telles que conçues et pratiquées dans le système pénal. Des moyens existent déjà dans l'ordre civil (l'internement administratif, l'expulsion...) d'autres encore pourraient être mis en place sous le contrôle d'un juge civil. Louk HULSMAN a des idées très concrètes là-dessus, pour résoudre, en dehors du pénal et de sa volonté d'avalissement, les situations de crise, d'une manière à la fois plus réaliste et plus conforme aux droits de l'homme.

LES FONDEMENTS DE L'ABOLITIONNISME



Vous avez maintenant une idée plus claire de ce que les abolitionnistes proposent. Mais sans doute vous posez-vous encore des questions. Probablement celles-ci, auxquelles je vais tenter de répondre maintenant :

- 1°) **N'y a-t-il rien à retenir dans le système pénal ?**
Plutôt que de demander sa suppression, ne serait-il pas plus logique et plus sage, en l'évitant au maximum, de le garder cependant pour réprimer certains faits qu'une société ne peut absolument pas supporter ?
- 2°) **Etant donné l'emprise qu'a dans notre société le système répressif, pourrait-on faire disparaître ce système sans provoquer de bouleversement social ?**

Etre abolitionniste, c'est précisément apporter une réponse radicale à l'une et à l'autre de ces questions.

C'est d'une part affirmer que le système pénal est toujours un mauvais système et que par conséquent il n'est jamais juste de l'appliquer à qui que ce soit.

C'est affirmer d'autre part que le système pénal, n'étant nullement indispensable, on pourrait sans inconvénient spécial le faire disparaître totalement, quoique, bien entendu, par étapes.

Aborder ces questions, c'est rechercher les fondements mêmes de l'abolitionnisme.

1°) LE SYSTEME PENAL EST TOUJOURS UN MAUVAIS SYSTEME.

Vous allez voir tout de suite ce que je veux dire si je vous raconte ce qui commence à être connu comme **"la parabole des cinq étudiants"** :

Cinq étudiants vivent ensemble. Brusquement, l'un d'eux s'empare de la télévision, la jette par terre, la brise. Il casse aussi quelques assiettes...

Comment ses quatre compagnons vont-ils réagir ?

Bien entendu, personne n'est content. Mais observons-les ! Ils ne sont pas unanimes. Chacun réagit même différemment parce que chacun reçoit l'évènement et l'interprète, à sa manière.

Le premier, furieux, déclare qu'il est impossible de vivre avec un individu qui se conduit avec pareille violence et aussi peu de raison. Selon lui, il faut se séparer du coupable, l'exclure du groupe. **Il a une réaction punitive.**

Le second voit les choses avec plus de sérénité et plus de sens pratique. Il propose "qu'il répare le dommage ! Qu'il rachète une télé et des assiettes...". Vous reconnaissez-là **une réaction de type compensatoire.**

Le troisième, lui, se montre ému et inquiet du comportement de leur camarade. Il s'écrie : "Mais vous ne voyez donc pas qu'il n'est pas dans son état normal ? Appelons le médecin, un psychiatre, donnons-lui du valium...". C'est **une réaction de type thérapeutique.**

Quant au quatrième, il murmure : "Si un tel geste a été possible, c'est que quelque chose ne marche pas bien dans notre communauté". **Réaction de type conciliatoire.**

On a à peu près là toute la gamme des réactions possibles face à un évènement qui fait problème entre des personnes : les uns veulent tout de suite punir ; d'autres demandent réparation ; d'autres voient avec d'autres yeux encore et donnent leur préférence à des mesures de type assistantiel, voire conciliatoire.

On pourrait ajouter **la réponse de type éducatif. Le pardon** serait aussi une réponse possible. Et bien entendu, d'autres réactions seraient des combinaisons de plusieurs sortes de réponse.

Cela, **c'est ce qui se passe dans la vie**, pour les évènements dans lesquels l'ordre juridique, une réponse officielle, n'est pas encore intervenue. Mais si la parabole nous rappelle l'extrême diversité de nos réactions naturelles aux évènements, elle souligne aussi, par contraste, **le caractère monolithique, figé, de la réponse pénale socio-étatique.** Vous le savez, le système pénal n'a qu'une lecture possible de l'évènement dont il se saisit : un coupable est à trouver. Et il ne connaît qu'une réponse possible : punir ce coupable. Aussi, et c'est là une constatation d'importance considérable, nos prisons sont-elles pleines de personnes qui ne seraient nullement détenues si leur problème avait pu être considéré en situation de liberté.

Mais prenons un deuxième exemple : il va contribuer à nous éclairer un peu plus sur les mécanismes de réponse sociale propres au système pénal.

Il règne dans une famille un certain esprit de discipline. En particulier, il faut que chacun arrive à l'heure pour les repas. Or, un jeune arrive toujours en retard. Comment cette famille réagit-elle ? Dans un premier temps, sur le mode punitif : on lui supprime son argent de poche, on le prive de repas, etc... Mais si le jeune, excédé, quitte cette famille, s'en va vivre ailleurs, que se passe-t-il ? Dans beaucoup de familles, on change alors de "modèle" de réaction. On n'applique plus le modèle punitif, reconnu inefficace, mais le modèle thérapeutique, ou conciliatoire...

Dans la vie courante, on s'aperçoit que bien souvent, le modèle punitif est inopérant lorsqu'il s'agit de choses sérieuses. La "gravité" même de la situation oblige à la définir autrement et à inventer d'autres formes de réponse...

Or le système pénal est branché sur la notion de gravité. C'est là sa pierre d'angle. Le type de peine et la durée de cette peine sont choisis en fonction de la "gravité" de ce qui est imputé au "coupable". Une notion aux critères d'ailleurs fort contestables. Mais passons. Plus le fait est tenu pour "grave", plus la peine doit être dure et longue. Et d'autre part, la rigidité du pénal empêche de faire pour les condamnés en train d'exécuter leur peine ce qui est possible en situation de liberté. Si on est dans le système pénal, on ne peut pas changer de réaction en cours de route. La peine prononcée est intangible. Or, vous connaissez tous des détenus, et ils sont probablement nombreux, pour lesquels il est devenu évident que loin d'être utile de quelque manière, cette peine est conte-opérante.

Ces images contrastées de ce qui se passe dans le vécu des gens et ce que deviennent les évènements lorsqu'ils traversent la machine pénale projetée à mes yeux une lumière décisive sur ce qu'on appelle la "justice pénale". Il ne s'agit pas de justice en vérité, mais d'un système simplificateur, uniformisant, formaliste, qui passe nécessairement à côté du réel.

Les personnes impliquées dans une situation dont connaît le judiciaire pénal disent qu'elles ne reconnaissent plus leur affaire. Ce n'est que trop explicable : en entrant sur le théâtre pénal, les intéressés deviennent des acteurs largement passifs, sur une scène où tout se joue en dehors d'eux.

L'un d'eux est désigné dès le départ comme un présumé coupable, qui doit répondre d'un fait impérativement qualifié de "fait punissable", dans des termes qui font de lui, d'avance, un "voleur", un "cambrioleur", un "violeur", etc...

Et l'autre intéressé, la "victime", est censé vouloir en effet que le premier soit puni. Elle n'a pas la possibilité de vouloir autre chose. Quand un fait entre dans le champ pénal et traverse le processus police-procureur (éventuellement), juge d'instruction, tribunal correctionnel ou cour d'assises, les personnes directement impliquées perdent la faculté de dire comment elles interprètent l'évènement qu'elles ont vécu.

Pensons à un cas précis : une femme battue dénonce son mari au commissaire de police de son quartier, et la poursuite est enclenchée. A mesure que le temps passe, la femme regrette son geste. Elle a rencontré quelqu'un dans son cas, elle se sent retrouvée dans une association de femmes battues, elle a appris qu'elle aurait pu penser à d'autres solutions : apprendre le karaté, essayer une psychothérapie familiale... Mais il est trop tard : bien qu'elle ait retiré sa plainte, l'affaire est quand même jugée, et le mari est condamné à 3 mois d'emprisonnement. Le fait est prouvé en effet : l'homme a reconnu avoir cogné, et un certificat médical a établi que la blessure avait provoqué un arrêt de travail de plus de huit jours. Le procès a porté uniquement là-dessus, puisque c'est l'étiquetage "coups et blessures" qui a motivé la procédure et fondé le jugement. Cet homme et cette femme n'ont eu à aucun moment la possibilité de rechercher ensemble pourquoi ils en sont venus là. Pourtant, c'est cela, leur vrai problème, et pas la bagarre physique en elle-même, qui seule intéresse le pénal.

Donc, les intéressés ne peuvent pas, dans le cadre du système pénal, dire ce que l'évènement signifie pour eux, et ils se trouvent exclus de la recherche d'une solution qui puisse leur être réellement utile.

Faisons mémoire, ici, d'un cas particulièrement dramatique, celui du petit David, "l'enfant au placard", qui souhaitait, en dépit des mauvais traitements subis, vivre ce qui lui restait d'enfance auprès de sa mère et de son beau-père. Vous vous souvenez qu'en réponse à ce souhait, la Cour d'Assises a condamné les parents... à 7 ans de réclusion ! Et combien de cas analogues ne connaissez-vous pas...

Un chercheur norvégien a trouvé une expression saisissante pour qualifier cette emprise autoritaire et réductrice : **"le système pénal"**, dit-il, **"vole leur conflit aux personnes directement impliquées."**

Vous voyez comment la notion de crime ou de délit se trouve à nouveau mise en question, mais cette fois par l'intérieur en quelque sorte. Tout à l'heure, nous découvrons qu'il était très contestable de faire exister un champ pénal spécial qu'aucun critère objectif n'arrive à justifier. Nous nous apercevons que celui qui est envoyé en prison est en fait voué au champ pénal par la catégorie sociale à laquelle il appartient. Nous voyons maintenant qu'en outre, il est envoyé par le jeu de procédés simplificateurs d'étiquetages et de réponses uniformisantes qui dénaturent le problème d'origine et font presque nécessairement de la peine prononcée une peine inadaptée et injuste, avant même que n'intervienne toute question de régime pénitentiaire plus ou moins afflictif, ou plus ou moins humain.

2°) LE SYSTEME PENAL POURRAIT-IL DISPARAITRE SANS PROVOQUER DE BOULEVERSEMENT SOCIAL ?

Les abolitionnistes le croient en effet. Et nous fondons cette opinion, notamment sur un argument qui va peut-être vous surprendre et que nous devons encore aux travaux de la sociologie pénale : en réalité, le système pénal a relativement peu d'application, et par rapport à l'extension théorique de sa compétence formelle. C'est pourquoi sa suppression pourrait selon nous, être programmée progressivement sans soulever de problèmes particuliers.

Vous approchez de si près la réalité pénitentiaire, et vous échangez entre vous tant d'expériences douloureuses, qu'il vous est certainement difficile d'admettre que le système pénal travaille peu. Et pourtant, c'est la stricte vérité.

Le système pénal fait un mal considérable. Les abolitionnistes le soulignent avec force. En mettant en avant des chiffres bien plus révélateurs que ceux que l'on donne toujours, car on parle généralement du nombre des personnes qui se trouvent incarcérées à un moment donné : 40.000, 45.000, 48.000... Mais le chiffre réel des hommes et des femmes qui subissent les dégradations de ce système, c'est le nombre de ceux qui annuellement entrent en prison. Or ce chiffre s'élève, chez nous, à près de **100.000 personnes**. Si l'on pense aux familles, c'est 5 fois plus d'hommes, de femmes et d'enfants, **500.000 personnes**, que ce système stigmatise annuellement. Pensons à ce que cela devient sur une période de 10 ans... !

De tels chiffres ne sauraient être minimisés. Ils dénoncent justement le système pénal comme une véritable **plaie sociale**. Mais en même temps, il faut essayer de replacer le rôle de ce système dans la réalité globale.

Si l'on essaie d'imaginer une sorte de panorama de toutes les situations de conflit qui se vivent journalièrement dans un contexte sociologique donné, il faut bien dire qu'un très faible pourcentage seulement des évènements considérés est porté dans le champ pénal, pour deux raisons qui se cumulent :

a) La première est que la plupart des évènements conflictuels juridifiés, ceux que l'on porte devant les tribunaux officiels, ne sont pas acheminés dans le champ pénal, mais dans le champ civil tel que nous l'avons défini, dont l'ensemble des juridictions fait face à la plupart des problèmes de droit.

b) L'entrée dans le système pénal peut être représentée par un entonnoir qui ne retient en fin de compte qu'un pourcentage très faible des faits "criminalisables". Sauf pour les crimes de sang et pour les faits de grande visibilité, essentiellement ceux qui surviennent sur la voie publique, le système pénal ne se saisit d'une affaire que sur la dénonciation d'un particulier.

Et il ne garde pas tout, loin de là. La Police ne transmet qu'une partie des affaires dont elle a connaissance, et le Procureur s'abstient de poursuivre dans beaucoup plus de cas qu'on ne croit.

A Paris, le Parquet classe, en matière correctionnelle, les deux-tiers des plaintes qui lui parviennent. Alors finalement, même si dans ce domaine on n'a pas de chiffres précis d'un bout à l'autre de la chaîne, on a un ordre de grandeur. On a pu estimer à partir d'une recherche faite aux Pays-Bas, que sur 200 évènements criminalisables, un seul était "criminalisé". Cela, pour l'ensemble des contentieux. Mais ce pourcentage varie selon les contentieux particuliers. Il passe à un sur 500 dans le domaine du vol simple, à un sur 800 dans le domaine des vols à l'intérieur des entreprises. L'ordre de grandeur, très significatif, n'est sûrement pas loin d'être le même dans notre pays.

Ainsi, les hommes et les femmes que vous visitez en prison ne représentent qu'une part infime de l'ensemble de ceux qui se trouvent ou se sont trouvés dans une situation analogue et qui, eux sont en liberté, parce qu'ils n'ont pas été pris ! Cette nouvelle constatation est naturellement accablante pour le système pénal en vigueur. Mais sans nous attarder sur une analyse qui pourrait nous conduire fort loin, dans la direction de tout ce qu'on peut dire sur les "boucs émissaires", je voudrais retenir de ce fait ce qu'il a de positif dans la perspective qui nous occupe.

On s'aperçoit en définitive que la plus grande part des situations conflictuelles qui existent à un moment donné dans un pays donné, ne sont ni portées devant un tribunal pénal, ni devant un tribunal civil. Elles ne sont pas même transformées en catégorie juridique : elles sont réglées. en fait, par ce qu'on peut appeler les réseaux sociaux naturels.

Les juristes résistent beaucoup devant ce genre de constat. Les juristes tiennent beaucoup à ce que ce soient des institutions, une structure, un organisme officiel, qui disent aux gens ce qu'ils doivent faire ou ne pas faire.

Je me souviens d'un colloque sur "le droit de punir" qui avait été organisé en Crète. Il y avait là des juristes, des anthropologues, des ethnologues, des sociologues, et au milieu d'eux, Louk HULSMAN. Louk HULSMAN leur avait exposé ce que j'essaie à mon tour de vous expliquer aujourd'hui, et les juristes n'arrivaient pas à entrer dans ses vues. Ils lui opposaient "la cohésion sociale", les "valeurs à respecter", "l'intérêt de la victime", tous ces arguments théoriques qui en principe justifient le pénal, et que l'on répète partout sans se demander ce qui se passe vraiment dans la réalité et ces juristes semblaient ne pas vouloir entendre que rien ne fonctionne comme le voudraient les principes.

Par contre, les anthropologues, les ethnologues, les sociologues, disaient : "Bien sûr que les conflits se résolvent pour leur plus grande part en dehors des systèmes institutionnels. C'est tout à fait normal, et c'est une situation qu'il faut favoriser."

L'anthropologue, Michel ALLIOT, en particulier qui nous avait parlé de la manière dont on résoud les conflits dans les "sociétés naturelles", disait : "Nous devrions faire l'archéologie de nos sociétés, nous découvririons que les procédés naturels de règlement des conflits, loin d'être perdus, existent chez nous sur une grande échelle". Il avait parlé, entre autres, des Maghrébins qui palabrent à l'infini, mais qui réussissent ainsi à résoudre dans le "ventre du village" le problème posé dans le sens de la paix sociale ; et il ajoutait : "Chez nous, le ventre du village, c'est le quartier, ce sont les parents des élèves d'une classe de C.E.S., c'est le conseil d'une entreprise, c'est une association de pêcheurs à la ligne, c'est l'union locale des consommateurs..." et j'ai envie d'ajouter : "c'est la communauté ecclésiale, paroisse ou communauté de base, dans laquelle les chrétiens se retrouvent..." C'est là, disait l'anthropologue, que se résolvent la grande majorité de nos problèmes inter-personnels."

Alors, vous comprenez maintenant pourquoi nous disons que le système pénal n'est nullement indispensable. Puisqu'on s'en passe la plupart du temps, on pourrait s'en passer tout le temps sans que la société ne s'effondre.

Certes, mais attention ! L'information même qui nous apporte cette certitude nous met aussi en garde contre toute précipitation téméraire. Nous savons désormais que le système pénal ne repose sur aucune nécessité objective. Mais nous pressentons en même temps **l'énorme force, réelle et symbolique**, d'un tel système dans notre société, surtout si nous admettons en avoir découvert, derrière le but avoué, la fonction cachée. Les résistances auxquelles se heurtent les abolitionnistes du champ pénal sont aussi peu solides, mais probablement aussi puissantes et menacent d'être aussi tenaces que celles qui ont si longtemps différé l'abolition de l'esclavage.

Mais comme les anti-esclavagistes, nous pouvons gagner nous aussi. Notre pensée n'est pas plus utopique que la leur. Nous avons d'abord à nous convaincre que la disparition de la prison passe nécessairement par la suppression de l'ordre pénal. C'est le **credo** que je viens d'essayer de vous faire partager. Et puis, il nous faut élaborer des stratégies utiles.

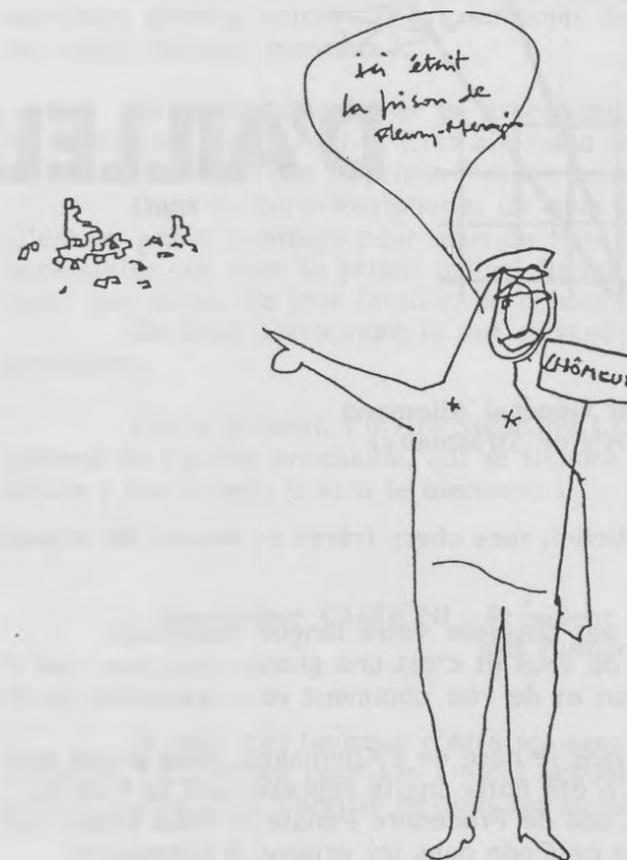
Beaucoup d'énergies sont déjà mobilisées à cet effet. Des groupes de travail ont déjà envisagé et envisagent la question sur le terrain : il y en a, à ma connaissance, en Angleterre, en Belgique, aux Pays-Bas, en Norvège, au Canada, au Venezuela. Et pour l'Europe, à Strasbourg.

Le comité européen pour les problèmes criminels a publié, en 1980, un ouvrage considérable, c'est le **RAPPORT SUR LA DECRIMINALISATION**. Les experts européens y ont étudié des stratégies minutieuses, tenant compte des opinions publiques, qui permettraient de diminuer progressivement l'impact du système pénal. Je ne peux évidemment pas en parler aujourd'hui. J'indiquerai seulement que ces experts invitent à travailler dans deux directions : **désamorcer le système pénal ; favoriser le développement de mentalités nouvelles.**

Désamorcer le système pénal, cela veut dire lui enlever progressivement des champs de compétence et mettre en place des procédés susceptibles de le rendre moins actif. Les experts européens proposent en premier lieu que soit établie dans chaque pays une "Commission de décriminalisation", à côté ou à la place des "Commissions de révision du code pénal" qui siègent presque en permanence un peu partout. Avec cette "Commission de décriminalisation", les responsables de la politique criminelle disposeraient d'un instrument pour envisager le retrait hors du champ pénal d'un certain nombre de contentieux. Les experts ont pensé notamment aux chèques sans provision - domaine qui a déjà effectivement commencé à sortir du pénal - aux infractions routières, au vol à l'étalage, au vol commis par des employés à l'intérieur d'une entreprise... Et pour sa part, L. HULSMAN a étudié tout particulièrement dans quels termes pourrait intervenir une décriminalisation dans le domaine des infractions sexuelles et en matière de drogue...

On se trouve là, bien sûr, en pleine polémique. Mais il faut bien s'y attendre. On sait d'avance que les décriminalisations de jure seront difficiles à obtenir. Aussi, les chercheurs proposent-ils surtout la voie discrète des décriminalisations de fait.

On pourrait, par exemple, décider que lorsqu'une personne qui a dans un premier temps dénoncé un fait retire sa plainte, l'action pénale sera stoppée. Cela produirait un désengorgement considérable des prisons. On pourrait aussi organiser des dispositifs de conciliation devant la police, voire devant le juge d'instruction. Le procureur devrait pouvoir, avant de poursuivre, donner le choix aux intéressés entre l'entrée dans le pénal et une médiation privée...



Ce ne sont pas des idées en l'air. Elles sont expérimentées ici et là, et dans notre pays, un certain nombre de micro-réalisations dont vous avez peut-être entendu parler sont en cours.

Naturellement, seule une volonté politique pourrait réellement mettre un tel programme en route, et pour l'instant, on imagine difficilement qu'une pensée cohérente, et majoritaire, puisse s'affirmer dans ce sens...

Il reste que l'information s'est mise à circuler. Les travaux scientifiques dont je vous ai parlé commencent à être connus par certaines commissions administratives et dans les Ecoles de Droit, l'Ecole Nationale de la Magistrature notamment.

Des chercheurs y font réfléchir les agents de l'appareil pénal sur le rôle généralement inconscient, que jouent ces agents dans le système pénal.

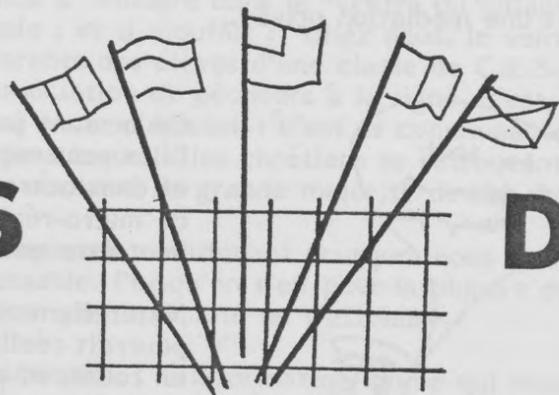
C'est un point de départ pour espérer qu'un jour, policiers, magistrats, administrateurs, puissent recevoir une formation autre que celle qui est la leur actuellement.

Nos travaux, qui sont diffusés dans la presse et dans les universités, sont commentés par certains journaux et dans quelques facultés ; on en tient compte dans les manuels de droit pénal, les étudiants peuvent concevoir que le système existant n'est pas le seul possible. Divers syndicats d'avocats, d'étudiants, le syndicat de la Magistrature, des associations de soutien aux détenus et à leurs familles, et même des associations d'aide aux victimes, ainsi que des groupes de réflexion informels, affectés ou émus par la situation pénitentiaire, se demandent depuis quelque temps d'où vient l'inanité de leurs efforts et s'ouvrent à des perspectives nouvelles. Les propositions abolitionnistes ne sont pas absentes de leur réflexion. De sorte que deux congrès pour l'abolition de la prison ont déjà eu lieu, à Vienne fin 1982 et à Amsterdam en Juin 1985. Et un troisième devrait avoir lieu l'année prochaine au Canada.

Nous sommes dans le temps des prises de conscience, qui précède nécessairement celui des réalisations. Me permettrai-je de dire que vous, aumôniers, et l'Eglise avec vous, qui avez été toujours présents dans les mouvements d'idées qui interrogent la justice pénale, pouvez jouer un rôle tout à fait essentiel dans la mutation qui se cherche. Je ne sais pas si j'ai pu apporter quelque éclairage aux travaux de votre Congrès, mais je vous remercie en tout cas de m'avoir invitée.

DES FRÈRES

VENUS



D'AILLEURS

- P. Théo SCHWERDT, Aumônier Général Allemand
(traduction : Michel HOFFMANN de Strasbourg)

Mon cher Stéphane, mon cher Michel, mes chers frères et soeurs qui travaillez dans les prisons de France.

Je m'excuse tout d'abord de ne pas posséder votre langue française. Je me réjouis beaucoup d'être au milieu de vous et c'est une grande joie pour moi d'être une journée, du moins en partie, avec vous et de voir comment vous travaillez en France.

La semaine dernière à Lingen, dans le nord de l'Allemagne, nous avons tenu notre Congrès général et le Père Michel a été notre invité représentant la France. Nous nous sommes occupés du Code de Procédure Pénale et nous avons fait le point sur les dix années de pratique de ce Code dans les prisons d'Allemagne. Nous avons avec nous un Avocat général, le Ministre de la Justice de la Région, et d'autres personnes travaillant dans le cadre de la Justice. Une grande difficulté se présente parce que la majeure partie des gens ne sont pas d'accord pour mettre en pratique cette loi qui prévoit un traitement très humain des prisonniers. En tant qu'aumôniers nous sentons de notre devoir d'informer l'opinion publique à ce sujet.

La République Fédérale Allemande compte environ **50.000 détenus**. Nous sommes environ **180 aumôniers** pour la majeure partie à plein-temps, d'autres à mi-temps, mais il y a aussi beaucoup de religieuses et de laïcs engagés dans ce ministère. Un grand problème pour nous, c'est que nous comptons de moins en moins de prêtres (je crois que c'est le cas pour vous aussi en France). Le nombre des laïcs oeuvrant dans les prisons, qui portent le nom d' "assistants dans la Pastorale", ainsi que celui des religieuses, a beaucoup augmenté ces dernières années. **Le nombre de ces laïcs dépasse le tiers de celui des aumôniers de prison.**

Notre préoccupation est de pouvoir travailler ensemble, en équipe, et que les prêtres puissent de plus en plus travailler avec les diacres, les religieuses, et les permanents paroissiaux. L'État accepte toute homme et toute femme, envoyés par l'Eglise, pour cette pastorale des prisons bien qu'il ne reconnaisse officiellement que les aumôniers à plein-temps ou à mi-temps. Nous espérons que dans les années à venir ces petits problèmes se résoudront.

Evidemment, le grand souci pour nous, aumôniers, est celui de notre comportement vis à vis de l'homme emprisonné. De grosses difficultés émergent parce que le nombre des détenus pour drogue augmente beaucoup. Je suis aumônier, à Essen, d'une maison qui comprend 600 hommes et 140 femmes. Pour les femmes, plus de la moitié d'entre elles sont incarcérées pour affaire de drogue.

(Je m'excuse d'avoir oublié de présenter mon ami, Petrus CEELLEN, qui est aumônier général adjoint, il est aumônier dans une prison où il y a des détenus plus ou moins malades mentaux.).

Je voudrais souligner un aspect qui est important pour nous en Allemagne au niveau du Code pénal. L'Etat allemand se préoccupe que l'incarcération elle-même soit écourtée afin que la prison s'ouvre vers l'extérieur.

Dans la Nord-Westphalie, un tiers des peines sont exécutées à l'extérieur. C'est un grand avantage pour nous en tant qu'aumôniers, car les détenus sont plus accessibles que dans la prison même. Ils ont régulièrement des permissions. Ils peuvent avoir des visites de leur famille, en dehors de la prison, jusqu'à 15h.00.

On tend à atteindre le but suivant : qu'au moins la moitié des peines soit ainsi exécutées.

Dès à présent, j'invite Stéphane LESAFFRE et le Père Michel à notre Congrès général de l'année prochaine, qui se tiendra à Regensburg, et si quelqu'un de vous désire y participer, il sera le bienvenu !

- ~~Monsieur~~ **Monseigneur CURIONI : Président de la Commission Internationale des Aumôniers Généraux des Prisons.**

Je suis très heureux d'être ici avec vous. Je remercie beaucoup le Père Stéphane LESAFFRE pour son amical accueil, et pour m'avoir donné la possibilité de porter, avant tout, l'amitié de tous les aumôniers d'Italie.

Je me rappelle, avec un peu d'émotion, parce que sont passées beaucoup d'années depuis, les autres Congrès auxquels j'ai participé : le Congrès de Royan, en 1949-50, je pense, et quelques années après, un Congrès au Grand Séminaire de Paris, avec un ami très cher pour moi, notre grand Monseigneur RODHAIN, et aussi le Père DUBEN...

Je peux dire aussi que je suis un grand ami de Marie-Paul ; il était Président de notre Commission Internationale et c'est sous sa présidence que la Commission a préparé un document pour les aumôniers, qui est une aide très forte surtout pour les pays où les aumôniers de prison n'ont pas de liberté.

J'ai vu avec intérêt le thème de ce Congrès. Nous avons en Italie une consonnance de matière : l'ouverture entre la prison et l'extérieur reste encore très difficile. L'un des buts de notre pastorale, c'est exactement d'éveiller dans les communautés l'esprit chrétien encourageant à visiter les prisonniers dans une perspective moderne mais surtout dans celle de l'Evangile : le Christ est là !

J'ai eu la possibilité, en tant que Président de la Commission Internationale des Aumôniers Généraux des Prisons, de visiter les aumôniers dans plusieurs pays :

- Irlande du Nord,
- République d'Irlande,
- Ecosse,
- Portugal,
- Pologne.

Il y a là, et c'est normal, des réalités politiques, juridiques et pastorales bien différentes.

Le problème politique de l'Irlande est le terrorisme (surtout Irlande du Nord) mais j'ai trouvé l'action pastorale de nos confrères vraiment excellente. Le Gouvernement, les Ministres des autres Eglises ont exprimé leur satisfaction pour l'entraide morale de leurs confrères et notamment de l'Aumônier Général qui est aumônier dans une prison près de Glasgow où sont les terroristes catholiques et protestants.

Dans les différentes situations religieuses d'Irlande ou d'Ecosse, j'ai trouvé aussi là beaucoup de respect pour l'action de nos confrères. En Irlande du Sud, j'ai eu la possibilité de participer à la réunion de tous les aumôniers et j'ai eu le plaisir d'écouter un Directeur parler sur le rôle de l'aumônier. C'était intéressant non seulement du point de vue institutionnel mais aussi du point de vue chrétien.

Au Portugal, il y a deux problèmes majeurs : une économie difficile et un manque de prêtres.

Là, j'ai trouvé une prison de 1.000 détenus, où le service religieux est assuré par un abbé qui a cinq paroisses... En dépit de cela, le zèle des prêtres est merveilleux car j'ai vu beaucoup de pauvreté dans les prisons que j'ai visitées.

Autre signe positif de la présence de l'Eglise dans les prisons du Portugal : une forte organisation de volontaires, dans le cadre des Conférences de Saint-Vincent de Paul, conférences "Ozanam". Il y a beaucoup de jeunes et de professeurs d'université. Il y a aussi beaucoup de liberté d'action du côté du Ministère de la Justice.

En Pologne, j'ai trouvé une situation plus heureuse que ce que l'on pouvait penser. J'ai eu une rencontre avec l'Evêque auxiliaire de Varsovie, qui est Président de la Commission Pastorale de la Conférence Episcopale. Il a l'occasion de rencontrer les aumôniers qui ont des difficultés dans leur travail mais il pense que ce sont les mêmes difficultés que pour les autres pays bien qu'il faille faire la différence entre les prisons politiques et les prisons communes.

Pour terminer, je voudrais dire que chez nous aussi les mesures alternatives à la prison devraient susciter plus d'intérêt dans nos communautés. Quant au passage de l'aumônier à l'aumônerie que vous proposez de faire, ce concept intéressant n'a pas encore une place chez nous, dommage pour nous !

COMMUNIQUÉ

AU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Sur le thème : "Prison...ma Paroisse", le Congrès des aumôniers catholiques des prisons, qui s'est tenu à Chevilly-Larue du 14 au 17 Octobre 1986, a regroupé 130 aumôniers et, pour la première fois, une trentaine de diacres, religieuses et laïcs engagés dans le service pastoral des détenus. Ont également participé à nos travaux deux Pasteurs protestants ainsi que les aumôniers nationaux d'Allemagne et d'Italie.

. Les échanges et les exposés au cours du Congrès nous ont permis de faire le point sur la liberté religieuse dans l'ensemble des établissements pénitentiaires.

Le Code reconnaît aux détenus le droit de recevoir la visite des aumôniers, de participer au culte ainsi qu'aux réunions organisées par des personnes agréées.

. En fait, dans toutes les prisons, les détenus ont la possibilité de recevoir la visite des aumôniers.

Il en est cependant où les aumôniers ont de la difficulté à se rendre auprès des détenus qui se trouvent au Quartier disciplinaire. Certains même se voient refuser ce droit.

Quant à l'exercice du culte, le principe en est partout admis, malgré, parfois, une limitation du nombre des participants. Mais il est encore des prisons où n'existe pas de lieu de culte. Dans beaucoup d'autres, les salles polyvalentes où nous devons nous rassembler ne se prêtent guère à d'authentiques célébrations et leur utilisation pour d'autres activités ne laisse souvent, pour le culte, que des horaires rendant difficile la participation des détenus.

Quant aux réunions de petits groupes pour une prière collective ou pour des échanges sur la Bible ou les problèmes de vie, elles sont autorisées en certaines prisons avec la participation de chrétiens venus de l'extérieur et agréés soit à titre occasionnel soit à titre permanent, mais il est des établissements où ces rencontres ne sont pas acceptées par les Directeurs.

Or, nous paraissent essentielles à la vie chrétienne, en dehors des offices liturgiques, une recherche et une expression collective de la foi.

. Notre Congrès a été également l'occasion d'échanger sur les problèmes de la Justice et du régime des prisons.

- Sur le plan de la Justice :

- . La première préoccupation de l'aumônerie est la surcharge des prisons, surcharge qui constitue un risque permanent de troubles, entraîne une dégradation des conditions de vie des détenus et rend dérisoires les efforts de réadaptation des détenus.

Nous proposons pour y remédier :

- . la mise en oeuvre de procédures de conciliation,
- . la diminution des mesures de détention provisoire,
- . l'application plus large des peines de substitution,
- . la généralisation de la semi-liberté pour les détenus en fin de peine.

Nous demandons une aide plus efficace et plus rapide aux victimes.

Nous faisons également part de nos craintes devant certaines mesures prises récemment :

- . le transfert aux autorités administratives du pouvoir de reconduction des étrangers à la frontière,
- . l'incarcération des consommateurs de drogue,
- . le rétablissement de "Centres fermés" pour les jeunes délinquants.

- Sur le plan de la vie carcérale, nous souhaitons :

- . Un plus grand respect des droits dûs à tout détenu et plus particulièrement :
 - le droit à l'expression,
 - le droit à une plus réelle garantie dans les comparutions au "prétoire",
 - le droit à l'information des motifs de décision de rejet des demandes des détenus,
 - le droit à la santé : amélioration des services sanitaires et, en particulier, la garantie des services dentaires.
- . Des moyens de formation plus généralisés,
- . l'accélération des transferts des Maisons d'arrêt dans les Maisons de peine, du C.N.O. et de l'Hopital,
- . l'aménagement des parloirs libres dans les établissements qui n'en sont pas encore dotés,
- . l'accélération de la délivrance des permis de visite pour les condamnés (spécialement à Paris).

COMMUNIQUÉ A LA PRESSE .

" EXCLUS DE LA SOCIÉTÉ, LES DÉTENUÉS NE SONT PAS EXCLUS DE L'ÉGLISE "

Le Congrès des aumôniers de prison s'est tenu à CHEVILLY-LARUE (près de Paris) du 14 au 17 Octobre 1986.

En présence de Mgr. FAUCHET, délégué de la Commission sociale de l'Épiscopat, le Congrès a regroupé 130 aumôniers et, pour la première fois, une trentaine de diacres, religieuses et laïcs engagés dans le service pastoral des détenus. Ont également participé à nos travaux deux Pasteurs protestants ainsi que les aumôniers nationaux d'Allemagne et d'Italie.

DE L'AUMONIER A L'AUMONERIE

Des diacres, des religieuses et des laïcs collaborent déjà, dans certains établissements, avec l'aumônier, pour l'animation liturgique, mais aussi pour des réunions d'échanges, de catéchèse ou de prière.

Nous assistons aussi à une prise de conscience chez certains détenus de leur appartenance à une Église dans laquelle ils ont à être eux-mêmes des partenaires privilégiés.

Témoignages et exposé théologique du P. Michel LECHAPELAIS nous ont permis de faire le point sur ce changement qui nous paraît être une solution d'avenir.

DES COMMUNAUTÉS D'ÉGLISE EN PRISON

L'analyse du milieu carcéral par M. FIZE, chargé de recherches du C.N.R.S. au "Centre de recherches de Vaucresson", et l'intervention de M. CHAUVET, Directeur de la Maison d'arrêt de Bois-D'Arcy, nous ont introduit à une réflexion sur l'aspect communautaire de la vie des détenus.

Depuis quelques années, nous prenons d'ailleurs plus nettement conscience de ce que les chrétiens qui se réunissent dans les prisons pour la célébration eucharistique et l'écoute de la Parole de Dieu, forment d'authentiques communautés d'Église.

Exclus de la société, les détenus ne sont pas des exclus de l'Église.

Mgr. GAILLOT, Evêque d'Evreux, nous a aidés à reconnaître le caractère ecclésial de ces communautés et la nécessité de leur présence dans l'Église diocésaine : "Les exclus manqueraient à l'Église, car ils sont l'oxygène de l'Église".

LA VIE CARCÉRALE

Un problème qui préoccupe tous les aumôniers est la surcharge scandaleuse des établissements pénitentiaires qui détériore les conditions de détention, présente des risques pour le personnel et les détenus et rend illusoire les efforts tentés pour la réinsertion.

Il nous paraît nécessaire à cet égard :

- . de favoriser les mesures de **prévention** et les organismes qui en ont la charge,
- . de mettre en oeuvre des procédures de **conciliation**, de **médiation**,
- . de redonner à la **détention provisoire** le caractère exceptionnel que lui reconnaît le Code,
- . de remplacer, le plus souvent possible, la peine de prison par des peines de **substitution**,
- . de généraliser le régime de **semi-liberté**, tout spécialement pour les détenus en fin de peine,
- . de lutter contre l'**inactivité**.

Nous avons également manifesté notre désir :

- . que se multiplient dans les prisons les possibilités de formation,
- . que soit assuré aux détenus le respect des droits dûs à tout homme, quels que soient les motifs de sa condamnation,
- . qu'une aide efficace et rapide soit assurée aux victimes.

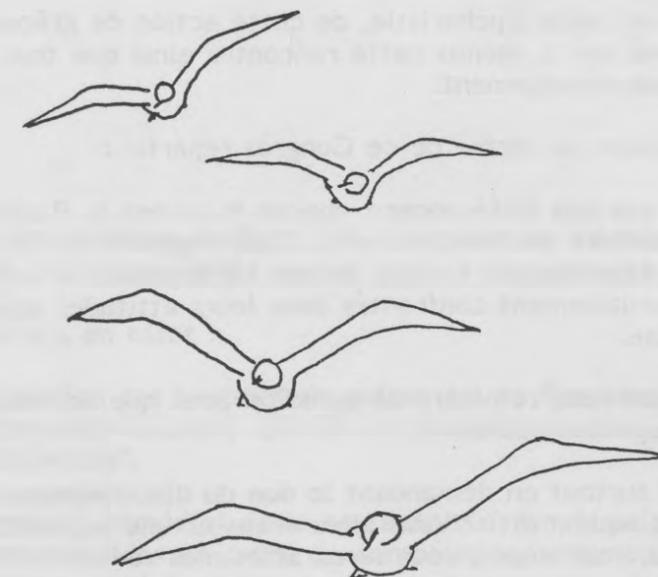
Nous avons fait part de nos craintes devant certaines mesures prises récemment :

- . l'instauration d'une période de sûreté de 30 ans,
- . l'élargissement des cas d'application des comparutions immédiates laissant moins de garantie à la défense,
- . le transfert aux autorités administratives des décisions de reconduction des étrangers à la frontière, avec le risque d'arbitraire qu'il comporte,
- . le projet d'incarcération des consommateurs de drogue,
- . la création de "centres fermés" pour les jeunes délinquants.

Nous invitait à regarder vers l'avenir, Mme Jacqueline BERNAT DE CELIS, du Centre d'études sociologiques sur le Droit et les institutions pénales" nous a introduits à la pensée des criminologues qui, devant l'inefficacité des réformes successives du système pénal, proposent une alternative à ce système.

En fin de Congrès, nous avons reçu la visite de M. Arsène LUX, Directeur de l'Administration pénitentiaire, ainsi que de M. BLANC, chef du bureau de la Réinsertion, et de Mme VIGNOT, sa collaboratrice.

ENVOI



Nous venons d'entendre la finale de l'Evangile de Saint-Mathieu et c'est le texte qui nous servira, non pour conclure le Congrès mais pour nous donner une mission tournée vers l'Avenir. Si Monseigneur FAUCHET n'a pu rester avec nous ce matin, c'est un peu lui, au nom de l'Eglise, qui nous envoie... car c'est avec lui que j'ai préparé cette dernière intervention.

Notre vie de chrétien et de prêtre ne consiste-t-elle pas essentiellement dans la réponse à deux appels de notre Seigneur :

- **"Viens, suis-moi !"** : être disciple... avec Lui suppose un compagnonnage et une intimité quotidienne. Le Christ ne peut rester simplement un modèle mais un vivant qui "donne la vie en abondance" et Saint-Jean nous rappelle que : "Sans Lui, nous ne pouvons rien faire".

Suivre Jésus dans son amour filial envers le Père avec confiance et abandon, dans son don total sur le chemin de mort et de résurrection : "Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis".
Suivre Jésus dans son amour fraternel.

- **"Va vers mes frères..."**. Envoi par Jésus : "Allez donc, de toutes les nations faites des disciples".
 - . En Eglise... Ensemble... En aumônerie, avec tous ceux qui participent à la communication de l'Evangile dans le monde carcéral.
 - . Vers tous, en particulier, les pauvres et les prisonniers. Pour les inviter à devenir aussi des disciples et des apôtres. Comme pour les pèlerins d'Emmaüs ou pour Marie de Magdala, toute vraie rencontre du Christ nous invite à rencontrer les autres, acceptant à la fois de donner et de recevoir.

Tout cela dans un climat de confiance et de courage, car le Seigneur nous promet d'être avec nous "tous les jours jusqu'à la fin des temps" (Mt. 28, v. 20).

ou encore : "Je ne vous laisserai pas orphelins" (Jn. 14, v. 18).

Au terme de cette Eucharistie, de cette action de grâces, nous pouvons remercier le Seigneur qui a permis cette rencontre ainsi que tous ceux et celles qui en ont facilité le bon déroulement.

Puissions-nous, au terme de ce Congrès repartir :

- **enrichis par nos différences** ; chacun transmet la Parole de Dieu avec toute son histoire et son tempérament. Cela engendre parfois des conflits mais ils peuvent être féconds si nous savons les dépasser. Pierre et Paul se sont parfois brutalement confrontés dans leurs attitudes apostoliques, lors des débuts de l'Eglise.
- **En sachant nous remettre en question** ainsi que nos méthodes, devant le témoignage des autres.
- Enfin et surtout **en demandant le don du discernement**, puisqu'en nous quittant, le Christ nous a dit : "Vous allez recevoir une puissance, celle de l'Esprit-Saint qui viendra sur vous ; vous serez alors mes témoins à Jérusalem, dans toute la Judée et jusqu'aux extrémités de la terre..." (Actes des apôtres ch. 1, v. 8).

*

*

*

note du ministère sur les visiteurs de prison

- Une note de Monsieur Arsène LUX, Directeur de l'Administration pénitentiaire, en date du 2 Octobre 1986, sur les visiteurs de prison, nous avait inquiétés...

Elle déclarait, en effet :

" [...] La mission des visiteurs de prison est de "prendre en charge les détenus signalés par le service socio-éducatif afin de les soutenir pendant leur incarcération et contribuer à leur réinsertion".

Le retrait immédiat de la carte de visiteur de prison devra sanctionner tout dépassement constaté dans ce cadre de compétence, notamment dans le sens d'un prosélytisme religieux.

Vous veillerez enfin particulièrement à ce qu'aucune réunion de nature confessionnelle ne soit tenue par les visiteurs de prison dont ce n'est en aucun cas le rôle. En cas de doute, il y aura lieu de saisir l'Administration Centrale - Bureau de la Réinsertion - qui délivrera ou non l'autorisation de tenue de réunion. "

- Lors de sa visite, le dernier jour de notre Congrès, Monsieur LUX nous avait donné de ce texte une interprétation qui nous avait rassurés.

- Une nouvelle note du 14 Novembre 1986 précise :

" [...] Mon attention a été récemment appelée sur certaines difficultés d'interprétation soulevées par ma circulaire citée en référence, notamment en ce qui concerne la seconde partie relative aux visiteurs de prison.

En effet, s'il est indiqué dans cette note que les visiteurs de prison ne sont pas habilités à tenir de leur propre initiative des réunions de nature confessionnelle - ce n'est effectivement pas leur rôle - il va de soi que ce texte ne fait nullement obstacle à ce qu'un ou plusieurs visiteurs assurent, sous le strict contrôle de l'aumônier qui est agréé auprès de l'établissement, une mission pastorale. "

LIVRES PRÉSENTÉS AU CONGRÈS



- "PRISON... MA PAROISSE "
Prix : 50 F. (pour les Aumôniers)
- "LES PRISONS ET L'EGLISE " - André CLAVIER
Prix : 30 F.
A commander au "Secrétariat de l'Aumônerie Générale des Prisons"
106, rue du Bac - 75007 PARIS.
- "COMMENT RESPONSABILISER LE DETENU PRIVE DE LIBERTE "
Prix : 40 F. - François HAUMESSER
A commander à Caritas - Secours Catholique d'Alsace
5, rue Saint-Léon - 67082 STRASBOURG.
- "L'EVANGILE AUX VOYOUS " - Philippe MAILLARD
Prix : 75 F.
Ed. Desclée de Brouwer
- "CE DIEU QUI SAUVE " - Pierre MOITEL - Michel LECHAPELAIS
Prix : 98 F.
Ed. Le Centurion
- "ILS M'ONT DONNE TANT DE BONHEUR " - Monseigneur GAILLOT
Prix : 78 F.
Ed. Desclée de Brouwer
- "MARIE-MADELEINE A ENCORE QUELQUE CHOSE A DIRE "
L'utopie de Béthanie
Prix : 70 F.
Ed. Nouvelle Cité-Paris
- "ILS M'APPELLENT LE VIEUX " - Emile GRANGER
Prix : 85 F.
Ed. Le Centurion

vie de l'aumônerie

Nous avons reçu la **nomination officielle** de :

- Michel PEYRE, à la M.A. de Montpellier

Nous souhaitons "bonne continuation" au Père Régis ARAUD, son prédécesseur.

Nous avons le regret de vous annoncer le "retour au Père" de Roger SEMERIL, aumônier de la prison de Montargis, le 30 Septembre 1986. Portons-le dans nos prières...

Un grand MERCI à tous ceux qui ont participé financièrement pour le cadeau de Jacqueline. L'aumônerie aidant, une belle "midi-chaîne" - SONY est maintenant en sa possession. Disques, radio, cassettes ... la musique adoucit les moeurs, souhaitons qu'elle en profite le mieux et le plus longtemps possible, encore MERCI A TOUS !

Carte :

Nous rappelons que tous les aumôniers qui n'ont pas encore les nouvelles cartes infalsifiables sont invités à réclamer les formulaires de demande au secrétariat de leur prison.

La Rencontre Régionale de RENNES aura lieu les 30 et 31 Mars 1987.

Une **S.N.A.P.** (Session des Nouveaux Aumôniers de Prison) est prévu les 2 et 3 Avril 1987.

N'OUBLIEZ - PAS



VOTRE RÉ-ABONNEMENT

POUR 1987

(Si possible, avant le 1er Mars 1987)

ABONNEMENT ORDINAIRE : 70,00 Frs

ABONNEMENT DE SOUTIEN : au dessus de 70,00 Frs

à verser à : AUMONERIE GENERALE DES PRISONS
- SECOURS CATHOLIQUE -

CCP : 4 197 35 P PARIS